

REGLEMENT DE COPROPRIETE

Selon la loi N°18-00 modifiée et complétée par la loi N°106-12

Ensemble Immobilier : JNAN SBIL ZERKTOUNI

Nom de la propriété : Zerktouni-I

Tire Foncier : T225937/09

Etabli par : Abdelkerim MAFTOUH
INGENIEUR GEOMETRE TOPOGRAPHE INSCRIT
AU TABALEAU DE L'ONIGT

Le : /10/2018

Le Chef de Service (du Cadastre

Karim CHEIKHAQUI

T.G.M-SARL
MAFTOUH Abdelkerim
INGENIEUR GEOMETRE TOPOGRAPHE INSCRIT
AU TABALEAU DE L'ONIGT
15, Rue Al Madina, APP4 - Rabat
0661 43 85 82 / 0661 19 85 41
Fax: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 36

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastre et de la Cartographie
Service du Cadastre d'Agadir

REGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ
CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ DITE : Zerktouni-I

TF 225937/09

SITUÉE A Agadir

La La société Al Omrane Souss Massa dont le siège est à Agadir, représentée par ses mandataires habilités à cet effet Mr Younes Sefiani en qualité de Directeur Général, a entrepris la réalisation d'un ensemble Immobilier sur le terrain dénommé Zerktouni-I, objet du titre foncier n° **225937/09** d'une superficie de **17A 99Ca** située à préfecture d'Agadir ida-outanane C.U d'Agadir, Boulevard Abdrahim Bouabid.

Les travaux de construction ayant été achevés, **Al Omrane** envisage de vendre des appartements composant le programme, conformément aux dispositions de la loi 18-00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi **106-12** et des textes pris pour son application.

Al Omrane a établi, ainsi qu'il suit et conformément aux prescriptions de la loi 18-00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi **106-12**, le présent règlement de copropriété destiné d'une part à régler le rapport de voisinage et les droits et charges respectifs des futurs propriétaires, et d'autre part à pourvoir à la bonne administration et jouissance de l'ensemble de l'immeuble.

Le présent règlement oblige les différents propriétaires actuels et futurs et leurs ayant droits : héritiers, cessionnaires ou locataires, en un mot quiconque jouit par le fond ou le revenu des appartements faisant partie de l'ensemble immobilier. L'obligation sus visée résulte pour chaque propriétaire futur de la signature par lui du contrat de vente étant entendu que cette signature vaut approbation et acceptation du présent règlement dans toutes ses dispositions et sans aucune réserve.

Dans chaque contrat de vente, dans les cessions sous toutes leurs formes, dans chaque bail ou acte de location, en un mot dans tout acte passif ou actif qui produira par son effet ou sa conséquence un changement d'occupants ou de propriétaires d'un appartement. Il sera spécifié sous peine de nullité que le nouvel occupant ou propriétaire ou locataire quel qu'il soit, s'oblige à l'exécution pleine, entière et sans réserve, des clauses, charges et conditions du présent règlement. Les actes destinés à modifier ou à compléter le présent règlement seront déposés à la Conservation Foncière d'Agadir.

LE PRESENT REGLEMENT COMPORTE EN PLUS DU PREAMBULE :

Titre I : La description sommaire de l'immeuble par niveau

Titre II : Le tableau de répartition des quotes-parts et tantièmes d'indivision.

Titre III : Les règles de copropriété découlant des dispositions de la loi 18-00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi **106-12**

Agence Nationale de la
Conservation Foncière de
Cadastré et de la Cartographie
Service du Cadastre d'Agadir

T.G.M SARL
MAROUH Abdelkerim
 187 InscripTIONISTE
 13, Rue Al Madina, Appt 4 - Rabat
 0661 43 80 82 / 0661 19 85 43
 Fixel 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Le Chef de Service du Cadastre

Karim CHEIKHAOUI

TITRE I**DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA RESIDENCE**

L'ensemble Immobilier faisant l'objet du présent règlement est composé de 5 immeubles divisés en 146 parties dont 104 parties privatives et 42 parties communes.

Elle est délimitée par :

Nord -ouest : Rue de lotissement de 14m T.73470/09 (Solde)

Nord-est : Rue de lotissement de 12m T.73470/09 (Solde)

Sud-est : parking sur T.73470/09 (Solde)

Sud-ouest : Rue de lotissement de 14m T.73470/09 (Solde) et parking sur T.73470/09 (Solde)

L'ensemble Immobilier est réparti en 5 immeubles à savoir :

- Immeuble 6 = 332m²
- Immeuble 7 = 332m²
- Immeuble 8 = 333m²
- Immeuble 9 = 467m²
- Immeuble 10 = 335m²

T.G.M SARL
MAFTOUH Abdelhakem
IGT inscrit à l'ONIGT
13, Rue Al Madinat, Appt 4 - Rabat
0661 43 80 82 / 0661 19 85 41
Fax: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastre et de la Cartographie,
Service du Cadastre d'Agadir

Le Chef de Service du Cadastre

Karim CHEIKHAOUI

Immeuble : 6**DESCRIPTION SOMMAIRE D'IMMEUBLE 6**

L'immeuble 6 faisant partie du présent règlement est composé d'un sous-sol, rez de chaussée 4 étages et une terrasse non constructible.

Il est délimité par :

Nord-ouest : Parking sur T.73470/09 (Solde)
 Nord-est : Immeuble 7 (sous-sol+R.d.ch + 4étages)
 Sud-ouest : Parking sur T.73470/09 (Solde)
 Sud-ouest : rue de lotissement de 14m T.73470/09 (Solde)

DIVISION PAR APPARTEMENT

L'immeuble est divisé en 19 parties privatives et 10 parties communes elles sont détaillées ci-dessous

SOUS-SOL

Le sous-sol couvrant une surface de 332m² compris entre la côte -2.10m et la côte +0.60m d'une hauteur intérieure de 2.70m il est divisé en 3 parties privatives et 4 parties communes définies comme suit:

PARTIE PRIVATIVE N° 12A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la partie privative 12-12¹ au 1^{er} étage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 26A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la partie privative 26-26^a au 4^{ème} étage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 27A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la partie privative 27-27^a au 4^{ème} étage)

PARTIE COMMUNE N° 1 : de 243m² de surface constituée de l'aire de circulation et rampes.
 PARTIE COMMUNE N° 2 : de 19m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Sas et Ascenseur.
 PARTIE COMMUNE N° 3 : de 30m² de surface constituée des murs et piliers.
 PARTIE COMMUNE N° 4 : de 1m² de surface constituée d'un terre plein.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles du 7 à 10 : 1467 m².

REZ DE CHAUSSEE

Le rez de chaussées couvrant une surface de 332m² compris entre la côte +0.80m et la côte 3.80m d'une hauteur intérieure de 3.00m il est divisé en 3 parties privatives et 6 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 5 : 47m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, une chambre, un hall, une cuisine, une S.D.B et un placard.
 PARTIE PRIVATIVE N° 6 : 68m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.
 PARTIE PRIVATIVE N° 7 : 66m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

T.G.M SARH
 MAFTOUH Abdelaziz
 IGT Inceps à PONT
 13, Rue Al Madinat, Appt 4 - Rabat
 0537 72 60 82 / 0661 29 85 41
 Fax: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de l'Urbanisme
 Le Chef de Service du Cadastre
 Service du Cadastre d'Agadez
 Karim CHEIKHAOUI

- PARTIE COMMUNE N° 2 : de 36m² de surface constituée de l'entrée de l'immeuble, cage d'escaliers, Ascenseur, nourrice et G.T.
- PARTIE COMMUNE N° 3 : de 30m² de surface constituée des murs, piliers et gaines.
- PARTIE COMMUNE N° 8 : de 21m² de surface constituée d'une conciergerie.
- PARTIE COMMUNE N° 9 : de 19m² de surface constituée local syndic avec un WC
- PARTIE COMMUNE N° 10 : de 1m² de surface constituée d'un délaissé.
- PARTIE COMMUNE N° 11 : de 44m² de surface constituée de vide sur rampe.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles du 7 à 10 : 1467m²

PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une surface de 371m² dont 39m² en surplomb compris entre la côte 4.00m et la côte 7.00m d'une hauteur intérieure de 3.00m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

- PARTIE PRIVATIVE N° 12-12^a : de 85m² de surface dont 9m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et un placard (liée à la partie privative 12A au sous-sol).
- PARTIE PRIVATIVE N° 13-13^a : de 85m² de surface dont 12m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et un placard.
- PARTIE PRIVATIVE N° 14-14^a : de 70m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.
- PARTIE PRIVATIVE N° 15-15^a : de 71m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.
- PARTIE COMMUNE N° 2 : de 25m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.
- PARTIE COMMUNE N° 3-3^a : de 28m² de surface dont 13m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.
- PARTIE COMMUNE N° 11 : de 7m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles de 7 à 10 : 1559m² (dont 92m² en surplomb).

DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une surface de 375m² dont 43m² en surplomb compris entre la côte 7.20m et la côte 10.20m d'une hauteur intérieure de 3.00m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

- PARTIE PRIVATIVE N° 16-16^a : de 86m² de surface dont 11m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et un placard.

T.G.M SARL
 MAFTOUH Abdelhakim
 K.T. Incechi & F.D.H.K.T
 13, Ave Al Madina, Appt 4 - Rabat
 0661 43 80 82 / 0661 49 85 41
 Fax: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de l'Inventaire Topographique.
 Service du Cadastre et de l'Inventaire du Cadastre
 Karim CHEIKHAOUI

PARTIE PRIVATIVE N° 17-17^a : de 86m² de surface dont 14m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et un placard (liée à la PP17A au sous-sol immeuble 7).

PARTIE PRIVATIVE N° 18-18^a : de 70m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 19-19^a : de 71m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE COMMUNE N° 2 : de 25m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 3-3^a : de 30m² de surface dont 13m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 11 : de 7m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles du 7 à 10 : 1565m² (dont 98m² en surplomb).

TROISIEME ETAGE

Le troisième étage couvrant une surface de 376m² dont 44m² en surplomb compris entre la côte 10.40m et la côte 13.40m d'une hauteur intérieure de 3.00m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 20-20^a : de 87m² de surface dont 11m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et un placard.

PARTIE PRIVATIVE N° 21-21^a : de 86m² de surface dont 14m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et un placard (Liée à la PP21A au s/sol immeuble 7).

PARTIE PRIVATIVE N° 22-22^a : de 71m² de surface dont 5m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 23-23^a : de 71m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE COMMUNE N° 2 : de 25m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 3-3^a : de 29m² de surface dont 13m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 11 : de 7m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles du 7 à 10 : 1567m² (dont 100m² en surplomb).

T.G.M SARL
MAÏTOUH Abdellérim
 KGT inscrit à l'ONKGT
 13, Rue Al Madina, Appt 4 - Rabat
 0661 43 80 82 / 0661 19 85 41
 Fax: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre d'Anassir

Le Chef de Service du Cadastre

Karim CHEIKHAOUI

QUATRIEME ETAGE

Le quatrième étage couvrant une surface de 378m² dont 46m² en surplomb compris entre la côte 13.60m et la côte 16.60m d'une hauteur intérieure de 3.00m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 24-24^a : de 87m² de surface dont 11m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et un placard (Liée à la PP24A au s/sol immeuble 7).

PARTIE PRIVATIVE N° 25-25^a : de 87m² de surface dont 15m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et un placard (Liée à la PP25A au s/sol immeuble 7).

PARTIE PRIVATIVE N° 26-26^a : de 71m² de surface dont 5m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie une S.D.B, un W.C et 2 placards (Liée à la partie privative 26A au sous-sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 27-27^a : de 71m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie une S.D.B, un W.C et 2 placards (Liée à la partie privative 27A au sous-sol).

PARTIE COMMUNE N° 2 : de 25m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 3-3^a : de 30m² de surface dont 14m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 11 : de 7m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles du 7 à 10 : 1568m² (dont 101m² en surplomb).

TERRASSE

La Terrasse couvrant une surface de 371m² dont 39m² en surplomb située au dessus de la côte 16.80m, constituée de 5 parties communes définies et numérotées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 28 : de 190m² de surface, constituée d'une terrasse non constructible.

PARTIE COMMUNE N° 29-29^a : de 126m² de surface dont 31m² en surplomb, constituée d'une terrasse inaccessible.

PARTIE COMMUNE N° 2 : de 16m² de surface constituée d'une cage d'escaliers et local technique.

PARTIE COMMUNE N° 3-3^a : de 30m² de surface dont 8m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 11 : de 9m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles du 7 à 10 : 1557m² (dont 90m² en surplomb).

T.G.M SARIL
MAFTOUH Abdelhakim
 IGT inscrit à l'ONIGT
 13, Ave Al Madina, Appt 4 - Rabat
 0662 43 90 82 / 0661 19 85 41
 Fixe 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre d'Al-Madrassa
 Le Chef de Service du Cadastre

Karim CHEIKHAOUI

Immeuble : 7**DESCRIPTION SOMMAIRE D'IMMEUBLE 7**

L'immeuble 7 faisant partie du présent règlement est composé d'un sous-sol, rez de chaussée 4 étages et une terrasse non constructible.

Il est délimité par :

Nord-ouest : Parking sur T.73470/09 (Solde)
 Nord-est : Immeuble 8 (sous-sol+R.d.ch + 4étages)
 Sud-ouest : Parking sur T.73470/09 (Solde)
 Sud-ouest : Immeuble 6 (sous-sol+R.d.ch + 4étages)

DIVISION PAR APPARTEMENT

L'immeuble est divisé en 20 parties privatives et 8 parties communes elles sont détaillées ci-dessous

SOUS-SOL

Le sous-sol couvrant une surface de 332m² compris entre la côte -2.20m et la côte +0.60m d'une hauteur intérieure de 2.80m il est divisé en 6 parties privatives et 4 parties communes définies comme suit:

PARTIE PRIVATIVE N° 17A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP 17-17^a au 2^{ème} étage immeuble 6)
 PARTIE PRIVATIVE N° 21A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP 21-21^a au 3^{ème} étage immeuble 6)
 PARTIE PRIVATIVE N° 24A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP24-24^a au 4^{ème} étage immeuble 6)
 PARTIE PRIVATIVE N° 25A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP25-25^a au 4^{ème} étage immeuble 6)
 PARTIE PRIVATIVE N° 45A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la partie privative 45-45^a au 2^{ème} étage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 46A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la partie privative 46-46^a au 2^{ème} étage)

PARTIE COMMUNE N°30 : de 203m² de surface constituée de l'aire de circulation.
 PARTIE COMMUNE N°31 : de 19m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Sas et Ascenseur.
 PARTIE COMMUNE N°32 : de 31m² de surface constituée des murs et piliers
 PARTIE COMMUNE N°33 : de 1m² de surface constituée d'une terre plein.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 6-8-9-10 : 1467m².

REZ DE CHAUSSEE

Le rez de chaussées couvrant une surface de 332m² compris entre la côte +0.80m et la côte 3.80m d'une hauteur intérieure de 3.00m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 34 : 67m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.
 PARTIE PRIVATIVE N° 35 : 68m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

T.G.M SARF
MAFTOUH Abdelhakim
 ICT Associés à l'ONIGT
 13, Rue Al Madine, Apt 4 - Rabat
 0661 43 80 82 / 0661 19 85 41
 Fax: 0527 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Chef de Service du Cadastre

Karim CHEIKHAOUI

PARTIE PRIVATIVE N° 36 : 68m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 37 : 67m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE COMMUNE N° 31 : de 36m² de surface constituée de l'entrée de l'immeuble, cage d'escaliers, Ascenseur, nourrice et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 32 : de 23m² de surface constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N°38 : de 1m² de surface constituée d'un délaissé.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 6-8-9-10 : 1467m².

PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une surface de 348m² dont 16m² en surplomb compris entre la côte 4.00m et la côte 7.00m d'une hauteur intérieure de 3.00m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 39-39^a : de 72m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 40-40^a : de 70m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 41-41^a : de 70m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 42-42^a : de 71m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE COMMUNE N° 31 : de 24m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 32-32^a : de 28m² de surface dont 6m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 43 : de 13m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 6-8-9-10 : 1582m² (dont 115m² en surplomb).

DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une surface de 348m² dont 16m² en surplomb compris entre la côte 7.20m et la côte 10.20m d'une hauteur intérieure de 3.00 m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 44-44^a : de 72m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

T.G.M SARL
MARTOUH Abdelhakim
IGT inscrit à l'ONIGT
13, Ave Al Medina, Apt 4 - Rabat
0661 43 80 82 / 0661 19 85 41
Fax: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 84

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastre et de la Cartographie.
Le Chef de Service du Cadastre
Service du Cadastre

Karim CHEIKHAOUI

PARTIE PRIVATIVE N° 45-45^a : de 70m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards (Liée à la PP45A au s/sol)

PARTIE PRIVATIVE N° 46-46^a : de 70m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards (Liée à la PP46A au s/sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 47-47^a : de 72m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE COMMUNE N° 31 : de 24m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 32-32^a : de 27m² de surface dont 5m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 43 : de 13m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 6-8-9-10 : 1592m² (dont 125m² en surplomb).

TROISIEME ETAGE

Le troisième étage couvrant une surface de 348m² dont 16m² en surplomb compris entre la côte 10.40m et la côte 13.40m d'une hauteur intérieure de 3.00m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 48-48^a : de 72m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 49-49^a : de 70m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 50-50^a : de 70m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 51-51^a : de 72m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE COMMUNE N° 31 : de 24m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 32-32^a : de 27m² de surface dont 5m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 43 : de 13m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 6-8-9-10 : 1595m² (dont 128m² en surplomb).

T.G.M SARL
MAFIQUB Abdelhakem
KGT Maroc à l'ONIGT
13, Rue Al Medina, Appt 4 - Rabat
0661 45 80 81 / 0661 45 85 41
Fax: 0537 72 50 25 - Fax: 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastre et de la Cartographie.
Service du Cadastre à Casablanca

Karim CHEIKHAOUI

QUATRIEME ETAGE

Le quatrième étage couvrant une surface de 348m² dont 16m² en surplomb compris entre la côte 13.60m et la côte 16.60m d'une hauteur intérieure de 3.00m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 52-52^a : de 72m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 53-53^a : de 70m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards (Liée à la PP53A au s/sol immeuble 8).

PARTIE PRIVATIVE N° 54-54^a : de 70m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards (Liée à la PP54A au s/sol immeuble 8).

PARTIE PRIVATIVE N° 55-55^a : de 72m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE COMMUNE N° 31 : de 24m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 32-32^a : de 27m² de surface dont 5m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 43 : de 13m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 6-8-9-10 : 1598m² (dont 131m² en surplomb).

TERRASSE

La Terrasse couvrant une surface de 348m² dont 16m² en surplomb située au dessus de la côte 16.80m constituée de 5 parties communes définies et numérotées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 56 : de 205m² de surface, constituée d'une terrasse non constructible.

PARTIE COMMUNE N° 57-57^a : de 80m² de surface dont 12m² en surplomb, constituée d'une terrasse inaccessible.

PARTIE COMMUNE N° 31 : de 17m² de surface constituée d'une cage d'escaliers et local technique.

PARTIE COMMUNE N° 32-32^a : de 27m² de surface dont 4m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 43 : de 19m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 6-8-9-10 : 1580m² (dont 113m² en surplomb).

T.G.M SARL
MAFTOUH Abd-Elkhalim
 IGT inscrit à l'ONIGT
 13, Rue Al Madina, Apt. 4 - Rabat
 0537 72 80 82 / 0661 19 85 41
 Fax : 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie,
 Service du Cadastre d'Agadir

Chef de Service du Cadastre

Karim CHEIKHAOUI

Immeuble : 8**DESCRIPTION SOMMAIRE D'IMMEUBLE 8**

L'immeuble 8 faisant partie du présent règlement est composé d'un sous-sol, rez de chaussée 4 étages et une terrasse non constructible.

Il est délimité par :

Nord-ouest : Parking sur T.73470/09 (Solde)
 Nord-est : Immeuble 9 (sous-sol+R.d.ch + 4étages)
 Sud-ouest : Parking sur T.73470/09 (Solde)
 Sud-ouest : Immeuble 7 (sous-sol+R.d.ch + 4étages)

DIVISION PAR APPARTEMENT

L'immeuble est divisé en 20 parties privatives et 8 parties communes elles sont détaillées ci-dessous

SOUS-SOL

Le sous-sol couvrant une surface de 333m² compris entre la côte -2.00m et la côte +0.60m d'une hauteur intérieure de 2.60m il est divisé en 8 parties privatives et 4 parties communes définies comme suit:

PARTIE PRIVATIVE N° 53A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP 53-53^a au 4^{ème} étage immeuble 7)
 PARTIE PRIVATIVE N° 54A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP54-54^a au 4^{ème} étage immeuble 7)
 PARTIE PRIVATIVE N° 68A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP68-68^a au 1^{er} étage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 69A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP69-69^a au 1^{er} étage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 73A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP 73-73^a au 2^{ème} étage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 80A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP80-80^a au 4^{ème} étage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 81A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP 81-81^a au 4^{ème} étage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 82A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP82-82^a au 4^{ème} étage)

PARTIE COMMUNE N° 58 : de 178m² de surface constituée de l'aire de circulation.
 PARTIE COMMUNE N° 59 : de 19m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Sas et Ascenseur.
 PARTIE COMMUNE N° 60 : de 31m² de surface constituée des murs et piliers
 PARTIE COMMUNE N° 61 : de 1m² de surface constituée d'un terre plein

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 6-7-9-10 : 1466m².

REZ DE CHAUSSEE

Le rez de chaussées couvrant une surface de 333m² compris entre la côte +0.80m et la côte 3.80m d'une hauteur intérieure de 3.00m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 62 : 68m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.
 PARTIE PRIVATIVE N° 63 : 69m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

T.C.M SARL
 MAPTOUR Abdellatif
 KGT Inactif à l'ONKGT
 13, Ave Al Madinat, Apprt 4 - Rabat
 0661 43 80 82 / 0661 19 85 41
 Fixe: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Le Chevalier Foncière, du
 Cadastre et de l'Environnement
 Service du Cadastre d'Agadez
 Karim CHEIKHAOU

PARTIE PRIVATIVE N° 64 : 68m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 65 : 68m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE COMMUNE N° 59 : de 36m² de surface constituée de l'entrée de l'immeuble, cage d'escaliers, Ascenseur, nourrice et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 60 : de 23m² de surface constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N°66 : de 1m² de surface constituée d'un délaissé.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 6-7-9-10 : 1466m².

PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une surface de 349m² dont 16m² en surplomb compris entre la côte 4.00m et la côte 7.00m d'une hauteur intérieure de 3.00m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 67-67^a : de 73m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 68-68^a : de 70m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards (Liée à la PP68A au s/sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 69-69^a : de 70m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards (Liée à la PP69A au s/sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 70-70^a : de 72m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE COMMUNE N° 59 : de 25m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 60-60^a : de 26m² de surface dont 6m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 71 : de 13m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 6-7-9-10 : 1581m²(dont 115m² en surplomb).

DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une surface de 349m² dont 16m² en surplomb compris entre la côte 7.20m et la côte 10.20m d'une hauteur intérieure de 3.00m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

T.C.M SARL
MAFTOUH Abdelhakim
 IGT Inscrit à l'ONIGT
 13, Ave Al Madina, Apt 4 - Rabat
 0661 48 80 82 / 0661 79 85 41
 Fax: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre d'Agadir

Le Chef de Service du Cadastre

Karim CHEIKHAQUI

PARTIE PRIVATIVE N° 72-72^a : de 73m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 73-73^a : de 70m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards (Liée à la PP73A au s/sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 74-74^a : de 70m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 75-75^a : de 72m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE COMMUNE N° 59 : de 25m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 60-60^a : de 26m² de surface dont 6m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 71 : de 13m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 6-7-9-10 : 1591m² (dont 125m² en surplomb).

TROISIEME ETAGE

Le troisième étage couvrant une surface de 349m² dont 16m² en surplomb compris entre la côte 10.40m et la côte 13.40m d'une hauteur intérieure de 3.00m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 76-76^a : de 73m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 77-77^a : de 71m² de surface dont 5m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 78-78^a : de 71m² de surface dont 5m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 79-79^a : de 72m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE COMMUNE N° 59 : de 25m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 60-60^a : de 24m² de surface dont 4m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 71 : de 13m² de surface constituée des vides.

T.G.M SARL
 MAJTOUH Abdelmajid
 ICT Insaat & PONSIST
 13, Rue Al Madina, Apt 4 - Rabat
 0661 43 80 82 / 0661 19 85 41
 Fax: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service Le Chef de Service du Cadastre
 Karim CHEIKHAOUI

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 6-7-9-10 : 1594m² (dont 128m² en surplomb).

QUATRIEME ETAGE

Le quatrième étage couvrant une surface de 349m² dont 16m² en surplomb compris entre la côte 13.60m et la côte 16.60m d'une hauteur intérieure de 3.00m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 80-80^a : de 73m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards (Liée à la PP80A au s/sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 81-81^a : de 71m² de surface dont 5m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards (Liée à la PP81A au s/sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 82-82^a : de 71m² de surface dont 5m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards (Liée à la PP82A au s/sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 83-83^a : de 72m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE COMMUNE N° 59 : de 25m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 60-60^a : de 24m² de surface dont 4m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 71 : de 13m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 6-7-9-10 : 1597m²(dont 131m² en surplomb).

TERRASSE

La Terrasse couvrant une surface de 349m² dont 16m² en surplomb située au dessus de la côte 16.80m constituée de 5 parties communes définies et numérotées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 84 : de 210m² de surface, constituée d'une terrasse non constructible.

PARTIE COMMUNE N° 85-85^a : de 81m² de surface dont 12m² en surplomb, constituée d'une terrasse inaccessible.

PARTIE COMMUNE N° 59 : de 17m² de surface constituée d'une cage d'escaliers et local technique.

PARTIE COMMUNE N° 60-60^a : de 26m² de surface dont 4m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 71 : de 15m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 6-7-9-10 : 1579m²(dont 113m² en surplomb).

T.G.M SARF
MAFQUH Abdelkader
 KGT Inceps & POMIGT
 13, Rue Al Madinat, Appt 4 - Rabat
 0661 43 80 21 / 0661 19 85 41
 Fax: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie.
 Service du Cadastre d'Agadir
 Le Chef de Service du Cadastre

Karim CHEIKHAOUI

Immeuble : 9**DESCRIPTION SOMMAIRE D'IMMEUBLE 9**

L'immeuble 9 faisant partie du présent règlement est composé d'un sous-sol, rez de chaussée 4 étages et une terrasse non constructible.

Il est délimité par :

Nord-ouest : Immeuble 10 (sous-sol+R.d.ch + 4étages)

Nord-est : rue de lotissement de 12m T.73470/09 (Solde)

Sud-ouest : Parking sur T.73470/09 (Solde)

Sud-ouest : Immeuble 8 (sous-sol+R.d.ch + 4étages) + rue de lotissement de 14m T.73470/09 (Solde)

DIVISION PAR APPARTEMENT

L'immeuble est divisé en 25 parties privatives et 8 parties communes elles sont détaillées ci-dessous

SOUS-SOL

Le sous-sol couvrant une surface de 467m² compris entre la côte -2.40m et la côte +0.20m d'une hauteur intérieure de 2.60m il est divisé en 9 parties privatives et 4 parties communes définies comme suit:

PARTIE PRIVATIVE N° 97A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP 97-97^a au 1^{er} étage)

PARTIE PRIVATIVE N° 103A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP103-103^a au 2^{ème} étage)

PARTIE PRIVATIVE N° 105A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP105-105^a au 2^{ème} étage)

PARTIE PRIVATIVE N° 108A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP108-108^a au 3^{ème} étage)

PARTIE PRIVATIVE N° 113A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP113-113^a au 4^{ème} étage)

PARTIE PRIVATIVE N° 115A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP115-115^a au 4^{ème} étage)

PARTIE PRIVATIVE N° 116A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP116-116^a au 4^{ème} étage)

PARTIE PRIVATIVE N° 132A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP132-132^a au 1^{er} étage immeuble 10)

PARTIE PRIVATIVE N° 142A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP142-142^a au 4^{ème} étage immeuble 10)

PARTIE COMMUNE N° 86 : de 299m² de surface constituée de l'aire de circulation.

PARTIE COMMUNE N° 87 : de 19m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Sas et Ascenseur.

PARTIE COMMUNE N° 88 : de 31m² de surface constituée des murs et piliers.

PARTIE COMMUNE N° 89 : de 1m² de surface constituée d'une terre plein.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 6-7-8-10 : 1332m².

REZ DE CHAUSSEE

Le rez de chaussées couvrant une surface de 467m² compris entre la côte +0.40m et la côte 3.40m d'une hauteur intérieure de 3.00m il est divisé en 5 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 90 : 86m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une S.D.B, un W.C et 2placards.

T.C.M SARL
MAJTOUH Abdelkader
 KGT inscrit à l'ONIGT
 13, Rue Al Madina, Apt 4 - Rabat
 0661 43 50 82 / 0661 29 85 41
 Fixe : 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière du
 Cadastre et de la Carte de Sol
 Service du Cadastre d'Agadir

Karim CHEIKHAOUI

PARTIE PRIVATIVE N° 91 : 87m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, un séjour, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 92 : 69m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 93 : 70m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 94 : 68m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE COMMUNE N° 87 : de 55m² de surface constituée de l'entrée de l'immeuble, cage d'escaliers, Ascenseur, nourrice et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 88 : de 31m² de surface constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 95 : de 1m² de surface constituée d'un délaissé.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 6-7-8-10: 1332m².

PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une surface de 487m² dont 20m² en surplomb compris entre la côte 3.60m et la côte 6.60m d'une hauteur intérieure de 3.00m il est divisé en 5 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 96 : de 84m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 97-97^a : de 94m² de surface dont 7m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 98-98^a : de 68m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 99-99^a : de 68m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 100-100^a : de 67m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

T.G.M SARL
 MAPTOUH Abdellatif
 ICT Associés à l'ONIGT
 13, Rue Al Madinat, Appt 4 - Rabat
 Tél: 0537 72 60 82 / 0661 39 85 41
 Fax: 0537 72 60 25 - Fax: 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre d'Agadir

Le Chef de Service du Cadastre

Karim CHEIKHAOUI

PARTIE COMMUNE N° 87 : de 37m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 88-88^a : de 37m² de surface dont 9m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 101 : de 32m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 6-7-8-10: 1443m² (dont 111m² en surplomb).

DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une surface de 489m² dont 22m² en surplomb compris entre la côte 6.80m et la côte 9.80m d'une hauteur intérieure de 3.00m il est divisé en 5 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 102 : de 84m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 103-103^a : de 96m² de surface dont 9m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 104-104^a : de 68m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 105-105^a : de 68m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 106-106^a : de 67m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE COMMUNE N° 87 : de 37m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 88-88^a : de 37m² de surface dont 9m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 101 : de 32m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 6-7-8-10: 1451m² (dont 119m² en surplomb).

TROISIEME ETAGE

Le troisième étage couvrant une surface de 491m² dont 24m² en surplomb compris entre la côte 10.00m et la côte 13.00m d'une hauteur intérieure de 3.00m il est divisé en 5 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 107 : de 84m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 108-108^a : de 97m² de surface dont 10m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

T.C.M SARL
MAITOUH Abdelkader
 KTT Inactif à l'ONKCT
 13, Rue Al Madina, Apt 4 - Rabat
 0661 72 60 82 / 0661 72 85 41
 Fax: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 26

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du Cadastre
 Le Chef de Service du Cadastre
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre d'Agadir

Karim CHEIKHAOUI

PARTIE PRIVATIVE N° 109-109^a : de 68m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 110-110^a : de 69m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 111-111^a : de 67m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE COMMUNE N° 87 : de 37m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 88-88^a : de 37m² de surface dont 9m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 101 : de 32m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 6-7-8-10 : 1452m² (dont 120m² en surplomb).

QUATRIEME ETAGE

Le quatrième étage couvrant une surface de 491m² dont 24m² en surplomb compris entre la côte 13.20m et la côte 16.20m d'une hauteur intérieure de 3.00m il est divisé en 5 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 112 : de 84m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 113-113^a : de 97m² de surface dont 10m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 114-114^a : de 68m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 115-115^a : de 69m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 116-116^a : de 67m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE COMMUNE N° 87 : de 37m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 88-88^a : de 37m² de surface dont 9m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 101 : de 32m² de surface constituée des vides.

T.G.M SARL
 MAFTOUH Abdelkrim
 IGT Inscrit à l'ONKGT
 13, Rue Al Madinat, Appt 4 - Rabat
 0661 72 80 82 / 0661 72 85 41
 Fixe 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie,
 Service du Cadastre d'Agadir

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 6-7-8-10: 1455m² (dont 123m² en surplomb).

TERRASSE

La Terrasse couvrant une surface de 486m² dont 19m² en surplomb située au dessus de la côte 16.40m, constituée de 5 parties communes définies et numérotées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 117 : de 311m² de surface, constituée d'une terrasse non constructible.

PARTIE COMMUNE N°118-118^a : de 95m² de surface dont 13m² en surplomb, constituée d'une terrasse inaccessible.

PARTIE COMMUNE N° 87 : de 17m² de surface constituée d'une cage d'escaliers et local technique.

PARTIE COMMUNE N° 88-88^a : de 31m² de surface dont 6m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 101 : de 32m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 6-7-8-10: 1442m²(dont 110m² en surplomb).

T.G.M SARL
MARTOUH Abdellatif
KIT Maroc à l'OKKT
13, Rue Al Madina, Apt 4 - Rabat
0661 45 80 82 / 0661 29 85 41
Fax: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastré et de la Cartographie.
Service du Cadastre d'Agadir

Immeuble : 10**DESCRIPTION SOMMAIRE D'IMMEUBLE 10**

L'immeuble 10 faisant partie du présent règlement est composé d'un sous-sol, rez de chaussée 4 étages et une terrasse non constructible.

Il est délimité par :

Nord-ouest : rue de lotissement de 14m T.73470/09 (Solde)
 Nord-est : rue de lotissement de 12m T.73470/09 (Solde)
 Sud-ouest : Immeuble 9 (sous-sol+R.d.ch + 4étages)
 Sud-ouest : rue de lotissement de 14m T.73470/09 (Solde)

DIVISION PAR APPARTEMENT

L'immeuble est divisé en 20 parties privatives et 8 parties communes elles sont détaillées ci-dessous

SOUS-SOL

Le sous-sol couvrant une surface de 335m² compris entre la côte -2.40m et la côte +0.20m d'une hauteur intérieure de 2.60m il est divisé en 3 parties privatives et 4 parties communes définies comme suit:

PARTIE PRIVATIVE N° 131A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP131-131^a au 1^{er} étage)
 PARTIE PRIVATIVE N° 143A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP143-143^a au 4^{ème} étage)
 PARTIE PRIVATIVE N°144A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP144-144^a au 4^{ème} étage)

PARTIE COMMUNE N° 119 : de 247m² de surface constituée de l'aire de circulation et rampes.
 PARTIE COMMUNE N° 120 : de 19m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Sas et Ascenseur.
 PARTIE COMMUNE N° 121 : de 29m² de surface constituée des murs et piliers.
 PARTIE COMMUNE N° 122 : de 1m² de surface constituée d'une terre plein.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles du 6 à 9 : 1464m².

REZ DE CHAUSSEE

Le rez de chaussées couvrant une surface de 335m² compris entre la côte +0.40m et la côte 3.40m d'une hauteur intérieure de 3.00m il est divisé en 4 parties privatives et 4 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 123 : 68m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.
 PARTIE PRIVATIVE N° 124 : 70m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.
 PARTIE PRIVATIVE N° 125 : 44m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, une chambre, un hall, une cuisine, une S.D.B et placard.
 PARTIE PRIVATIVE N° 126 : 44m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, une chambre, un hall, une kitchenette, une S.D.B et un W.C.

T.G.M SARL
MAFTOUH Abdelguerien
 IGT inscrit à l'ONIGT
 13, Rue A/ Madinat, Appt 4 - Rabat
 Tél: 45 80 82 / 0661 19 85 41
 Fax: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie.
 Service du Cadastre d'Agadir

PARTIE COMMUNE N° 120 : de 36m² de surface constituée de l'entrée de l'immeuble, cage d'escaliers, Ascenseur, nourrice et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 121 : de 27m² de surface constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N°127 : de 1m² de surface constituée d'un délaissé.

PARTIE COMMUNE N°128 : de 45m² de surface constituée des vides sur rampes.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles du 6 à 9 : 1464m².

PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une surface de 375m² dont 40m² en surplomb compris entre la côte 3.60m et la côte 6.60m d'une hauteur intérieure de 3.00m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 129-129^a : de 73m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 130-130^a : de 71m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards

PARTIE PRIVATIVE N° 131-131^a : de 84m² de surface dont 13m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et un placard (Liée à la PP131A au s/sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 132-132^a : de 85m² de surface dont 9m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et un placard (Liée à la PP132A au s/sol immeuble 9).

PARTIE COMMUNE N° 120 : de 24m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 121-121^a : de 31m² de surface dont 13m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 128 : de 7m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles du 6 à 9 : 1555m² (dont 91m² en surplomb).

DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une surface de 379m² dont 44m² en surplomb compris entre la côte 6.80m et la côte 9.80m d'une hauteur intérieure de 3.00m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 133-133^a : de 73m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 134-134^a : de 71m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

T.G.M SARL
MAFTOUH Abdelkader
ICT Inceza à FONIGT
13, Rue A7 Madina, Appt 4 - Rabat
0537 72 80 82 / 0661 39 85 41
Fixe: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastré et de la Cartographie,
Service du Cadastre d'Agadir

PARTIE PRIVATIVE N° 135-135^a : de 86m² de surface dont 14m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et un placard.

PARTIE PRIVATIVE N° 136-136^a : de 87m² de surface dont 11m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et un placard.

PARTIE COMMUNE N° 120 : de 24m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 121-121^a : de 31m² de surface dont 14m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 128 : de 7m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles du 1 à 4 : 1561m² (dont 97m² en surplomb).

TROISIEME ETAGE

Le troisième étage couvrant une surface de 379m² dont 44m² en surplomb compris entre la côte 10.00m et la côte 13.00m d'une hauteur intérieure de 3.00m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 137-137^a : de 73m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 138-138^a : de 72m² de surface dont 5m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 139-139^a : de 86m² de surface dont 14m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et un placard.

PARTIE PRIVATIVE N° 140-140^a : de 87m² de surface dont 11m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et un placard.

PARTIE COMMUNE N° 120 : de 24m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 121-121^a : de 30m² de surface dont 13m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 128 : de 7m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles du 6 à 9 : 1564m² (dont 100m² en surplomb).

QUATRIEME ETAGE

Le quatrième étage couvrant une surface de 380m² dont 45m² en surplomb compris entre la côte 13.20m et la côte 16.20m d'une hauteur intérieure de 3.00m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

T.G.M SARL
MAPTOUH Ab-dellertim
 K.T inscrit à l'ONKCT
 13, Ave Al Madina, Appt 4 - Rabat
 0661 29 85 41 / 0661 29 85 41
 Tél: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre d'Agadir

PARTIE PRIVATIVE N° 141-141^a : de 73m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 142-142^a : de 72m² de surface dont 5m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards (Liée à la PP142A au s/sol immeuble 9).

PARTIE PRIVATIVE N° 143-143^a : de 86m² de surface dont 15m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et un placard (Liée à la PP143A au s/sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 144-144^a : de 87m² de surface dont 11m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et un placard (Liée à la PP144A au s/sol).

PARTIE COMMUNE N° 120 : de 24m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 121-121^a : de 31m² de surface dont 13m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 128 : de 7m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles du 6 à 9 : 1566m² (dont 102m² en surplomb).

TERRASSE

La Terrasse couvrant une surface de 374m² dont 39m² en surplomb située au dessus de la côte 16.40m constituée de 5 parties communes définies et numérotées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 145 : de 194m² de surface, constituée d'une terrasse non constructible.

PARTIE COMMUNE N° 146-146^a : de 129m² de surface dont 31m² en surplomb, constituée d'une terrasse inaccessible.

PARTIE COMMUNE N° 120 : de 17m² de surface constituée d'une cage d'escaliers et local technique.

PARTIE COMMUNE N° 121-121^a : de 27m² de surface dont 8m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 128 : de 7m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles du 6 à 9 : 1554m² (dont 90m² en surplomb).

T.G.M SARL
MAFTOUH Abdelkader
 IGT Invois à l'ONIGT
 13, Ave. Al Madinat, Appt 4 - Rabat
 0661 85 80 82 / 0661 85 85 41
 Tél : 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie.
 Service du Cadastre d'Agadir

Zerktouni-I Immeuble 6 T.225937/09**LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES**

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribuée.

Si = Superficie de la partie privative.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NVi = (Si / S) \times 100$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	Si (m²)	NVi(%) Dans l'immeuble 6	NVi(%) dans la résidence
1	12A	S/sol	Parking	13	6.65	1.22
	12-12 ^a	1 ^{er} étage	Appartement	85		
2	26A	S/sol	Parking	13	5.69	1.04
	26-26 ^a	4 ^{ème} étage	Appartement	71		
3	27A	S/sol	Parking	13	5.69	1.04
	27-27 ^a	4 ^{ème} étage	Appartement	71		
			Total	266	18.03	3.30
4	5	R.D.Ch	Appartement	47	3.19	0.58
5	6		Appartement	68	4.61	0.85
6	7		Appartement	66	4.48	0.82
			Total	181	12.28	2.25
7	13-13 ^a	1 ^{er} étage	Appartement	85	5.77	1.06
8	14-14 ^a		Appartement	70	4.75	0.87
9	15-15 ^a		Appartement	71	4.81	0.88
			Total	226	15.33	2.81
10	16-16 ^a	2 ^{ème} étage	Appartement	86	5.83	1.07
11	17-17 ^a		Appartement	86	5.83	1.07
12	18-18 ^a		Appartement	70	4.75	0.87
13	19-19 ^a		Appartement	71	4.81	0.88
			Total	313	21.22	3.89
14	20-20 ^a	3 ^{ème} étage	Appartement	87	5.89	1.08
15	21-21 ^a		Appartement	86	5.83	1.07
16	22-22 ^a		Appartement	71	4.81	0.88
17	23-23 ^a		Appartement	71	4.81	0.88
			Total	315	21.34	3.91
18	24-24 ^a	4 ^{ème} étage	Appartement	87	5.90	1.08
19	25-25 ^a		Appartement	87	5.90	1.08
			Total	174	11.80	2.16
			Total des parties privatives avec parking	1475	100	18.32

T.G.M SARL
MAFTOUH Abdelkérim
 KGT inscrit à l'ONIGT
 13, Rue Al Madinet, Apt 4 - Rabat
 0661-45 80 82 / 0661 19 85 41
 Fax: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie
 Le Chef de Service du Cadastre
 Service du Cadastre d'Agadir

Karim CHEIKHAOUI

Zerktouni I Immeuble 7 T.225937/09LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribuée.

Si = Superficie de la partie privative.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NVi = (Si / S) \times 100$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	Si (m²)	NVi(%) Dans l'immeuble 7	NVi(%) dans la résidence
	17A	Sous-sol	parking	13	0.88	0.16
	21A	Sous-sol	Parking	13	0.88	0.16
	24A	Sous-sol	Parking	13	0.88	0.16
	25A	Sous-sol	Parking	13	0.88	0.16
1	45A	Sous-sol	Parking	13	5.60	1.03
	45-45 ^a	2 ^{ème} étage	Appartement	70		
2	46A	Sous-sol	Parking	13	5.60	1.03
	46-46 ^a	2 ^{ème} étage	Appartement	70		
			Total	218	14.72	2.70
3	34	R.D.Ch	Appartement	67	4.52	0.83
4	35		Appartement	68	4.59	0.85
5	36		Appartement	68	4.59	0.85
6	37		Appartement	67	4.52	0.83
			Total	270	18.22	3.36
7	39-39 ^a	1 ^{er} ETAGE	Appartement	72	4.85	0.90
8	40-40 ^a		Appartement	70	4.72	0.87
9	41-41 ^a		Appartement	70	4.72	0.87
10	42-42 ^a		Appartement	71	4.79	0.88
		Total	283	19.08	3.52	
11	44-44 ^a	2 ^{ème} Etage	Appartement	72	4.85	0.90
12	47-47 ^a		Appartement	72	4.85	0.90
		Total	144	9.70	1.80	
13	48-48 ^a	3 ^{ème} ETAGE	Appartement	72	4.85	0.90
14	49-49 ^a		Appartement	70	4.72	0.87
15	50-50 ^a		Appartement	70	4.72	0.87
16	51-51 ^a		Appartement	72	4.85	0.90
		Total	284	19.14	3.54	
17	52-52 ^a	4 ^{ème} Etage	Appartement	72	4.85	0.90
18	53-53 ^a		Appartement	70	4.72	0.87
19	54-54 ^a		Appartement	70	4.72	0.87
20	55-55 ^a		Appartement	72	4.85	0.90
		Total	284	19.14	3.54	
		Total des parties privatives avec parkings		1483	100	18.46

T.C.M SARL
MAFTOUH Abdelhakim
KGT inscrit à l'ONKGT
13, Rue Al Madina, Appt 4 - Rabat
0664 43 90 82 / 0661 19 85 41
Fax : 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastrage et de la Cartographie,
Service du Cadastre d'Agadir
Service du Cadastre

Karim CHEIKHAOUI

Zerktouni I Immeuble 8 T.225937/09LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribuée.

Si = Superficie de la partie privative.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NVi = (Si / S) \times 100$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	Si (m²)	NVi(%) Dans l'immeuble 8	NVi(%) dans la résidence
	53A	Sous-sol	Parking	13	0.86	0.16
	54A	Sous-sol	Parking	13	0.86	0.16
1	68A	Sous-sol	Parking	13	5.46	1.03
	68-68 ⁿ	1 ^{er} étage	Appartement	70		
2	69A	Sous-sol	Parking	13	5.46	1.03
	69-69 ^a	1 ^{er} étage	Appartement	70		
3	73A	Sous-sol	Parking	13	5.46	1.03
	73-73 ⁿ	2 ^{ème} étage	Appartement	70		
4	80A	Sous-sol	Parking	13	5.66	1.07
	80-80 ^a	4 ^{ème} étage	Appartement	73		
5	81A	Sous-sol	Parking	13	5.53	1.04
	81-81 ^a	4 ^{ème} étage	Appartement	71		
6	82A	Sous-sol	Parking	13	5.53	1.04
	82-82 ^a	4 ^{ème} étage	Appartement	71		
			Total	529	34.82	6.56
7	62	R.D.Ch	Appartement	68	4.46	0.85
8	63		Appartement	69	4.54	0.86
9	64		Appartement	68	4.46	0.85
10	65		Appartement	68	4.46	0.85
			Total	273	17.92	3.41
11	67-67 ^a	1 ^{er} ETAGE	Appartement	73	4.80	0.91
12	70-70 ^a		Appartement	72	4.73	0.90
			Total	145	9.53	1.81
13	72-72 ^a	2 ^{ème} Etage	Appartement	73	4.80	0.91
14	74-74 ^a		Appartement	70	4.60	0.87
15	75-75 ^a		Appartement	72	4.73	0.90
			Total	215	14.13	2.68
16	76-76 ^a	3 ^{ème} ETAGE	Appartement	73	4.80	0.91
17	77-77 ^a		Appartement	71	4.67	0.88
18	78-78 ^a		Appartement	71	4.67	0.88
19	79-79 ^a		Appartement	72	4.73	0.90
			Total	287	18.87	3.57
20	83-83 ^a	4 ^{ème} ETAGE	Appartement	72	4.73	0.90
			Total	72	4.73	0.90
			Total des parties privatives avec parkings	1521	100	18.93

T.G.M SARL
MAFTOUH Abdelgertem
ICT Inscrit à l'ONICET
13, Rue Al Madinat, Apt 4 - Rabat
0661 43 90 82 / 0661 39 85 41
Fax: 0537 72 60 25 - Fax: 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
Conservation du Patrimoine
Cadastré et de la Cartographie
Service du Cadastre d'Agad

Karim CHEIKHAOUI

Zerktouni I Immeuble 9 T.225937/09LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribuée.

Si = Superficie de la partie privative.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NVi = (Si / S) \times 100$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	Si (m²)	NVi(%) Dans l'immeuble 9	NVi(%) dans la résidence
1	97A	Sous-sol	Parking	13	5.27	1.32
	97-97 ^a	1 ^{er} étage	Appartement	94		
2	103A	Sous-sol	Parking	13	5.37	1.35
	103-103 ^a	2 ^{ème} étage	Appartement	96		
3	105A	Sous-sol	Parking	13	3.98	1.01
	105-105 ^a	2 ^{ème} étage	Appartement	68		
4	108A	Sous-sol	Parking	13	5.42	1.37
	108-108 ^a	3 ^{ème} étage	Appartement	97		
5	113A	Sous-sol	Parking	13	5.42	1.37
	113-113 ^a	4 ^{ème} étage	Appartement	97		
6	115A	Sous-sol	Parking	13	4.04	1.02
	115-115 ^a	4 ^{ème} étage	Appartement	69		
7	116A	Sous-sol	Parking	13	3.94	0.99
	116-116 ^a	4 ^{ème} étage	Appartement	67		
	132A	Sous-sol	Parking	13	0.64	0.16
	142A	Sous-sol	Parking	13	0.64	0.16
			Total	705	34.72	8.75
8	90	R.D.Ch	Appartement	85	4.24	1.07
9	91		Appartement	87	4.29	1.08
10	92		Appartement	69	3.40	0.86
11	93		Appartement	70	3.45	0.87
12	94		Appartement	68	3.34	0.85
			Total	380	18.72	4.73
13	96	1 ^{er} ETAGE	Appartement	84	4.14	1.04
14	98-98 ^a		Appartement	68	3.34	0.85
15	99-99 ^a		Appartement	68	3.34	0.85
16	100-100 ^a		Appartement	67	3.30	0.83
		Total	287	14.12	3.57	
17	102	2 ^{ème} Etage	Appartement	84	4.14	1.04
18	104-104 ^a		Appartement	68	3.34	0.85
19	106-106 ^a		Appartement	67	3.30	0.83
		Total	219	10.78	2.72	

T.G.M SARL
MAFTOUH Abdelhakim
ICT Invenit à l'ONICIT
13, Rue Al Madinat, Appt 4 - Rabat
0661 85 80 82 / 0661 85 85 41
Fixer 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastrage et de la Géographie.
Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOUI

Zerktoni I Immeuble 9 T.225937/09 (suite)LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribuée.

Si = Superficie de la partie privative.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NVi = (Si / S) \times 100$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	Si (m²)	NVi(%) Dans l'immeuble 9	NVi(%) dans la résidence
20	107	3 ^{ème} ETAGE	Appartement	84	4.14	1.04
21	109-109 ^a		Appartement	68	3.34	0.85
22	110-110 ^a		Appartement	69	3.40	0.86
23	111-111 ^a		Appartement	67	3.30	0.83
			Total	288	14.18	3.58
24	112	4 ^{ème} Etage	Appartement	84	4.14	1.04
25	114-114 ^a		Appartement	68	3.34	0.85
			Total	152	7.48	1.89
			Total des parties privatives avec parkings	2029	100	25.24

T.G.M SARL
MARTOUH Abdelhakim
ICT Incect & CONSULT
13, Rue Al Madina, Appt 4 - Rabat
Tél: 0537 72 60 82 / 0661 19 85 41
Fax: 0537 72 60 25 - Fax: 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastrage et de la Cartographie
Le Chef de Service du Cadastre
Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOUI

Zerktouni I Immeuble 10 T.225937/09

LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribuée.

Si = Superficie de la partie privative.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NVi = (Si / S) \times 100$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	Si (m²)	NVi(%) Dans l'immeuble 10	NVi(%) dans la résidence
1	131A	Sous-sol	Parking	13	6.34	1.20
	131-131 ^a	1 ^{er} étage	Appartement	84		
2	143A	Sous-sol	Parking	13	6.47	1.23
	143-143 ^a	4 ^{ème} étage	Appartement	86		
3	144A	Sous-sol	Parking	13	6.53	1.24
	144-144 ^a	4 ^{ème} étage	Appartement	87		
			Total	296	19.34	3.67
4	123	R.D.Ch	Appartement	68	4.44	0.85
5	124		Appartement	70	4.57	0.87
6	125		Appartement	44	2.87	0.55
7	126		Appartement	44	2.87	0.55
			Total	226	14.75	2.82
8	129-129 ^a	1 ^{er} ETAGE	Appartement	73	4.77	0.91
9	130-130 ^a		Appartement	71	4.64	0.88
10	132-132 ^a		Appartement	85	5.55	1.06
			Total	229	14.96	2.85
11	133-133 ^a	2 ^{ème} Etage	Appartement	73	4.77	0.91
12	134-134 ^a		Appartement	71	4.64	0.88
13	135-135 ^a		Appartement	86	5.62	1.07
14	136-136 ^a		Appartement	87	5.68	1.08
			Total	317	20.71	3.94
15	137-137 ^a	3 ^{ème} ETAGE	Appartement	73	4.77	0.91
16	138-138 ^a		Appartement	72	4.70	0.90
17	139-139 ^a		Appartement	86	5.62	1.07
18	140-140 ^a		Appartement	87	5.68	1.08
			Total	318	20.77	3.96
19	141-141 ^a	4 ^{ème} Etage	Appartement	73	4.77	0.91
20	142-142 ^a		Appartement	72	4.70	0.90
			Total	145	9.47	1.81
			Total des parties privatives avec parkings	1531	100	19.05

T.G.M SARL
MAITOUH Abdelkader
KTI Maroc à l'ONIGT
13, Rue Al Madina, Apt 4 - Rabat
0661 43 80 82 / 0661 19 85 41
Fax: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastre et de la Cartographie
Service de Cadastre d'Agadez

Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOUI

TITRE II

**Zerkouni I immeuble 6
TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
TF N° 225937/09**

INDICES DES PARTIES		SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		DANS L'IMMEUBLE			DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES		INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/10000		
12A		SOUS-SOL De la côte -2,10m à la côte +0,60m	13	13	2,93	8,81	2,91	16,17	Liée à la PP 12-12' au 1 ^{er} étage Liée à la PP 26-26' au 4 ^{ème} étage Liée à la PP 27-27' au 4 ^{ème} étage	
26A			13	13	2,93	8,81	2,91	16,17		
27A			13	13	2,93	8,81	2,91	16,17		
	1		243	243						
	2		19		8,79	26,43				
	3		30							
	4		1							
Surface totale des autres immeubles du 7 à 10			332	332			8,73	48,51		
Total du Titre			1467	1467					Pour mémoire	
Surface totale des autres immeubles du 7 à 10			1799	1799						
5	T.....	RDCH De la côte +0,80m à la côte 3,80m	47	47	10,58	31,86	10,51	58,45		
6	T.....		68	68	15,30	46,10	15,21	84,57		
7	T.....		66	66	14,85	44,74	14,76	82,08		
	2		36	36						
	3		30	30						
	8		21	21						
	9		19	19						
	10		1	1						
	11		44	44						
Surface totale des autres immeubles du 7 à 10			332	332		122,70	40,48	225,10		
Total du Titre			1467	1467						Pour mémoire
Surface totale des autres immeubles du 7 à 10			1799	1799						

Le Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOUI

T.G.M SARL
 MAFTOUH Abdelhakim
 ICT/Incerti L'ONCT
 13, Ave Al-Masoudi, Apt. 4 - Rabat
 Tél: +33 80 83 7 0661 vs 85 41
 Fax: 0537 72 60 35 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre d'Agadir

Zerkoutoumi I immeuble 6
 TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES-PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225937/09

INDICES DES PARTIES PRIVATIVES	COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (MF)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
				INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN MF)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN MF)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	
20-20'	T.....	Appartement	3 ^{ème} Etage De la cote 10.40m à la cote 13.40m	76	87	19.58	58.98	19.46	108.20	Dont 11m² en surplomb
21-21'	T.....	Appartement		72	86	19.36	58.31	19.24	106.95	Dont 14m² en surplomb
22-22'	T.....	Appartement		66	71	15.98	48.14	15.89	88.30	Liée à la PP21A au s/sol imm 7
23-23'	T.....	Appartement		70	71	15.98	48.14	15.89	88.30	Dont 5m² en surplomb
	2 3-3' 11	C.F., Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gaines vides		332	376	70.90	213.57	70.48	391.75	Dont 1m² en surplomb
Surface totale des autres immeubles du 7 à 10				1467	1567					Dont 13m² en surplomb
Total du Titre				1799	1943					Dont 105m² en surplomb
24-24'	T.....	Appartement	4 ^{ème} Etage De la cote 13.60m à la cote 16.60m	76	87	19.58	58.98	19.46	108.20	Dont 11m² en surplomb
25-25'	T.....	Appartement		72	87	19.58	58.98	19.46	108.20	Liée à la PP24A au s/sol imm 7
26-26'	T.....	Appartement		66	71	15.98	48.14	15.89	88.30	Dont 15m² en surplomb
27-27'	T.....	Appartement		70	71	15.98	48.14	15.89	88.30	Liée à la PP25A au s/sol imm 7
	2 3-3' 11	C.F., Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gaines vides		332	378	71.12	214.24	70.70	393.00	Liée à la PP26A au sous-sol
Surface totale des autres immeubles du 7 à 10				1467	1568					Dont 1m² en surplomb
Total du Titre				1799	1946					Dont 14m² en surplomb
Surface totale des autres immeubles du 7 à 10				1467	1568					Dont 108m² en surplomb
Total du Titre				1799	1946					

Le Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOUI

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie,
 Service du Cadastre d'Algérie

T.G.M. SARR
 MATTOUH ABDELBAKIR
 33, Aouf Makhoul, Apt. 4 - Bab el
 Oued, Alg. 05 21 80 82 / 0661 99 85 41
 Email: 0557 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Zerkouni Immeuble 6
TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225937/09

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	
28 29-29'		Terrasse non constructible Terrasse inaccessible C. d'escaliers, et local téch. Murs, piliers et gaines Vides		190 95 16 22 9	190 126 16 30 9					Dont 31m² en surplomb Dont 8m² en surplomb
Surface totale des autres immeubles du 7 à 10				332	371					
Total du Titre				1467	1557	332	1000	330.01	1834.36	

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie,
 Service du Cadastre d'Agadir

Le Chef de Service du Cadastre
 Karim CHEIKHA OUI

Zerkrouni I immeuble 7
TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225937/09

INDICES DES PARTIES PRIVATIVES	COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
				INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/10000	
17A		Parking	SOUS-SOL De la côte -2,20m à la côte +0,60m	13		2,91	8,77	2,91	16,17	Liée à la PP 17-17 ^{me} au 2 ^{me} étage imm 6
21A		Parking		13		2,91	8,77	2,91	16,17	Liée à la PP 21-21 ^{me} au 3 ^{me} étage imm 6
24A		Parking		13		2,91	8,77	2,91	16,17	Liée à la PP 24-24 ^{me} au 4 ^{me} étage imm 6
25A		Parking		13		2,91	8,77	2,91	16,17	Liée à la PP 25-25 ^{me} au 4 ^{me} étage imm 6
45A		Parking		13		2,91	8,77	2,91	16,17	Liée à la PP 45-45 ^{me} au 2 ^{me} étage
46A		Parking		13		2,91	8,77	2,91	16,17	Liée à la PP 46-46 ^{me} au 2 ^{me} étage
	30	Aire de circulation		203	203	17,46	52,62	17,46	97,02	
	31	Cage d'escaliers, Sas et Asc.		19	19					
	32	Murs et piliers		31	31					
	33	Terre plein		1	1					
Surface totale des autres immeubles 6-8-9-10				332	332					
Total du Titre				1467	1467					Pour mémoire
34	T.....	Appartement	RDCH De la côte +0,80m à la côte 3,80m	67		15,01	45,18	14,99	83,32	
35	T.....	Appartement		68		15,22	45,85	15,21	84,57	
36	T.....	Appartement		68		15,22	45,85	15,21	84,57	
37	T.....	Appartement		67		15,00	45,18	14,99	83,32	
	31	Entree Imm, C.E., Ascenseur, nouilles et G.T		36	36	60,44	182,06	60,40	335,78	
	32	Murs, Piliers et gânes		23	23					
	38	délaissé		1	1					
Surface totale des autres immeubles 6-8-9-10				332	332					
Total du Titre				1467	1467					Pour mémoire
Surface totale des autres immeubles 6-8-9-10				1799	1799					
Total du Titre				1467	1467					Pour mémoire

Le Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOUI

T.G.M SARL
 MATTOUH ASSOCIATES
 13, Rue Al Madinat, Apt 4 - Rabat
 Tél: +33 06 61 99 85 41
 Fax: +33 06 61 72 60 25 - Fax : 0637 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie.
 Service du Cadastre d'Agadir

Zerktoouni I immeuble 7
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225937/09

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	
39-39 ^a	T.....	Appartement	1 ^{er} Etage De la côte 4.00m à la côte 7.00m	71	72	16.12	48.55	16.11	89.54	Dont 1m² en surplomb Dont 4m² en surplomb Dont 4m² en surplomb Dont 1m² en surplomb
40-40 ^a	T.....			66	70	15.67	47.20	15.66	87.05	
41-41 ^a	T.....			66	70	15.67	47.20	15.66	87.05	
42-42 ^a	T.....			70	71	15.90	47.87	15.89	88.30	
	31 32-32 ^a 43	C.E, Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gannes vides		332	348	63.56	190.82	63.32	351.94	Dont 6m² en surplomb
Surface totale des autres immeubles 6-8-9-10				1467	1582					Dont 115m² en surplomb
Total du Titre				1799	1930					
44-44 ^a	T.....	Appartement	2 ^{eme} Etage De la côte 7.20m à la côte 10.20m	71	72	16.12	48.55	16.11	89.54	Dont 1m² en surplomb Dont 4m² en surplomb Liée à la PP45A au s/sol Dont 4m² en surplomb Liée à la PP46A au s/sol Dont 2m² en surplomb
45-45 ^a	T.....			66	70	15.67	47.20	15.66	87.05	
46-46 ^a	T.....			66	70	15.67	47.20	15.66	87.05	
47-47 ^a	T.....			70	72	16.12	48.55	16.11	89.54	
	31 32-32 ^a 43	C.E, Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gannes vides		332	348	63.58	191.50	63.54	353.18	Dont 5m² en surplomb
Surface totale des autres immeubles 6-8-9-10				1467	1592					Dont 125m² en surplomb
Total du Titre				1799	1940					

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie,
 Service du Cadastre d'Agadir

T.G.M SARL
 MATTOUH A. BOUKHARIM
 ICT Incent à l'ONIGT
 13, Aven Al-Jahad, Apt. 4 - Rabat
 Tel: 0537 90 82 / 0661 19 85 41
 Fax: 0537 21 60 25 - Fax : 0537 71 91 86

La Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOUI

Zerkouni I immeuble 7
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225937/09

INDICES DES PARTIES PRIVATIVES	COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M ²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
				INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M ²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M ²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	
48-48 ^e	T.....	Appartement	3 ^{ème} Etage De la cote 10.40m à la cote 13.40m	71	72	16.12	48.55	16.11	89.54	Dont 1m ² en surplomb
49-49 ^e	T.....	Appartement		66	70	15.67	47.20	15.66	87.05	Dont 4m ² en surplomb
50-50 ^e	T.....	Appartement		66	70	15.67	47.20	15.66	87.05	Dont 4m ² en surplomb
51-51 ^e	T.....	Appartement		70	72	16.12	48.55	16.11	89.54	Dont 2m ² en surplomb
	31 32-32 ^e 43	C.E. Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gaines vides		24	24	63.58	191.50	63.54	353.18	Dont 5m ² en surplomb
				22	27					
				13	13					
				332	348					
Surface totale des autres immeubles 6-8-9-10				1467	1595					Dont 128m ² en surplomb
Total du Titre				1799	1943					
52-52 ^e	T.....	Appartement	4 ^{ème} Etage De la cote 13.60m à la cote 16.60m	71	72	16.12	48.55	16.11	89.54	Dont 1m ² en surplomb
53-53 ^e	T.....	Appartement		66	70	15.67	47.20	15.66	87.05	Dont 4m ² en surplomb, Litée à la PPS4A au s/sol imm 8
54-54 ^e	T.....	Appartement		66	70	15.67	47.20	15.66	87.05	Dont 4m ² en surplomb Litée à la PPS4A au s/sol imm 8
55-55 ^e	T.....	Appartement		70	72	16.12	48.55	16.11	89.54	Dont 2m ² en surplomb
	31 32-32 ^e 43	C.E. Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gaines vides		24	24	63.58	191.50	63.54	353.18	Dont 5m ² en surplomb
				22	27					
				13	13					
				332	348					
Surface totale des autres immeubles 6-8-9-10				1467	1598					Dont 131m ² en surplomb
Total du Titre				1799	1946					

T.C.M. S.A.R.L.
 MAITRE OUVRIER ASSOCIATION
 13, Rue Al Mouassat, Apt 4 - Rabat
 Tél : 0537 72 60 25 / 0661 19 85 41
 Fax : 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Le Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOUI

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre d'Agadez

Zerkoutoumi I immeuble 7
 TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES-PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225937/09

INDICES DES PARTIES PRIVATIVES	COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
				INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	
56		Terrasse non constructible	Terrasse Au dessus de la côte 16.80m	205	205					Dont 12m² en surplomb Dont 4m² en surplomb
57-57 ^a		Terrasse inaccessible		68	80					
31		C. d'escaliers, et local tech.		17	17					
32-32 ^a		Murs, piliers et gânes		23	27					
43		Vides		19	19					
Surface totale des autres immeubles 6-8-9-10				332	348					
Total du Titre				1467	1580					
				1799	1928	332	1000	331.80	1844.28	

La Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOUI

T.C.M. SARR
 MAFTOUH ABDELKADIR
 K.T. Agents à l'ONCMT
 13, Rue Al-Jadidiya, Apt. 4 - Rabat
 Tél : 0537 72 80 82 / 0561 19 35 41
 Fax : 0537 72 80 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie.
 Service du Cadastre d'Agadir

Zerkouni I immeuble 8
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225937/09

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN MF)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN MF)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	
53A		Parking		13		2,85	8,55	2,91	16,17	Liée à la PP 53-53° au 4 ^{ème} étage imm 7
54A		Parking		13		2,85	8,55	2,91	16,17	Liée à la PP 54-54° au 4 ^{ème} étage imm 7
68A		Parking		13		2,85	8,55	2,91	16,17	Liée à la PP 68-68° au 1 ^{er} étage
69A		Parking		13		2,85	8,55	2,91	16,17	Liée à la PP 69-69° au 1 ^{er} étage
75A		Parking		13		2,85	8,55	2,91	16,17	Liée à la PP 73-73° au 2 ^{ème} étage
80A		Parking		13		2,85	8,55	2,91	16,17	Liée à la PP 80-80° au 4 ^{ème} étage
81A		Parking		13		2,85	8,55	2,91	16,17	Liée à la PP 81-81° au 4 ^{ème} étage
82A		Parking		13		2,85	8,55	2,91	16,17	Liée à la PP 82-82° au 4 ^{ème} étage
58		Aire de circulation		178		22,80	68,40	23,28	129,36	
59		Cage d'escaliers, Sds et Asc.		19						
60		Murs et piliers		31						
61		Terre plein		1						
				333						
Surface totale des autres immeubles 6-7-9-10				1466						Pour mémoire
Total du Titre				1799						
62	T.....	Appartement	<u>RDCH</u>	68		14,88	44,71	15,21	84,57	
63	T.....	Appartement	<u>De la côte +0,80m à</u>	69		15,12	45,35	15,44	85,81	
64	T.....	Appartement	<u>la côte 3,80m</u>	68		14,88	44,71	15,21	84,57	
65	T.....	Appartement		68		14,88	44,71	15,21	84,57	
				36						
59		Entrée Imm, C.E., Ascenseur, nourrice et G.T		23		59,76	179,48	61,07	339,52	
60		Murs, Piliers et gâmes		23						
66		délaissé		1						
				333						
Surface totale des autres immeubles 6-7-9-10				1466						Pour mémoire
Total du Titre				1799						

Karim CHEIKHAOU
 La Chef de Service du Cadastre

T.G.M SARL
 MATTOUR Abdelhakim
 107 Avenue 11 OCT
 13, Apts Al Madinat, Apt 4 - Rabat
 0664-85 80 81 / 0661-19 85 41
 Email: 0557-72 60 25 - Fax: 0537-72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie,
 Service du Cadastre d'Agadir

Zerkouni I immeuble 8
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225937/09

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS	
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/10000	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/10000		
67-67°	T.....	Appartement	1 ^{er} Etage De la côte 4.00m à la côte 7.00m	72	73	15.98	47.99	16.33	90.78	Dont 1m² en surplomb Dont 4m² en surplomb Liée à la PP 68A au s/sol Dont 4m² en surplomb Liée à la PP 69A au s/sol Dont 1m² en surplomb	
68-68°	T.....	Appartement		66	70	15.33	46.02	15.66	87.05		
69-69°	T.....	Appartement		66	70	15.33	46.02	15.66	87.05		
70-70°	T.....	Appartement		71	72	15.76	47.34	16.11	89.54		
	59 60-60° 71	C.E, Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gaines vides		25 20 13	25 26 13	62.40	187.37	63.76	354.42	Dont 6m² en surplomb	
Surface totale des autres immeubles 6-7-9-10				1466	1581					Dont 115m² en surplomb	
Total du Titre				1799	1930						
72-72°	T.....	Appartement	2 ^{ème} Etage De la côte 7.20m à la côte 10.20m	72	73	15.98	47.99	16.33	90.78	Dont 1m² en surplomb Dont 4m² en surplomb Liée à la PP 73A au s/sol Dont 4m² en surplomb Dont 1m² en surplomb	
73-73°	T.....	Appartement		66	70	15.33	46.02	15.66	87.05		
74-74°	T.....	Appartement		66	70	15.33	46.02	15.66	87.05		
75-75°	T.....	Appartement		71	72	15.76	47.34	16.11	89.54		
	59 60-60° 71	C.E, Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gaines vides		25 20 13	25 26 13	62.40	187.37	63.76	354.42	Dont 6m² en surplomb	
Surface totale des autres immeubles 6-7-9-10				1466	1591						Dont 125m² en surplomb
Total du Titre				1799	1940						

Karim CHEIKHA OUI
 Chef de Service du Cadastre

T.C.M. SAÏD
 MAÏFOUH ABDELKADIR
 IGT Inceps à l'ONIGT
 13, Avenue Al Madinat, Appt 4 - Rabat
 0537 72 60 82 / 0663 19 85 41
 Fax: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Géographie
 Service du Cadastre d'Agadir

Zerkouni I immeuble 8
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225937/09

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN MF)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN MF)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/10000	
76-76 ^a	T.....	Appartement	3 ^{ème} Etage De la cote 10.40m à la cote 13.40m	72	73	15.98	47.99	16.33	90.78	Dont 1m² en surplomb
77-77 ^a	T.....	Appartement		66	71	15.54	46.68	15.89	88.30	Dont 5m² en surplomb
78-78 ^a	T.....	Appartement		66	71	15.54	46.68	15.89	88.30	Dont 5m² en surplomb
79-79 ^a	T.....	Appartement		71	72	15.76	47.34	16.11	89.54	Dont 1m² en surplomb
	59 60-80 ^a 71	C.E., Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gaines vidés		25 20 13	25 24 13	62.82	188.69	64.22	356.92	Dont 4m² en surplomb
Surface totale des autres immeubles 6-7-9-10				333	349					
Total du Titre				1466	1594					Dont 128m² en surplomb
80-80 ^a	T.....	Appartement	4 ^{ème} Etage De la cote 13.60m à la cote 16.60m	72	73	15.98	47.99	16.33	90.78	Dont 1m² en surplomb
81-81 ^a	T.....	Appartement		66	71	15.54	46.68	15.89	88.30	Licé à la PP 80A au s/sol
82-82 ^a	T.....	Appartement		66	71	15.54	46.68	15.89	88.30	Dont 5m² en surplomb
83-83 ^a	T.....	Appartement		71	72	15.76	47.34	16.11	89.54	Licé à la PP 81A au s/sol
	59 60-80 ^a 71	C.E., Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gaines vidés		25 20 13	25 24 13	62.82	188.69	64.22	356.92	Dont 5m² en surplomb
Surface totale des autres immeubles 6-7-9-10				333	349					Dont 1m² en surplomb
Total du Titre				1466	1597					Dont 4m² en surplomb
Surface totale des autres immeubles 6-7-9-10				1799	1946					Dont 131m² en surplomb
Total du Titre				1799	1946					

La Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOUI

T.C.M SARL
 MAFTOUH ABDEGHET
 NGT Bureau à FOUKGT
 13, Rue Al Madina, Aohit 4 - Rabat
 Téléphone : 0661 19 85 41
 Fax : 0661 72 60 25 - Fax : 0637 72 91 86

*Agencia Nacional de Catastro
 Cadastro Nacional de Marrakech, 601
 Calle de la Real, 100 - Marrakech, Morocco*

Zerkloumi I immeuble 8
 TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225937/09

INDICES DES PARTIES PRIVATIVES COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	
84 85-85* 59 60-60* 71	Terrasse non constructible Terrasse inaccessible C. d'escaliers, et local tech. Murs, piliers et gaines Vides	Terrasse Au dessus de la cote <u>16.80m</u>	210 69 17 22 15	210 81 17 26 15					Dont 12m² en surplomb Dont 4m² en surplomb
Surface totale des autres immeubles 6-7-9-10			333	349					
Total du Titre			1466	1579	333	1000	340.31	1891.56	Dont 113m² en surplomb

Le Chef de Service du Cadastre

Karim CHEIKHA OUI

T.C.M SAEL
 MAFTOUH ABDELKERIM
 XGT Baccat à FOMKCT
 13, Rue Al Madina, Apt 4 - Babot
 06645 28 80 82 / 0661 19 85 41
 Fax: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 66

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Géographie
 Service du Cadastre, Casablanca

Zerkouni I immeuble 9
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225937/09

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	
97A				13	13	2,99	6,40	2,91	16,17	Liée à la PP 97-97 ^m au 1 ^{er} étage
103A				13	13	2,99	6,40	2,91	16,17	Liée à la PP 103-103 ^m au 2 ^{ème} étage
105A				13	13	2,99	6,40	2,91	16,17	Liée à la PP 105-105 ^m au 2 ^{ème} étage
108A				13	13	2,99	6,40	2,91	16,17	Liée à la PP 108-108 ^m au 3 ^{ème} étage
113A				13	13	2,99	6,40	2,91	16,17	Liée à la PP 113-113 ^m au 4 ^{ème} étage
115A				13	13	2,99	6,40	2,91	16,17	Liée à la PP 115-115 ^m au 4 ^{ème} étage
116A				13	13	2,99	6,40	2,91	16,17	Liée à la PP 116-116 ^m au 4 ^{ème} étage
132A				13	13	2,99	6,40	2,91	16,17	Liée à la PP 132-132 ^m au 1 ^{er} étage imm 10
142A				13	13	2,99	6,40	2,91	16,17	Liée à la PP 142-142 ^m au 4 ^{ème} étage imm 10
	86	Aire de circulation		299	299	26,91	57,60	26,19	145,53	
	87	Cage d'escaliers, Sas et Asc.		19	19					
	88	Murs et piliers		31	31					
	89	Terre plein		1	1					
				467	467					
Surface totale des autres immeubles 6-7-8-10				1332	1332					Pour mémoire
Total du Titre				1799	1799					
90	T.....	Appartement		86	86	19,77	42,39	19,24	106,95	
91	T.....	Appartement		87	87	20,00	42,84	19,46	108,20	
92	T.....	Appartement		69	69	15,86	33,97	15,44	85,81	
93	T.....	Appartement		70	70	16,10	34,47	15,66	87,05	
94	T.....	Appartement		68	68	15,64	33,48	15,21	84,57	
				55	55	87,37	187,11	85,01	472,58	
	87	Entrée Imm, C.E, Ascenseur, courrice et G.T		51	31					
	88	Murs, Piliers et games		1	1					
	95	délaissé								
				467	467					
Surface totale des autres immeubles 6-7-8-10				1332	1332					Pour mémoire
Total du Titre				1799	1799					

Le Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOUI

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie.
 Service du Cadastre d'Agadir

T.G.M SARL
 MAFTOUH ABDELGHAN
 KT Bouich à TOUGGT
 13, Ave Al Madinat, Apt 4 - Rabat
 0644 43 80 82 / 0661 19 85 41
 0537 72 80 25 - Fax : 0537 72 91 26

Zerktoouni I immeuble 9
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF. N° 225937/09

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/10000	
96 97-97'	T.....	Appartement		84	84	19.31	41.36	104.46	Dont 7m² en surplomb Liée à la PP07A au s/sol	
	T.....			87	94	21.61	46.28	116.90		
98-98'	T.....	Appartement	1 ^{er} Etage De la côte 3.60m à la côte 6.60m	67	68	15.64	33.48	84.57	Dont 1m² en surplomb	
	T.....			67	68	15.64	33.48	84.57		
99-99'	T.....	Appartement		65	67	15.41	32.99	83.32	Dont 1m² en surplomb Dont 2m² en surplomb	
	T.....			37	37	87.61	187.59	473.82		
88-88'	101	C.E., Ascenseur et G.T Murs, Piliers et games vides		28	37				Dont 9m² en surplomb	
				32	32					
				467	487					
Surface totale des autres immeubles 6-7-8-10				1332	1443					
Total du Titre				1799	1930					
102 103-103'	T.....	Appartement		84	84	19.31	41.36	104.46	Dont 9m² en surplomb Liée à la PP103A au s/sol	
	T.....			87	96	22.07	47.27	119.39		
104-104'	T.....	Appartement	2 ^{eme} Etage De la côte 6.80m à la côte 9.80m	67	68	15.64	33.48	84.57	Dont 1m² en surplomb	
	T.....			67	68	15.64	33.48	84.57		
105-105'	T.....	Appartement		65	67	15.41	32.99	83.32	Dont 1m² en surplomb Liée à la PP105A au s/sol	
	T.....			37	37	88.07	188.58	476.31		
88-88'	101	C.E., Ascenseur et G.T Murs, Piliers et games vides		28	37				Dont 9m² en surplomb	
				32	32					
				467	489					
Surface totale des autres immeubles 6-7-8-10				1332	1451					
Total du Titre				1799	1940					

Le Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOU

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie.
 Service du Cadastre d'Agadir

T.C.M SARL
 MAJTOUH Abdelhakim
 13, Rue Al Madinat, Apt 4 - Rabat
 0644-018082 / 0661-198541
 Fax: 0537726025 - Fax: 0537729186

Zerktkouni I immeuble 9
 TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225937/09

INDICES DES PARTIES PRIVATIVES	COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
				INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	
107 108-108*	T..... T.....	Appartement Appartement	3 ^{ème} Etage De la côte 10,00m à la côte 13,00m	84 87	84 97	19,31 22,30	41,36 47,76	18,79 21,70	104,46 120,63	Dont 10m² en surplomb Liée à la PPI 08A au s/sol
109-109*	T.....	Appartement		67	68	15,64	33,48	15,21	84,57	Dont 1m² en surplomb
110-110*	T.....	Appartement		67	69	15,86	33,97	15,44	85,81	Dont 2m² en surplomb
111-111*	T.....	Appartement		65	67	15,41	32,99	14,99	83,32	Dont 2m² en surplomb
	87 88-88* 101	C.E. Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gaines vides		37 28 32	37 37 32	88,52	189,56	86,13	478,79	Dont 9m² en surplomb
Surface totale des autres immeubles 6-7-8-10				1332	1452					Dont 120m² en surplomb
Total du Titre				1799	1943					
112 113-113*	T..... T.....	Appartement Appartement	4 ^{ème} Etage De la côte 13,20m à la côte 16,20m	84 87	84 97	19,31 22,30	41,36 47,76	18,79 21,70	104,46 120,63	Dont 10m² en surplomb Liée à la PPI 13A au s/sol
114-114*	T.....	Appartement		67	68	15,64	33,48	15,21	84,57	Dont 1m² en surplomb
115-115*	T.....	Appartement		67	69	15,86	33,97	15,44	85,81	Dont 2m² en surplomb
116-116*	T.....	Appartement		65	67	15,41	32,99	14,99	83,32	Liée à la PPI 15A au s/sol Dont 2m² en surplomb Liée à la PPI 16A au s/sol
	87 88-88* 101	C.E. Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gaines vides	37 28 32	37 37 32	88,52	189,56	86,13	478,79	Dont 9m² en surplomb	
Surface totale des autres immeubles 6-7-8-10				1328	1455					Dont 123m² en surplomb
Total du Titre				1799	1946					

Karim CHEIKHAOUI

T.G.M SARL
MAFTOURI Abdoulkarim
 IGT Incent à l'ONIGT
 13, Rue Al Madinat, Apt 4 - Rabat
 Téléphone : 30 82 / 0661 19 85 41
 Fax : 0537 72 60 35 - Fax : 0537 73 91 86
 Page: 0537 72 60 35 - Fax : 0537 73 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre et de la Cartographie

Zerkrouni I immeuble 9
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225937/09

INDICES DES PARTIES PRIVATIVES	COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
				INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/10000	
117	118-118°	Terrasse non constructible	Terrasse Au dessus de la côte <u>16.40m</u>	311	311					Dont 13m² en surplomb Dont 6m² en surplomb
87	88-88°	Terrasse inaccessible		82	95					
101		C. d'escaliers, et local tech.		17	17					
		Murs, piliers et gaines		25	31					
		Vides	32	32						
				467	486					
Surface totale des autres immeubles 6-7-8-10				1332	1442					
Total du Titre				1799	1928	467	1000	454.37	2525.82	

T. G. M. SAKR
M. MATTOURI Abdelhakim
 NGT, Ingénieur à l'ONIGT
 13, Rue Al Madina, Apt 4 - Rabat
 0631 23 80 82 / 0661 19 85 41
 Fax: 0537 72 40 25 - Fax : 0537 72 91 86

Le Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHA OUI

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre d'Agadir

Zerktoumi I immeuble 10
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES-PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF n° 225937/09

INDICES DES PARTIES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	
131A 143A 144A	Parking Parking Parking	<u>SOUS/SOL</u> De la côte -2,40m à la côte +0,20m	13	13	2,84	8,49	2,91	16,17	Liée à la PP 131-131 ^{er} au 1 ^{er} étage Liée à la PP 143-143 ^{er} au 4 ^{ème} étage Liée à la PP 144-144 ^{er} au 4 ^{ème} étage
	Aire de circulation et rampes Cage d'escaliers, Sas et Asc. Murs et piliers Terre plein		13	13	2,84	8,49	2,91	16,17	
			13	13	2,84	8,49	2,91	16,17	
			247	247	8,52	25,47	8,73	48,51	
Surface totale des autres immeubles du 6 à 9			335		335				
Total du Titre			1464		1464				Pour mémoire
Surface totale des autres immeubles du 6 à 9			1799		1799				
123 124 125 126	Appartement Appartement Appartement Appartement	<u>RDCH</u> De la côte +0,40m à la côte 3,40m	68	68	14,88	44,42	15,21	84,57	
			70	70	15,32	45,72	15,66	87,05	
			44	44	9,63	28,74	9,84	54,72	
			44	44	9,63	28,74	9,84	54,72	
120 121 127 128	Entree Imm, C.F., Ascenseur, nourrice et G.T Murs, Piliers et gaines déliassé vides sur rampes		36	36	49,46	147,62	50,55	281,06	
Surface totale des autres immeubles du 6 à 9			27	27					
Total du Titre			1	1					Pour mémoire
Surface totale des autres immeubles du 6 à 9			45	45					
Total du Titre			335		335				
Surface totale des autres immeubles du 6 à 9			1464		1464				
Total du Titre			1799		1799				

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie,
 Service du Cadastre d'Alger

T.G.M SARL
 MAJTOUH Abdelhakim
 IGT Société à l'Étranger
 13, Aïme M'Zouza, Appt 4 - Rabat
 Tél: +33 06 61 19 85 41
 Fax: +33 06 61 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Le Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOUI

Zerkrouni I immeuble 10
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225937/09

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN MF)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/10000	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN MF)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/10000	
129-129 ^a	T.....	Appartement	72	73	15.97	47.68	16.33	90.78	Dont 1m² en surplomb	
130-130 ^a	T.....	Appartement	67	71	15.54	46.37	15.89	88.30	Dont 4m² en surplomb	
131-131 ^a	T.....	Appartement	71	84	18.38	54.87	18.79	104.46	Dont 13m² en surplomb	
132-132 ^a	T.....	Appartement	76	85	18.60	55.52	19.02	105.70	Liée à la PP131A au s/sol	
120 121-121 ^a 128		C.E., Ascenseur et C.T. Murs, Piliers et gaines vides	24 18 7	24 31 7	68.49	204.44	70.03	389.24	Liée à la PP132A au s/sol imm 9	
Surface totale des autres immeubles du 6 à 9			335	375					Dont 13m² en surplomb	
Total du Titre			1464	1555					Dont 91 m² en surplomb	
133-133 ^a	T.....	Appartement	72	73	15.97	47.68	16.33	90.78	Dont 1m² en surplomb	
134-134 ^a	T.....	Appartement	67	71	15.54	46.37	15.89	88.30	Dont 4m² en surplomb	
135-135 ^a	T.....	Appartement	72	86	18.82	56.17	19.24	106.95	Dont 14m² en surplomb	
136-136 ^a	T.....	Appartement	76	87	19.04	56.83	19.46	108.20	Dont 11m² en surplomb	
120 121-121 ^a 128		C.E., Ascenseur et C.T. Murs, Piliers et gaines vides	24 17 7	24 31 7	69.37	207.05	70.92	394.23	Dont 14m² en surplomb	
Surface totale des autres immeubles du 6 à 9			335	379					Dont 14m² en surplomb	
Total du Titre			1464	1561					Dont 97m² en surplomb	
Surface totale des autres immeubles du 6 à 9			1799	1940						

T.G.M SARL
 MAFTOUH ABDELKARIM
 NGT / Socié à l'OGECT
 13, Aïna Al Madinet, Appt 4 - Rabat
 0663 43 80 82 / 0661 19 85 41
 Email: 0557 72 80 25 - Fax : 0537 72 91 96

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre d'Agadir

Le Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOUI

Zerktoouni I immeuble 10
 TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225937/09

INDICES DES PARTIES PRIVATIVES	COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
				INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/10000	
137-137 ^a	T.....	Appartement	<u>3^{ème} Etage</u> De la côte 10.00m à la côte 13.00m	72	73	15.97	47.68	16.33	90.78	Dont 1m² en surplomb Balcon= 1m²
138-138 ^a	T.....	Appartement		67	72	15.75	47.03	16.11	89.54	Dont 5m² en surplomb Balcon= 1m²
139-139 ^a	T.....	Appartement		72	86	18.82	56.17	19.24	106.95	Dont 14m² en surplomb 2Balcons= 4m²
140-140 ^a	T.....	Appartement		76	87	19.04	56.83	19.46	108.20	Dont 11m² en surplomb Balcon= 2m²
	120 121-121 ^a 128	C.E, Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gaines vides		24 17 7	24 30 7	69.58	207.71	71.14	395.47	Dont 13m² en surplomb
Surface totale des autres immeubles du 6 à 9				335	379					
Total du Titre				1464	1464					Dont 110m² en surplomb
141-141 ^a	T.....	Appartement	<u>4^{ème} Etage</u> De la côte 13.20m à la côte 16.20m	72	73	15.97	47.68	16.33	90.78	Dont 1m² en surplomb
142-142 ^a	T.....	Appartement		67	72	15.75	47.03	16.11	89.54	Dont 5m² en surplomb Lise à la PP142A au s/sol imm 9
143-143 ^a	T.....	Appartement		71	86	18.82	56.17	19.24	106.95	Dont 15m² en surplomb Lise à la PP143A au s/sol
144-144 ^a	T.....	Appartement		76	87	19.04	56.83	19.46	108.20	Dont 11m² en surplomb Lise à la PP144A au s/sol
	120 121-121 ^a 128	C.E, Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gaines vides		24 18 7	24 31 7	69.58	207.71	71.14	395.47	Dont 13m² en surplomb
Surface totale des autres immeubles du 6 à 9				335	380					
Total du Titre				1464	1566					Dont 102m² en surplomb

Le Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOUI

T.C.M. SARL
 MATTOUH Abdelhakim
 107, Avenue de l'Indépendance
 13, Aïte N' Nassir, Apt 4 - Babat
 0663 93 80 81 / 0661 19 85 41
 Fax: 0667 72 60 25 - Fax : 0637 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie.
 Service du Cadastre d'Agadir

Zerkrouni I immeuble 10
 TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 I.F.N° 225937/09

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M ²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MF)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MF)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	
145	146-146 ^a	Terrasse non constructible	104	194						
120	121	Terrasse inaccessible	98	129						
121-121 ^a	128	C. d'escaliers, et local tech.	17	17						
		Murs, papiers et gaines	19	27						
		Vides	7	7						
			335	374						
Surface totale des autres immeubles du 6 à 9			1464	1554						
Total du Titre			1799	1928	335	1000	342.51	1903.98		

T.C.M. s.a.r.l.
 MAFTOUH Abdelhakim
 KCTT - Rabat à TANGI
 13, Ave. N/Aloulou, Apt 4 - Rabat
 0661-43 80 82 / 0661 79 85 41
 Fax: 0537 71 60 25 - Fax : 0537 71 91 86

Le Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHA OUI

Agence Nationale de
 Conservation, Géométrie du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre et d'Asses

III – REGLES DE COPROPRIETE

CHAPITRE I
OBJET

Article 1 : Le présent règlement a pour objet de fixer les conditions d'exercice des droits et obligations des copropriétaires découlant de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12 et notamment :

- Organiser l'administration de l'immeuble ;
- Prévoir les conditions d'amélioration de gestion et d'entretien de cet immeuble, de son assurance et de sa restauration.

Le présent règlement et les modifications susceptibles de lui être apportées constitueront la règle commune à laquelle tous les copropriétaires devront se conformer.

Article 2 : Dans tous les contrats translatifs ou déclaratifs de la propriété d'un ou plusieurs lots, il devra être fait mention du présent règlement et que les nouveaux copropriétaires l'ont consulté et sont tenus à son exécution. (Un exemplaire de ce règlement portant signature de l'Ingénieur Géomètre Topographe est obligatoirement remis à chaque copropriétaire).

CHAPITRE II

Droits des copropriétaires sur les parties communes

Article 3 : Chaque copropriétaire Liée à , outre la propriété privative d'immeuble qui lui est cédée, des droits de copropriété sur les parties communes suivant les tantièmes indiqués au tableau annexé au présent règlement de copropriété.

CHAPITRE III

Cession – Quitus

Article 4 : La cession des lots de l'immeuble est libre. Néanmoins un droit de préférence pourrait être institué selon les dispositions de l'article 39 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.

Article 5 : Tout cessionnaire est tenu d'exiger du cédant, avant d'acquérir, un quitus de tous comptes provisionnels et parts des charges de copropriété délivré par le syndicat des copropriétaires. Faute d'avoir obtenu ce quitus, il est fait application des dispositions des articles 42 et 43 de la loi précitée.

CHAPITRE IV

Parties privatives – Parties communes.

Article 6 : Parties privatives :

Les parties privatives sont aux termes de l'état descriptif de division, établi dans la première partie ci-dessus, destinées à l'usage exclusif et particulier des copropriétaires.

Conformément à l'article 2 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12, elles comprennent, notamment, sans que cette énonciation ne soit limitative :

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastre et de la Cartographie.
Service du Cadastre d'Agadi-

- Les cloisons intérieures avec leurs portes ;
- les carrelages, dalles ou parquets et en général, tous revêtements de sol, et de plafond ;
- Les portes palières, les fenêtres, les portes fenêtres, volets ou stores, ainsi que leurs chambranles, leurs châssis, leurs accessoires et d'une façon générale les ouvertures et vues des locaux privés ;
- Les installations des cuisines, des placards, penderies et étagères ;
- Les barres d'appui des fenêtres, balcons, terrasses et loggias, ainsi que tous leurs accessoires ;
- Les installations sanitaires des salles d'eau, des cabinets de toilette et des W.C, etc... ;
- Les installations d'eau chaude et de climatisation ;
- La serrurerie, la robinetterie et accessoires qui en dépendent ;
- Tout ce qui concerne la décoration : glaces, peinture, boiserie, etc.

Et d'une manière générale, tout ce qui se trouve à l'intérieur des appartements et locaux dont chacun aura l'usage exclusif.

Article 7 : Parties communes :

Les parties communes comme mentionnées dans les articles 3 et 4 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12 sont celles qui sont affectées à l'usage ou à l'utilité de tous les copropriétaires ou certains d'entre eux, sans que cette énonciation ne soit limitative :

- Sol, sauf les cas stipulés dans l'alinéa 2 de l'article 2 de la loi précitée.
- Le sous-sol s'il n'est pas destiné à l'usage privé.
- Toitures et terrasses destinées à l'usage commun.
- Toutes les canalisations souterraines se trouvant hors des locaux privés pour l'amenée de l'eau, de l'électricité et pour l'évacuation à l'égout public des eaux pluviales, ménagères et usées.
- Armature des bâtiments : les fondations, l'ossature en béton armé, les éléments porteurs concourant à la stabilité des bâtiments, piliers et poteaux de soutien, éléments horizontaux de charpentes, les gros-œuvres des planchers (hourdis, poutrelles, nervures et dalles), les couvertures des immeubles et toutes les étanchéités.
- Matériel commun : servant à l'entretien des espaces libres.
- Façades : les ornements des façades, pergolas, l'ossature et la couverture des balcons et terrasses, à l'exception des garde-corps, volets, persiennes et jardinières qui sont propriété privée.
- Ventilation : les coffres gaines, conduits de fumée, tête de cheminée, les tuyaux de ventilation des W.C, des salles de bains et des cuisines.
- Espaces verts avec leurs équipements : les vestibules d'entrée (des immeubles), les cages des escaliers destinés à l'usage commun , les escaliers eux-mêmes sur tout leur parcours, les paliers d'étages, les portes, fenêtres, châssis, vitres, etc. ... se trouvant dans toutes les parties communes, et, d'une manière générale, tous les espaces, dégagements, couloirs, places, circulation et locaux qui ne sont pas affectés à l'usage privé et tous leurs accessoires tels que : armoires d'eau et d'électricité ;

- Canalisations : toutes les canalisations, colonnes montantes ou descendantes et de distribution, notamment d'eau, d'électricité, les tuyaux de chute, d'écoulement des eaux pluviales et ménagères, sauf toutefois les parties des canalisations ou conduites affectées à l'usage exclusif et particulier de chaque copropriétaire et se trouvant à l'intérieur des parties privatives, les tuyaux du tout-à-l'égout, les tuyaux et les gaines d'aération ainsi que leurs coffres ;
- Compteurs généraux d'eau, d'électricité et généralement tous les appareils au service de l'immeuble ;
- Installations d'éclairage se trouvant dans l'immeuble ou les allées extérieures pour l'usage des copropriétaires ;
- Réseau de distribution de télévision : antenne collective et conduits qui en dérivent, sauf toutefois les parties de ces conduits affectés à l'usage exclusif d'un copropriétaire et se trouvant à l'intérieur des parties privatives ;
- Locaux poubelles avec leurs accessoires ;
- Appareils et installations de défense contre l'incendie.
- Administration de l'immeuble, dépendances et autres locaux des services communs.
- Installation téléphonique.

Article 8 : Murs mitoyens :

Sont réputés mitoyens les murs et cloisons non porteurs séparant deux parties privatives contigües (article 4 bis de la loi précitée)

CHAPITRE V

Droits et obligations des copropriétaires et occupants

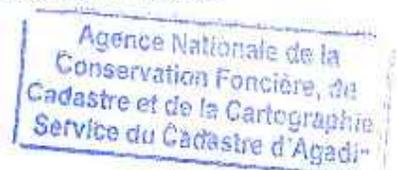
Article 9 : Usage des parties communes :

- Chacun des copropriétaires, pour la jouissance des locaux privés lui appartenant, pourra user librement des parties communes, à condition de respecter leur destination et de ne pas porter atteinte aux droits des autres copropriétaires.
- Toutes les parties communes, notamment les passages et allées, entrées, places, vestibules, escaliers et couloirs, devront être libres en tout temps.

Il ne pourra en conséquence être déposé, entreposé ou mis à demeure un objet quelconque dans les parties communes. Il ne pourra être fait dans les escaliers, sur les paliers, dans les passages et vestibules, aucun travail de ménage tel que brossage et battage de tapis, literie, meubles, etc. ...

- Les passages, entrées, places et couloirs sont exclusivement réservés aux piétons. Tout accès ou stationnement de véhicules de quelque nature que ce soit est strictement interdit.
- Les copropriétaires doivent se conformer aux règles d'hygiène et de salubrité, éviter de salir ou de dégrader les espaces verts et jardins.
- Aucune antenne ou parabole de télévision ne pourra être installée sur les façades de l'immeuble.

Article 10 : Usage des parties privatives :



- **Dispositions générales :**

Chacun des copropriétaires aura, en ce qui concerne les locaux lui appartenant exclusivement, le droit d'en jouir et d'en disposer à condition de ne pas nuire aux droits des autres copropriétaires.

Chaque copropriétaire est responsable de ses fautes et négligences, ou de celles des personnes ou choses dont il répond à quelque titre que ce soit et ce, conformément aux dispositions du Dahir formant Code des Obligations et Contrats.

- **Conditions d'occupation :**

Chaque occupant devra veiller à ce que la tranquillité et la bonne tenue de l'immeuble ne soient à aucun moment troublées par son fait ni par celui des personnes de sa famille ou à son service, des visiteurs, et en général de toute personne dont il est responsable.

Il est interdit à tout occupant de ne faire aucun bruit gênant pour les voisins de quelque nature que ce soit.

Les locations ne pourront jamais porter exclusivement sur les parties communes, de quelque catégorie qu'elles soient ; le droit de jouir de ces dernières demeurera obligatoirement l'accessoire de la location des parties privatives et n'en pourra être séparé.

- **Dispositions particulières :**

- **Animaux :**

Tous les animaux criards, malpropres ou dangereux sont interdits. Toutefois, les chats et les chiens sont tolérés mais les dégâts et dégradations qu'ils pourront causer seront à la charge de leurs propriétaires. Ceux-ci devront veiller à ce que leurs animaux n'apportent aucun trouble à la tranquillité de l'immeuble. Ils devront être portés à bras au sein des parties communes.

- **Utilisation des fenêtres et balcons :**

Il ne pourra jamais être étendu de linge ou autres sur les balcons et fenêtres, qui devront être tenus en parfait état de propreté. L'ornementation florale et végétale sera tolérée. Les tapis et habits ne pourront être secoués ou brossés par les fenêtres et balcons.

- **Façades – enseignes :**

Il ne pourra être établi sur les façades rien qui puisse nuire aux habitants ou aux voisins ou contrevenir aux règlements en vigueur.

Toute installation d'enseigne ou affiche quelconque sur les façades **sans l'accord préalable du syndicat des copropriétaires** est strictement interdite.

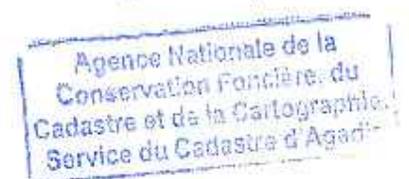
- **Plaques d'identité :**

Les copropriétaires et locataires pourront poser sur la porte desservant leur appartements ou locaux, une plaque comportant leur noms, dont les caractéristiques, dimensions, matériaux etc. devront être agréés par le syndicat des copropriétaires.

- **Usage des appareils récepteurs ou reproducteurs de son :**

Les appareils récepteurs ou reproducteurs de son devront être utilisés avec modération, de sorte qu'aucun bruit ne puisse être perçu en dehors des locaux où ils fonctionnent.

- **Travaux et modifications :**



Les copropriétaires doivent prendre en charge sans indemnité l'exécution des travaux de réparations ou de modifications qui deviendraient nécessaires aux parties communes.

Les copropriétaires doivent livrer accès pour effectuer des réparations, notamment celles se rapportant aux canalisations et conduites communes pouvant traverser leurs locaux.

Dans le cas où ces travaux entraîneraient des détériorations, les lieux devront être remis en leur état, aux frais de la copropriété.

Les copropriétaires devront supporter sans indemnités, tous les échafaudages nécessaires pour les travaux et réparations qu'il y aurait lieu d'effectuer, notamment à la façade ou aux toitures, terrasses et balcons, tels que peinture, crépissage, ravalement, etc.....

Les copropriétaires ne pourront effectuer à l'intérieur des parties privatives des travaux ou modifications qui :

- Concernent les gros-œuvres de l'édifice.
 - Apportent une modification tant aux portes palières et aux cloisons sur les couloirs et escaliers.
 - Intéressent l'aspect extérieur de l'édifice, fenêtres, stores, barres d'appui, balcons, balustrades de façades et terrasses et en général, toutes parties visibles de l'extérieur et contribuant à l'harmonie de l'ensemble, alors même qu'elles ne feraient pas partie des choses communes.
- **Parkings :**

Les parkings ne pourront servir qu'au remisage des voitures. Il ne pourra y être entreposé aucun récipient contenant du carburant ou autres matières inflammables.

Il est interdit de procéder au lavage de voitures et d'encombrer les aires de circulations et les accès. L'emploi des klaxons est strictement interdit.

CHAPITRE VI

Personnel de service-charges

Article 11 : Les concierges et /ou gardiens devront prévenir le syndic, sans aucun retard, de tout incident qui se produirait dans l'immeuble et de toutes autres dégradations dont ils auraient connaissance, de façon que toutes les mesures utiles puissent être prises immédiatement.

Article 12 : En cas de démission ou limogeage ou de départ volontaire du concierge de l'immeuble pour cause que ce soit, le syndicat des copropriétaires doit pourvoir à son remplacement et entamer la procédure judiciaire d'éviction des lieux conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi précitée.

Article 13 : Les charges communes comprennent

- Toutes les charges relatives à la conservation, l'entretien et l'administration des parties communes, la **maintenance des équipements collectifs et des services communs**, énumérés ci-dessous :

- Les contributions, taxes et charges, sous quelque dénomination que ce soit, auxquelles sont assujetties toutes les choses ou parties communes.
- Les assurances contractées pour couvrir les risques concernant l'immeuble : incendie, explosions dégâts des eaux, responsabilité civile et accidents de travail, etc...
- Les frais d'entretien, les grosses réparations et frais d'aménagement de toutes les parties communes énumérées à l'article 7 ci-dessus, y compris les frais de ravalement, de peinture, d'entretien des fenêtres,

barres d'appui et balustres, volets et balcons qui seront entretenus comme choses communes quoique étant privatives.

- Les frais de gestion et d'administration du syndic.
- Toute charge entraînée par les services collectifs et les éléments d'équipement commun, notamment :
 - La consommation d'eau pour le nettoyage des parties communes et l'arrosage.
 - La consommation d'électricité pour l'éclairage des parties communes.
 - Le salaire du personnel.
 - L'achat, la réparation et remplacement des ustensiles et des produits de ménage.
 - L'aménagement d'accès réservés aux handicapés.
 - L'aménagement des lieux circonstanciels à l'occasion de la fête de l'aïd AL ADHA.

Cette énonciation est exhaustive et non pas limitative.

Détermination des charges

Article 14 : Les différentes charges des dépenses annuelles sont estimées provisoirement à la somme dedirhams

Les charges communes indiquées ci-dessus seront réparties entre les copropriétaires au prorata de la quote-part leur appartenant dans les parties communes.

Certaines charges relatives à des parties communes dont l'usage est réservé à un ou plusieurs copropriétaires seulement, seront supportées par ces derniers selon la même règle ci-dessus.

CHAPITRE VII

Comptes des charges

Article 15 : Les comptes des charges communes seront arrêtés annuellement et soumis à l'approbation de l'assemblée générale. Leurs relevés sont communiqués à l'avance par le syndic à chaque copropriétaire.

Article 16 : Les copropriétaires ont l'obligation de faire parvenir au syndicat de copropriétaire leur quote-part des charges par chèque bancaire, ou par versement fait à son compte ouvert à cet effet et ce, au plus tard dans un mois de la mise en recouvrement de l'acompte provisionnel ou de la décision de l'assemblée générale fixant les charges communes de l'année.

Article 17 : Les copropriétaires qui aggraveraient par leur fait les charges communes supporteront seuls les frais et dépenses qui seraient ainsi occasionnés.

* Selon les cas

Article 18 : La contribution de chacun au paiement des diverses charges auxquelles il est assujéti, est due même en l'absence de toute occupation et tout usage.

CHAPITRE VIII

Assurances

Article 19 : Le syndicat des copropriétaires est tenu de souscrire obligatoirement une assurance couvrant notamment les incendies et explosions.

Toutefois, le syndicat peut souscrire toute police d'assurance jugée nécessaire

CHAPITRE X

Administration des parties communes

Section I : le syndicat des copropriétaires



Article 20 : Constitution – Objet – Compétence :

Conformément à l'article 13 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12, le syndicat est le représentant légal de la copropriété. Les différents copropriétaires sont obligatoirement et de plein droit groupés dans un syndicat.

Le syndicat des copropriétaires a pour mission la conservation de l'immeuble, d'une manière générale, l'administration, la gestion et l'exécution des dispositions du présent règlement de copropriété. Il est responsable des dommages causés aux copropriétaires ou aux tiers par le défaut d'entretien des parties communes.

Il a qualité pour ester en justice tant en demandeur qu'en défendeur, même contre certains de ses membres.

Section II : L'Assemblée générale**Organisation et attributions****Article 21 : Assemblée générale :**

- L'assemblée générale tient sa première réunion à l'initiative de l'un ou de plusieurs copropriétaires et procède à l'établissement du règlement de copropriété s'il n'est pas élaboré et à son amendement le cas échéant ainsi qu'à l'élection des organes de gestion conformément aux dispositions de l'article 16 et 16bis1 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.
- L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an et ce conformément aux articles : du 16bis2 au 16bis10 de la loi précitée.
- L'assemblée générale élit parmi ses membres son président pour en diriger les travaux et désigne un secrétaire pour dresser le procès verbal de la réunion lequel sera signé par tous les copropriétaires et enregistré dans un registre spécial. Il n'est pas permis au syndic ou son adjoint de présider la séance de l'assemblée soit directement ou par son représentant. Cependant il peut assurer le secrétariat de la séance si l'assemblée l'autorise.
- L'assemblée générale extraordinaire à laquelle sont convoqués tous les copropriétaires, peut être tenue à la demande du syndic ou 1/3 des copropriétaires (art 16bis3 de la loi précitée).
- L'assemblée générale procède à l'organisation de la copropriété conformément à la loi et au règlement de copropriété et prend des décisions à exécuter par le syndicat ou, le cas échéant, le conseil syndical ;

L'assemblée générale est chargée de :

- La prise de décisions et la mise en place de mesures, devant assurer la sécurité, la maintenance, la conservation et la jouissance de l'immeuble ainsi que la sécurité de ses habitants ;
- La gestion des parties communes en prenant les mesures appropriées en vue de la sécurité des usagers et assurer leur bonne jouissance ;
- La désignation, la révocation et la rémunération du syndic et de son adjoint ;
- La désignation du conseil syndical, s'il y a lieu ;
- L'autorisation du syndic ou des tiers d'ester en justice ;
- L'octroi au syndic ou aux tiers le mandat de prendre certaines mesures ;

- L'approbation du budget du syndicat, la fixation des charges et le plafond des dépenses ;
- L'examen et l'approbation des comptes présentés par le syndic ;
- L'approbation du montant des charges et leur répartition.

Généralement toutes questions intéressant la copropriété pour laquelle il n'est pas prévu de dispositions particulières par la loi ou par le présent règlement.

Section III : Le syndic

Article 22 : Les attributions du syndic sont :

- L'exécution des dispositions du règlement de copropriété ;
- La préparation de l'ordre du jour des réunions de l'assemblée générale
- La concrétisation des décisions de l'assemblée générale à moins qu'elles ne soient confiées au conseil syndical ou au tiers ;
- Veiller au bon usage des parties communes en assurant leur entretien, la garde des principales entrées de l'immeuble et des équipements communs ;
- Les réparations urgentes ;
- La préparation du budget prévisionnel du syndicat en vue de son examen et son approbation par l'assemblée générale ;
- L'établissement régulier du budget du syndicat et la tenue d'une comptabilité faisant apparaître la situation de la trésorerie du syndicat et de chaque copropriétaire ;
- Le recouvrement des charges des copropriétaires contre récépissé ;
- Aviser les copropriétaires de la situation de la trésorerie du syndicat tous les trois mois ;
- La tenue des archives et des registres relatifs à l'immeuble et au syndicat et faciliter à tous les copropriétaires l'accès à ces documents et notamment avant la tenue de l'assemblée générale dont l'ordre du jour porte sur l'examen de la comptabilité du syndicat ;
- Entreprendre des démarches administratives qui lui sont reconnues et celles qui lui sont déléguées ;
- Représenter le syndicat en justice sur ordre spécial de l'assemblée générale ;

Article 23 : A l'expiration de sa mission, le syndic sortant, ou son adjoint, est tenu, dans un délai maximum de 15 jours à partir de la nomination du nouveau syndic, de remettre à celui-ci tous les documents, archives, registres, la situation de la trésorerie et tous les biens du syndicat y compris les liquidités.

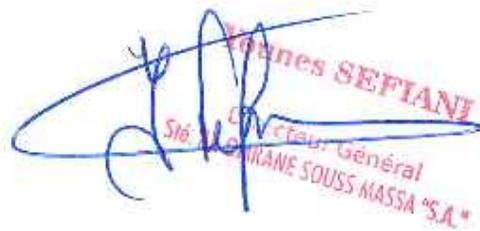
Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastre et de la Cartographie.
Service du Cadastre d'Agadir

Article 24: Formalités

Un original du présent règlement de copropriété, l'état descriptif de division et les tableaux annexes seront déposés à la **Conservation Foncière d'Agadir**

Le conservateur de la propriété foncière d'Agadir est requis d'inscrire le présent règlement sur le titre foncier N° 225937/09

Fait à Agadir, le Octobre 2018


Younes SEFIANI
Sté. Conservateur Général
MORRANE SOUSS MASSA "S.A."



Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastré et de la Cartographie.
Service du Cadastre d'Agadir

REGLEMENT DE COPROPRIETE

Selon la loi N°18-00 modifiée et complétée par la loi N°106-12

Ensemble Immobilier : JNAN SBIL ZERKTOUNI

Nom de la propriété : Zerktouni-J

Tire Foncier : T225938/09

**Etabli par : Abdelkerim MAFTOUH
INGENIEUR GEOMETRE TOPOGRAPHE INSCRIT
AU TABLEAU DE L'ONIGT**

Le : /10/2018

T.G.M SARL
MAFTOUH Abdelkerim
Ingénieur inscrit à l'ONIGT
13, Rue Al Madina, App# 7 - Rabat
0661 43 80 82 / 0661 19 85 41
Fixe: 0537 72 60 25 - Fax: 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastré et de la Cartographie.
Service du Cadastre d'Agadir

Karim CHEIKHAOUI
Le Chef de Service du Cadastre

REGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ
CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ DITE : Zerktoni-J
TF 225938/09
SITUÉE A Agadir

La société Al Omrane Souss Massa dont le siège est à Agadir, représentée par ses mandataires habilités à cet effet Mr Younes Sefiani en qualité de Directeur Général, a entrepris la réalisation d'un ensemble Immobilier sur le terrain dénommé Zerktoni-J, objet du titre foncier n° **225938/09** d'une superficie de **17A 97Ca** située à préfecture d'Agadir ida-outanane C.U d'Agadir, Boulevard Abdrahim Bouabid.

Les travaux de construction ayant été achevés, Al Omrane envisage de vendre des appartements composant le programme, conformément aux dispositions de la loi 18-00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12 et des textes pris pour son application.

Al Omrane a établi, ainsi qu'il suit et conformément aux prescriptions de la loi 18-00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12, le présent règlement de copropriété destiné d'une part à régler le rapport de voisinage et les droits et charges respectifs des futurs propriétaires, et d'autre part à pourvoir à la bonne administration et jouissance de l'ensemble de l'immeuble.

Le présent règlement oblige les différents propriétaires actuels et futurs et leurs ayant droits : héritiers, cessionnaires ou locataires, en un mot quiconque jouit par le fond ou le revenu des appartements faisant partie de l'ensemble immobilier. L'obligation sus visée résulte pour chaque propriétaire futur de la signature par lui du contrat de vente étant entendu que cette signature vaut approbation et acceptation du présent règlement dans toutes ses dispositions et sans aucune réserve.

Dans chaque contrat de vente, dans les cessions sous toutes leurs formes, dans chaque bail ou acte de location, en un mot dans tout acte passif ou actif qui produira par son effet ou sa conséquence un changement d'occupants ou de propriétaires d'un appartement.

Il sera spécifié sous peine de nullité que le nouvel occupant ou propriétaire ou locataire quel qu'il soit, s'oblige à l'exécution pleine, entière et sans réserve, des clauses, charges et conditions du présent règlement. Les actes destinés à modifier ou à compléter le présent règlement seront déposés à la Conservation Foncière d'Agadir.

LE PRESENT REGLEMENT COMPORTE EN PLUS DU PREAMBULE :

Titre I : La description sommaire de l'immeuble par niveau

Titre II : Le tableau de répartition des quotes-parts et tantièmes d'indivision.

Titre III : Les règles de copropriété découlant des dispositions de la loi 18-00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastré et de la Cartographie
Service du Cadastre d'Agadir

T.G.M SARL
MAFTOUH Abdelkerim
 IGT Inscrit à FONIGT
 13, Rue Al Madina, Apprt 4 - Rabat
 0661 43 80 82 / 0661 19 85 41
 Fixe: 0537 73 60 25 - Fax: 0537 72 91 86

Kahim CHEIKHAOUI
 Le Chef de Service du Cadastre

TITRE IDESCRIPTION SOMMAIRE DE LA RESIDENCE

L'ensemble immobilier faisant l'objet du présent règlement est composé de 5 immeubles divisés en 146 parties dont 104 parties privatives et 42 parties communes.

Elle est délimitée par :

Nord-ouest : Rue de lotissement de 15m sur T.73470/09 (solde)

Nord-est : rue de lotissement de 14m + parking sur T.73470 (solde)

Sud-est : rue de lotissement de 14m – parking sur T.73470 (solde)

Sud-ouest : Rue de lotissement de 15m sur T.73470/09 (solde)

L'ensemble immobilier est réparti en 5 immeubles à savoir :

- Immeuble 1 = 333m²
- Immeuble 2 = 331m²
- Immeuble 3 = 331m²
- Immeuble 4 = 469m²
- Immeuble 5 = 333m²

T.G.M SARL
MAFTOUH Abdelkader
IGT Inscrit à l'ONIGT
13, Rue Al Madina, Appt 4 - Rabat
0661 43 80 82 / 0661 19 85 41
Fixer 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastre et de la Cartographie.
Service du Cadastre d'Agadir

Le Chef de Service du Cadastre

Karim CHEIKHAOUI

Immeuble : 1**DESCRIPTION SOMMAIRE D'IMMEUBLE 1**

L'immeuble 1 faisant partie du présent règlement est composé d'un sous-sol, rez de chaussée 4 étages et une terrasse non constructible.

Il est délimité par :

Nord-ouest : rue de lotissement de 15m sur T.73470/09 (solde)

Nord-est : rue de lotissement de 14m sur T.73470/09 (solde)

Sud-est : parking sur T.73470/09 (solde)

Sud-ouest : immeuble 2 (sous-sol+R.d.ch+4étages)

DIVISION PAR APPARTEMENT

L'immeuble est divisé en 19 parties privatives et 10 parties communes elles sont détaillées ci-dessous

SOUS-SOL

Le sous-sol couvrant une surface de 333m² compris entre la côte -3.10m et la côte +0.10m d'une hauteur intérieure de 3.20m il est divisé en 3 parties privatives et 4 parties communes définies comme suit:

PARTIE PRIVATIVE N° 54A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP54th imm 2 au 4^{ème} étage).

PARTIE PRIVATIVE N° 81A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP81th imm 3 au 4^{ème} étage).

PARTIE PRIVATIVE N° 82A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP82th imm 3 au 4^{ème} étage).

PARTIE COMMUNE N° 1 : de 247m² de surface constituée de l'aire de circulation et rampes.

PARTIE COMMUNE N° 2 : de 19m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Sas et Ascenseur.

PARTIE COMMUNE N° 3 : de 28m² de surface constituée des murs et piliers.

PARTIE COMMUNE N° 4 : de 0.23m² de surface constituée d'un terre plein (négligeable).

Pour mémoire

Surface totale des autres blocs du 2 à 5 : 1464m².

REZ DE CHAUSSEE

Le rez de chaussées couvrant une surface de 333m² compris entre la côte +0.30m et la côte 3.20m d'une hauteur intérieure de 2.90m, il est divisé en 3 parties privatives et 6 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 5 : 47m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, une chambres, un hall, une cuisine et une S.D.B.

PARTIE PRIVATIVE N° 6 : 68m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards (Liée à la PP6A au s/sol immeuble 2).

PARTIE PRIVATIVE N° 7 : 66m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

T.G.M SARL
MAFTOUH Abdelbertou
KGT INGENIEUR A FONCT
13, Rue Al Madinat, Appt 4 - Rabat
0662 43 80 82 / 0661 28 85 41
Tél: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastre et de la Cartographie
Service du Cadastre d'Agadi

Le Chef de Service du Cadastre

Karim CHEIKHAOUI

PARTIE COMMUNE N° 2 : de 37m² de surface constituée de l'entrée de l'immeuble, cage d'escaliers, Ascenseur, nourrice, rampe, B.L et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 3 : de 31m² de surface constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 8 : de 21m² de surface constituée d'une conciergerie.

PARTIE COMMUNE N° 9 : de 19m² de surface constituée local syndic

PARTIE COMMUNE N° 10 : de 1m² de surface constituée d'un délaissé.

PARTIE COMMUNE N° 11 : de 43m² de surface constituée de vide sur rampe.

Pour mémoire

Surface totale des autres blocs 2 à 5 : 1464m²

PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une surface de 370m² dont 37m² en surplomb compris entre la côte 3.40m et la côte 6.30m d'une hauteur intérieure de 2.90m, il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 12-12^a : de 85m² de surface dont 9m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et un placard.

PARTIE PRIVATIVE N° 13-13^a : de 84m² de surface dont 12m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et un placard.

PARTIE PRIVATIVE N° 14-14^a : de 70m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 15-15^a : de 71m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE COMMUNE N° 2 : de 25m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 3-3^a : de 29m² de surface dont 10m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 11 : de 6m² de surface constituée d'un vide.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles de 2 à 5 : 1561m² (dont 97m² en surplomb).

DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une surface de 375m² dont 42m² en surplomb compris entre la côte 6.50m et la côte 9.40m d'une hauteur intérieure de 2.90m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 16-16^a : de 87m² de surface dont 11m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et un placard.

PARTIE PRIVATIVE N° 17-17^a : de 86m² de surface dont 14m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et un placard (Liée à la PP17A au s/sol immeuble 2).

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastré et de la Cartographie.
Service du Cadastre d'Agadir

T.G.M SARL
MAFTOUH Abdellah
IGT Maestri & FOUKAT
13, Rue Al Madinat, Appartement 4 - Rabat
0661 43 80 82 / 0661 59 85 41
Fixe: 0537 72 60 25 - Fax: 0537 72 91 86

PARTIE PRIVATIVE N° 18-18^a : de 70m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 19-19^a : de 71m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE COMMUNE N° 2 : de 26m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 3-3^a : de 29m² de surface dont 11m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 11 : de 6m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles de 2 à 5 : 1567m² (dont 103m² en surplomb).

TROISIEME ETAGE

Le troisième étage couvrant une surface de 376m² dont 43m² en surplomb compris entre la côte 9.60m et la côte 12.50m d'une hauteur intérieure de 2.90m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 20-20^a : de 87m² de surface dont 11m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et un placard.

PARTIE PRIVATIVE N° 21-21^a : de 86m² de surface dont 14m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et un placard.

PARTIE PRIVATIVE N° 22-22^a : de 71m² de surface dont 5m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 23-23^a : de 71m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE COMMUNE N° 2 : de 26m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 3-3^a : de 29m² de surface dont 11m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 11 : de 6m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles de 2 à 5 : 1569m² (dont 105m² en surplomb).

QUATRIEME ETAGE

Le quatrième étage couvrant une surface de 377m² dont 44m² en surplomb compris entre les la côte 12.70m et la côte 15.60m d'une hauteur intérieure de 2.90m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :



PARTIE PRIVATIVE N° 24-24^a : de 87m² de surface dont 10m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et un placard (Liée à la PP24A au s/sol immeuble 2).

PARTIE PRIVATIVE N° 25-25^a : de 86m² de surface dont 15m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et un placard (Liée à la PP25A au s/sol immeuble 2).

PARTIE PRIVATIVE N° 26-26^a : de 71m² de surface dont 5m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 27-27^a : de 71m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE COMMUNE N° 2 : de 26m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 3-3^a : de 30m² de surface dont 12m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 11 : de 6m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles de 2 à 5 : 1572m²(dont 108m² en surplomb).

TERRASSE

La Terrasse couvrant une surface de 370m² dont 37m² en surplomb située au dessus de la côte 15.80m constituée de 5 parties communes définies et numérotées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 28 : de 189m² de surface, constituée d'une terrasse non constructible.

PARTIE COMMUNE N° 29-29^a : de 135m² de surface dont 33m² en surplomb, constituée d'une terrasse inaccessible.

PARTIE COMMUNE N° 2 : de 17m² de surface constituée d'une cage d'escaliers et local technique.

PARTIE COMMUNE N° 3-3^a : de 23m² de surface dont 4m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 11 : de 6m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles de 2 à 5 : 1571m² (dont 107m² en surplomb).

T.C.M SARL
MAFTOUH Abdelkrim
IGT Maroc à l'ONIGT
13, Ave Al Moultas, Appt 4 - Rabat
0661 43 80 82 / 0661 19 85 41
Fixe : 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastré et de la Cartographie
Service du Cadastre d'Agadir

Immeuble : 2**DESCRIPTION SOMMAIRE D'IMMEUBLE 2**

L'immeuble 2 faisant partie du présent règlement est composé d'un sous-sol, rez de chaussée 4 étages et une terrasse non constructible.

Il est délimité par :

Nord-ouest : rue de lotissement de 15m sur T.73470/09 (solde)
 Nord-est : immeuble 1 (sous-sol+R.d.ch -4étages)
 Sud-est : parking sur T.73470/09 (solde)
 Sud-ouest : immeuble 3 (sous-sol-R.d.ch -4étages)

DIVISION PAR APPARTEMENT

L'immeuble est divisé en 20 parties privatives et 8 parties communes elles sont détaillées ci-dessous

SOUS-SOL

Le sous-sol couvrant une surface de 331m² compris entre la côte -2,80m et la côte +0,10m d'une hauteur intérieure de 2,90m il est divisé en 6 parties privatives et 4 parties communes définies comme suit:

PARTIE PRIVATIVE N° 6A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP6A au R.d.ch immeuble 1).
 PARTIE PRIVATIVE N° 17A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP17-17^e au 1^{er} étage imm1).
 PARTIE PRIVATIVE N° 24A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP24-24^e au 2^{ème} étage imm1).
 PARTIE PRIVATIVE N° 25A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP25-25^e au 2^{ème} étage imm1).
 PARTIE PRIVATIVE N° 45A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP45-45^e au 2^{ème} étage).
 PARTIE PRIVATIVE N° 46A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP45-45^e au 2^{ème} étage).

PARTIE COMMUNE N° 30 : de 213m² de surface constituée de l'aire de circulation.
 PARTIE COMMUNE N° 31 : de 19m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Sas et Ascenseur.
 PARTIE COMMUNE N° 32 : de 21m² de surface constituée des murs, piliers et Gâines.
 PARTIE COMMUNE N° 33 : de 0,23m² de surface constituée d'un terre plein (négligeable).

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 1et du 3 à 5 : 1466m².

REZ DE CHAUSSEE

Le rez de chaussées couvrant une surface de 331m² compris entre la côte +0,30m et la côte 3,20m d'une hauteur intérieure de 2,90m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 34 : 68m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.
 PARTIE PRIVATIVE N° 35 : 68m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.
 PARTIE PRIVATIVE N° 36 : 68m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

T.G.M SARL
 MAFTOUH Abdellatif
 NCT Maroc & FONCT
 13, Rue Al Madinat, Appt 4 - Rabat
 0537 72 60 82 / 0661 19 85 41
 Fax: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre d'Agadir

PARTIE PRIVATIVE N° 37 : 67m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE COMMUNE N° 31 : de 36m² de surface constituée de l'entrée de l'immeuble, cage d'escaliers, Ascenseur, nourrice, rampe, B.L et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 32 : de 23m² de surface constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N°38 : de 1m² de surface constituée d'un délaissé.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 1 et du 3 à 5 : 1466m².

PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une surface de 347m² dont 16m² en surplomb compris entre la côte 3.40m et la côte 6.30m d'une hauteur intérieure de 2.90m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 39-39^a : de 73m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 40-40^a : de 70m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards (Liée à la PP40A au s/sol immeuble 3).

PARTIE PRIVATIVE N° 41-41^a : de 70m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 42-42^a : de 72m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE COMMUNE N° 31 : de 25m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 32-32^a : de 24m² de surface dont 5m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 43 : de 13m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 1 et du 3 à 5 : 1584m² (dont 118m² en surplomb)

DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une surface de 347m² dont 16m² en surplomb compris entre la côte 6.50m et la côte 9.40m d'une hauteur intérieure de 2.90m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 44-44^a : de 73m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 45-45^a : de 70m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards (Liée à la PP45A au s/sol).

T.G.M SARL
MAYTOUBI Ab-Elkacrim
IGT Inscrit à l'ONIGT
13, Rue Al Mandara, App't 4 - Rabat
0661 45 80 82 / 0661 45 85 41
Fax : 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastré et de la Cartographie.
Service du Cadastre d'Agadir

PARTIE PRIVATIVE N° 46-46^e : de 70m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards (Liée à la PP46A au s/sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 47-47^e : de 72m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE COMMUNE N° 31 : de 25m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 32-32^a : de 24m² de surface dont 5m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 43 : de 13m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 1et du 3 à 5 : 1595m² (dont 129m² en surplomb).

TROISIEME ETAGE

Le troisième étage couvrant une surface de 348m² dont 17m² en surplomb compris entre la côte 9.60m et la côte 12.50m d'une hauteur intérieure de 2.90m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 48-48^a : de 73m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 49-49^a : de 71m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 50-50^a : de 71m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 51-51^a : de 72m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE COMMUNE N° 31 : de 25m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 32-32^a : de 23m² de surface dont 6m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 43 : de 13m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 1et du 3 à 5 : 1597m² (dont 131m² en surplomb).

QUATRIEME ETAGE

Le quatrième étage couvrant une surface de 348m² dont 17m² en surplomb compris entre la côte 12.70m et la côte 15.60m d'une hauteur intérieure de 2.90m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 52-52^a : de 73m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastre et de la Cartographie.
Service du Cadastre d'Agadez

T.G.M SARL
MAITOUH Abdelkrim
IGT Maroc à FOMCT
13, Ave Al Madina, Apt 4 - Rabat
0661 42 80 82 / 0661 19 85 41
Fax : 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

PARTIE PRIVATIVE N° 53-53^a : de 71m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 54-54^a : de 71m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards (Liée à la PP54A au s/sol immeuble I).

PARTIE PRIVATIVE N° 55-55^a : de 72m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE COMMUNE N° 31 : de 25m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 32-32^a : de 23m² de surface dont 6m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 43 : de 13m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 1et du 3 à 5 : 1601m²(dont 135m² en surplomb).

TERRASSE

La Terrasse couvrant une surface de 348m² dont 17m² en surplomb située au dessus de la côte 15.80m constituée de 5 parties communes définies et numérotées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 56 : de 208m² de surface, constituée d'une terrasse non constructible.

PARTIE COMMUNE N° 57-57^a : de 86m² de surface dont 12m² en surplomb, constituée d'une terrasse inaccessible.

PARTIE COMMUNE N° 31 : de 17m² de surface constituée d'une cage d'escaliers et local technique.

PARTIE COMMUNE N° 32-32^a : de 26m² de surface dont 5m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 43 : de 11m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 1et du 3 à 5 : 1593m² (dont 127m² en surplomb).

T.G.M SARL
 MAFTOUH Abdelkader
 IGT inscrit à l'ONIGT
 13, Rue Al Madina, Appt 4 - Rabat
 0661 19 80 82 / 0661 19 85 41
 Fixe 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre d'Agadir

Immeuble : 3**DESCRIPTION SOMMAIRE D'IMMEUBLE 3**

L'immeuble 3 faisant partie du présent règlement est composé d'un sous-sol, rez de chaussée 4 étages et une terrasse non constructible.

Il est délimité par :

Nord-ouest : rue de lotissement de 15m sur T.73470/09 (solde)

Nord-est : immeuble 2 (sous-sol + R.d.ch + 4 étages)

Sud-est : parking sur T.73470/09 (solde)

Sud-ouest : immeuble 4 (sous-sol + R.d.ch + 4 étages)

DIVISION PAR APPARTEMENT

L'immeuble est divisé en 20 parties privatives et 8 parties communes elles sont détaillées ci-dessous

SOUS-SOL

Le sous-sol couvrant une surface de 331m² compris entre la côte -2.80m et la côte +0.10m d'une hauteur intérieure de 2.90m il est divisé en 7 parties privatives et 4 parties communes définies comme suit:

PARTIE PRIVATIVE N° 40A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP40-40^e au 1^{er} étage imm 2).

PARTIE PRIVATIVE N° 63A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP63 au R.d.ch).

PARTIE PRIVATIVE N° 64A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP64 au R.d.ch).

PARTIE PRIVATIVE N° 68A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP68-68^e au 1^{er} étage).

PARTIE PRIVATIVE N° 70A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP70-70^e au 1^{er} étage).

PARTIE PRIVATIVE N° 79A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP79-79^e au 3^{ème} étage).

PARTIE PRIVATIVE N° 80A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP80-80^e au 4^{ème} étage).

PARTIE COMMUNE N° 58 : de 199m² de surface constituée de l'aire de circulation.

PARTIE COMMUNE N° 59 : de 19m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Sas et Ascenseur.

PARTIE COMMUNE N° 60 : de 22m² de surface constituée des murs et piliers.

PARTIE COMMUNE N° 61 : de 0.39m² de surface constituée d'un terre plein (négligeable).

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 1-2-4 et 5 : 1466m².

REZ DE CHAUSSEE

Le rez de chaussées couvrant une surface de 331m² compris entre la côte +0.30m et la côte 3.20m d'une hauteur intérieure de 2.90m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 62 : 68m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 63 : 69m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards (Liée à la PP63A au s/sol).

T.G.M SARL
MAFTOUH Abdelkrim
KGT Incestr à FOMKIT
13, Rue Al Madinat, Appt 4 - Rabat
0661 43 80 82 / 0661 19 85 41
Fax: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastre et de la Cartographie.
Service du Cadastre d'Agadir

PARTIE PRIVATIVE N° 64 : 68m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards (Liée à la PP64A au s/sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 65 : 66m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE COMMUNE N° 59 : de 36m² de surface constituée de l'entrée de l'immeuble, cage d'escaliers, Ascenseur, nourrice, rampe, B.L et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 60 : de 23m² de surface constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N°66 : de 1m² de surface constituée d'un délaissé.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 1-2-4 et 5 : 1466m².

PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une surface de 349m² dont 18m² en surplomb compris entre la côte 3.40m et la côte 6.30m d'une hauteur intérieure de 2.90m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 67-67^a : de 73m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 68-68^a : de 71m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards (Liée à la PP68A au s/sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 69-69^a : de 70m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 70-70^a : de 72m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards (Liée à la PP70A au s/sol).

PARTIE COMMUNE N° 59 : de 26m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 60-60^a : de 24m² de surface dont 6m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 71 : de 13m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 1-2-4 et 5 : 1582m²(dont 116m² en surplomb).

DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une surface de 349m² dont 18m² en surplomb compris entre la côte 6.50m et la côte 9.40m d'une hauteur intérieure de 2.90m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 72-72^a : de 73m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2 placards.

T.G.M SARIL
 MAFTOUH Abdellouh
 K.T inscrit à l'ONIGT
 13, Rue Al Madina, Apt 4 - Rabat
 0661 43 80 82 / 0661 19 85 41
 Fax: 0537 72 60 25 - Fax: 0537 72 91 84

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre d'Agadir

PARTIE PRIVATIVE N° 73-73^a : de 71m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 74-74^b : de 70m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 75-75^a : de 72m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE COMMUNE N° 59 : de 26m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 60-60^a : de 24m² de surface dont 6m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 71 : de 13m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 1-2-4 et 5 : 1593m² (dont 127m² en surplomb).

TROISIEME ETAGE

Le troisième étage couvrant une surface de 349m² dont 18m² en surplomb compris entre la côte 9.60m et la côte 12.50m d'une hauteur intérieure de 2.90m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 76-76^a : de 73m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 77-77^a : de 71m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 78-78^b : de 71m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 79-79^a : de 72m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards (Liée à la PP79A au s/sol).

PARTIE COMMUNE N° 59 : de 26m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 60-60^a : de 24m² de surface dont 6m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 71 : de 12m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 1-2-4 et 5 : 1596m²(dont 130m² en surplomb).

T.G.M SARL
MAFTOUH Abdelkader
IGT inscrit à l'ONIGT
13, Aïme AJ Madina, Appt 4 - Rabat
0661 43 80 82 / 0661 19 85 41
Fixe: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastré et de la Cartographie.
Service du Cadastre d'Agadir.

QUATRIEME ETAGE

Le quatrième étage couvrant une surface de 349m² dont 18m² en surplomb compris entre la côte 12.70m et la côte 15.60m d'une hauteur intérieure de 2.90m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 80-80^a : de 73m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards (Liée à la PP80A au s/sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 81-81^a : de 71m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards (Liée à la PP81A au s/sol immeuble 1).

PARTIE PRIVATIVE N° 82-82^a : de 71m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards (Liée à la PP82A au s/sol immeuble 1)

PARTIE PRIVATIVE N° 83-83^a : de 72m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE COMMUNE N° 59 : de 26m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 60-60^a : de 24m² de surface dont 6m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 71 : de 12m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 1-2-4 et 5 : 1600m²(dont 134m² en surplomb).

TERRASSE

La Terrasse couvrant une surface de 349m² dont 18m² en surplomb située au dessus de la côte 15.80m constituée de 5 parties communes définies et numérotées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 84 : de 209m² de surface, constituée d'une terrasse non constructible.

PARTIE COMMUNE N° 85-85^a : de 86m² de surface dont 13m² en surplomb, constituée d'une terrasse inaccessible.

PARTIE COMMUNE N° 59 : de 17m² de surface constituée d'une cage d'escaliers et local technique.

PARTIE COMMUNE N° 60-60^a : de 25m² de surface dont 5m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 71 : de 12m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 1-2-4 et 5 : 1592m²(dont 126m² en surplomb).

T.G.M SARL
MAFTOUH Abdelkader
ICT Inceh à FOMEGT
13, Rue Al Madina, Appt 4 - Rabat
0661 72 90 82 / 0661 72 95 41
Fax: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastré et de la Cartographie
Service du Cadastre

Immeuble : 4**DESCRIPTION SOMMAIRE D'IMMEUBLE 4**

L'immeuble 4 faisant partie du présent règlement est composé d'un sous-sol, rez de chaussée 4 étages et une terrasse non constructible.

Il est délimité par :

Nord-ouest : rue de lotissement de 15m sur T.73470/09 (solde)

Nord-est : immeuble 3 (sous-sol+R.d.ch +4étages) + rue de lotissement de 15m sur T.73470/09 (solde)

Sud-est : immeuble 5 (sous-sol-R.d.ch -4étages)

Sud-ouest : rue de lotissement de 15m sur T.73470/09 (solde)

DIVISION PAR APPARTEMENT

L'immeuble est divisé en 25 parties privatives et 8 parties communes elles sont détaillées ci-dessous

SOUS-SOL

Le sous-sol couvrant une surface de 469m² compris entre la côte -2.80m et la côte +0.10m d'une hauteur intérieure de 2.90m il est divisé en 8 parties privatives et 4 parties communes définies comme suit:

PARTIE PRIVATIVE N° 97A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP97-97^a au 1^{er} étage).

PARTIE PRIVATIVE N° 103A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP103-103^a au 2^{ème} étage).

PARTIE PRIVATIVE N° 108A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP108-108^a au 3^{ème} étage).

PARTIE PRIVATIVE N° 110A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP110-110^a au 3^{ème} étage).

PARTIE PRIVATIVE N° 113A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP113-113^a au 4^{ème} étage).

PARTIE PRIVATIVE N° 114A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP114-114^a au 4^{ème} étage).

PARTIE PRIVATIVE N° 139A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP139-139^a au 3^{ème} étage immeuble 5).

PARTIE PRIVATIVE N° 140A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP140-140^a au 3^{ème} étage immeuble 5).

PARTIE PRIVATIVE N° 143A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP143-143^a au 4^{ème} étage immeuble 5).

PARTIE COMMUNE N° 86 : de 303m² de surface constituée de l'aire de circulation.

PARTIE COMMUNE N° 87 : de 19m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Sas et Ascenseur.

PARTIE COMMUNE N° 88 : de 29m² de surface constituée des murs et piliers.

PARTIE COMMUNE N° 89 : de 1m² de surface constituée d'un terre plein.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 1-2-3 et 5 : 1328m².

REZ DE CHAUSSEE

Le rez de chaussées couvrant une surface de 469m² compris entre la côte -0.30m et la côte 3.20m d'une hauteur intérieure de 2.90m il est divisé en 5 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 90 : 85m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une S.D.B, un W.C et 2placards,

T.G.M SARL
MAFTOUH Abdelaziz
IGT Inscrit à l'ONK.T
13, Rue Al Madinat, Apprt 4 - Rabat
0661 43 80 82 / 0661 19 85 41
Fixe/0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastre et de la Cartographie.
Service du Cadastre d'Agadir

PARTIE PRIVATIVE N° 91 : 88m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un séjour, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 92 : 69m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 93 : 69m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 94 : 68m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards

PARTIE COMMUNE N° 87 : de 57m² de surface constituée de l'entrée de l'immeuble, cage d'escaliers, Ascenseur, nourrice, rampe, B.L et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 88 : de 32m² de surface constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N°95 : de 1m² de surface constituée d'un délaissé.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 1-2-3 et 5 : 1328m².

PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une surface de 491m² dont 22m² en surplomb compris entre la côte 3.40m et la côte 6.30m d'une hauteur intérieure de 2.90m il est divisé en 5 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 96 : de 82m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 97-97^a : de 96m² de surface dont 9m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un séjour, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards (Liée à la PP97A au s/sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 98-98^a : de 69m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 99-99^a : de 68m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 100-100^a : de 68m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards

PARTIE COMMUNE N° 87 : de 39m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 88-88^a : de 36m² de surface dont 9m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 101 : de 33m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 1-2-3 et 5 : 1440m² (dont 112m² en surplomb).

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastré et de la Cartographie
Service du Cadastre d'Agadi-

T.G.M SARL
MAPTOUH Abdelkadir
K.T. Inverdi à TOMKOT
13, Ape Al Madina, Apt 4 - Rabat
0661-43/80 82 / 0661 19 85 41
Fax: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une surface de 493m² dont 24m² en surplomb compris entre la côte 6.50m et la côte 9.40m d'une hauteur intérieure de 2.90m il est divisé en 5 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 102 : de 82m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 103-103^a : de 98m² de surface dont 11m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un séjour, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards (Liée à la PP103Aau s/sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 104-104^a : de 69m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 105-105^a : de 68m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 106-106^a : de 68m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE COMMUNE N° 87 : de 39m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 88-88^a : de 36m² de surface dont 9m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 101 : de 33m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 1-2-3 et 5 : 1449m² (dont 121m² en surplomb).

TROISIEME ETAGE

Le troisième étage couvrant une surface de 494m² dont 25m² en surplomb compris entre la côte 9.60m et la côte 12.50m d'une hauteur intérieure de 2.90m il est divisé en 5 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 107 : de 83m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 108-108^a : de 98m² de surface dont 11m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un séjour, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards (Liée à la PP108Aau s/sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 109-109^a : de 69m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards

PARTIE PRIVATIVE N° 110-110^a : de 69m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards (Liée à la PP110Aau s/sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 111-111^a : de 68m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards

PARTIE COMMUNE N° 87 : de 39m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 88-88^a : de 35m² de surface dont 10m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 101 : de 33m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 1-2-3 et 5 : 1451m² (dont 123m² en surplomb).

QUATRIEME ETAGE

Le quatrième étage couvrant une surface de 496m² dont 27m² en surplomb compris entre la côte 12.70m et la côte 15.60m d'une hauteur intérieure de 2.90m il est divisé en 5 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 112 : de 83m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 113-113^a : de 99m² de surface dont 12m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un séjour, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards (Liée à la PP113A au s/sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 114-114^a : de 69m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards (Liée à la PP114A au s/sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 115-115^a : de 69m² de surface dont 1m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 116-116^a : de 68m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie, une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE COMMUNE N° 87 : de 39m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 88-88^a : de 36m² de surface dont 11m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 101 : de 33m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 1-2-3 et 5 : 1453m² (dont 125m² en surplomb).

TERRASSE

La Terrasse couvrant une surface de 496m² dont 22m² en surplomb située au dessus de la côte 15.80m constituée de 5 parties communes définies et numérotées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 117 : de 300m² de surface, constituée d'une terrasse non constructible.

PARTIE COMMUNE N° 118-118^a : de 106m² de surface dont 16m² en surplomb, constituée d'une terrasse inaccessible.

PARTIE COMMUNE N° 87 : de 19m² de surface constituée d'une cage d'escaliers et local technique.

PARTIE COMMUNE N° 88-88^a : de 38m² de surface dont 11m² en surplomb constituée des murs, piliers, gaines et dalle.

PARTIE COMMUNE N° 101 : de 33m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles 1-2-3 et 5 : 1445m²(dont 117m² en surplomb).

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastré et de la Cartographie
Service du Cadastre d'Agad

T.G.M SARL
MAFTOUH Abdelkarim
IGT inscrit à l'ONICF
13, Rue Al Andalous, Appt 4 - Rabat
0661 43 80 82 / 0661 19 85 41
Fixe 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Immeuble : 5**DESCRIPTION SOMMAIRE D'IMMEUBLE 5**

L'immeuble 5 faisant partie du présent règlement est composé d'un sous-sol, rez de chaussée 4 étages et une terrasse non constructible.

Il est délimité par :

- Nord-ouest : immeuble 4 (sous-sol+R.d.ch +4étages)
- Nord-est : rue de lotissement de 14m sur T.73470/09 (solde)
- Sud-est : parking sur T.73470/09 (solde)
- Sud-ouest : rue de lotissement de 15m sur T.73470/09 (solde)

DIVISION PAR APPARTEMENT

L'immeuble est divisé en 20 parties privatives et 8 parties communes elles sont détaillées ci-dessous

SOUS-SOL

Le sous-sol couvrant une surface de 333m² compris entre les côtes -2.65m et la côte -0.25m d'une hauteur intérieure de 2.90m il est divisé en 3 parties privatives et 4 parties communes définies comme suit:

- PARTIE PRIVATIVE N° 131A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP131-131^a au 1^{er} étage).
- PARTIE PRIVATIVE N° 132A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP132-132^a au 1^{er} étage).
- PARTIE PRIVATIVE N° 135A : 13m² de surface constituée d'un parking (liée à la PP135-135^a au 2^{ème} étage).

- PARTIE COMMUNE N° 119 : de 250m² de surface constituée de l'aire de circulation et rampes.
- PARTIE COMMUNE N° 120 : de 19m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Sas et Ascenseur.
- PARTIE COMMUNE N° 121 : de 25m² de surface constituée des murs et piliers.
- PARTIE COMMUNE N° 122 : de 0.39m² de surface constituée d'un terre plein (négligeable).

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles du 1 à 4 : 1464m².

REZ DE CHAUSSEE

Le rez de chaussées couvrant une surface de 333m² compris entre la côte +0.45m et la côte 3.35m d'une hauteur intérieure de 2.90m il est divisé en 4 parties privatives et 4 parties communes définies comme suit :

- PARTIE PRIVATIVE N° 123 : 67m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie une S.D.B, un W.C et 2placards.
- PARTIE PRIVATIVE N° 124 : 69m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie une S.D.B, un W.C et 2placards.
- PARTIE PRIVATIVE N° 125 : 44m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, une chambre, un hall, une cuisine, une S.D.B et un placard.
- PARTIE PRIVATIVE N° 126 : 43m² de surface constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, une chambre, un hall, une cuisine, une S.D.B et un W.C.

T.G.M SAFIL
MAPTOUH Abdelguerim
 K.T Inscrit à l'ONK.T
 13, Rue Al Madina, Apt 4 - Rabat
 0661 43 80 82 / 0661 39 85 41
 Fax: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie.
 Service du Cadastre d'Agadir

PARTIE COMMUNE N° 120 : de 37m² de surface constituée de l'entrée de l'immeuble, cage d'escaliers, Ascenseur, nourrice, rampe, B.L et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 121 : de 27m² de surface constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N°127 : de 1m² de surface constituée d'un délaissé.

PARTIE COMMUNE N°128 : de 45m² de surface constituée des vides sur rampes.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles du 1 à 4 : 1464m².

PREMIER ETAGE

Le premier étage couvrant une surface de 374m² dont 41m² en surplomb compris entre la côte 3.55m et la côte 6.45m d'une hauteur intérieure de 2.90m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 129-129^a : de 73m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 130-130^a : de 71m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 131-131^a : de 84m² de surface dont 13m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie une S.D.B, un W.C et un placard (Liée à la PP131A au s/sol).

PARTIE PRIVATIVE N° 132-132^a : de 85m² de surface dont 10m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie une S.D.B, un W.C et un placard (Liée à la PP132A au s/sol).

PARTIE COMMUNE N° 120 : de 26m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 121-121^a : de 28m² de surface dont 12m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 128 : de 7m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles du 1 à 4 : 1557m² (dont 93m² en surplomb).

DEUXIEME ETAGE

Le deuxième étage couvrant une surface de 378m² dont 45m² en surplomb compris entre la côte 6.65m et la côte 9.55m d'une hauteur intérieure de 2.90m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 133-133^a : de 73m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 134-134^a : de 71m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 135-135^a : de 85m² de surface dont 15m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie une S.D.B, un W.C et un placard (Liée à la PP135A au s/sol).

T.G.M SARL
 MAPTOUH Abdelkerim
 IGT inscrit à l'ONKGT
 13, Rue Al Madina, Apt 4 - Rabat
 0662 43 80 82 / 0661 19 85 41
 Tél: 0937 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie.
 Service du Cadastre d'Agadir

PARTIE PRIVATIVE N° 136-136^a : de 87m² de surface dont 12m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie une S.D.B, un W.C et un placard.

PARTIE COMMUNE N° 120 : de 26m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 121-121^a : de 29m² de surface dont 12m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 128 : de 7m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles du 1 à 4 : 1564m² (dont 100m² en surplomb).

TROISIEME ETAGE

Le troisième étage couvrant une surface de 378m² dont 45m² en surplomb compris entre la côte 9.75m et la côte 12.65m d'une hauteur intérieure de 2.90m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 137-137^a : de 73m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie une S.D.B, un W.C et 2placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 138-138^a : de 71m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie une S.D.B, un W.C et 2placards

PARTIE PRIVATIVE N° 139-139^a : de 86m² de surface dont 15m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie une S.D.B, un W.C et un placard (Liée à la PP139A au s/sol immeuble 4).

PARTIE PRIVATIVE N° 140-140^a : de 87m² de surface dont 12m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie une S.D.B, un W.C et un placard (Liée à la PP140A au s/sol immeuble 4).

PARTIE COMMUNE N° 120 : de 26m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 121-121^a : de 28m² de surface dont 12m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 128 : de 7m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles du 1 à 4 : 1567m² (dont 103m² en surplomb).

QUATRIEME ETAGE

Le quatrième étage couvrant une surface de 379m² dont 46m² en surplomb compris entre la côte 12.85m et la côte 15.75m d'une hauteur intérieure de 2.90m il est divisé en 4 parties privatives et 3 parties communes définies comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N° 141-141^a : de 73m² de surface dont 2m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie une S.D.B, un W.C et 2placards.

T.G.M SARL
MAFTOUH Abdelberran
IGT Inceps à l'ONKCT
13, Rue Al Madinat, Apprt 4 - Rabat
0661 43 80 82 / 0661 19 85 41
Fixer 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 84

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastre et de la Cartographie
Service du Cadastre d'Agadir

PARTIE PRIVATIVE N° 142-142^a : de 71m² de surface dont 4m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 2 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie une S.D.B, un W.C et 2 placards.

PARTIE PRIVATIVE N° 143-143^a : de 86m² de surface dont 16m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie une S.D.B, un W.C et un placard (Liée à la PP143A au s/sol immeuble 4).

PARTIE PRIVATIVE N° 144-144^a : de 88m² de surface dont 13m² en surplomb constituée d'un appartement à usage d'habitation, comprenant un salon, 3 chambres, un hall, une cuisine, une buanderie une S.D.B, un W.C et un placard.

PARTIE COMMUNE N° 120 : de 26m² de surface constituée d'une cage d'escaliers, Ascenseur et G.T.

PARTIE COMMUNE N° 121-121^a : de 28m² de surface dont 11m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 128 : de 7m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles du 1 à 4 : 1570m² (dont 106m² en surplomb).

TERRASSE

La Terrasse couvrant une surface de 378m² dont 45m² en surplomb située au dessus de la côte 15.95m constituée de 5 parties communes définies et numérotées comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 145 : de 191m² de surface, constituée d'une terrasse non constructible.

PARTIE COMMUNE N° 146-146^a : de 134m² de surface dont 38m² en surplomb, constituée d'une terrasse inaccessible.

PARTIE COMMUNE N° 120 : de 17m² de surface constituée d'une cage d'escaliers et local technique.

PARTIE COMMUNE N° 121-121^a : de 29m² de surface dont 7m² en surplomb constituée des murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 128 : de 7m² de surface constituée des vides.

Pour mémoire

Surface totale des autres immeubles du 1 à 4 : 1563m² (dont 99m² en surplomb).

T.G.M SARL
 MAFTOUH Abdelkrim
 IGT inscrit à l'ONK.T
 13, Ave Al Madinat, Apt 4 - Rabat
 0661 43 80 82 / 0661 29 85 41
 Fixe: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre d'Agad

Zerktouni J Immeuble 1 T.225938/09

LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribuée.

S_i = Superficie de la partie privative.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NVi = (S_i / S) \times 100$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	S_i (m ²)	$NVi(\%)$ Dans l'immeuble 1	$NVi(\%)$ dans la résidence
	54A	Sous-sol	Parking	13	0.88	0.16
	81A		Parking	13	0.88	0.16
	82A		Parking	13	0.88	0.16
			Total	39	2.64	0.48
1	5	R.D.Ch	Appartement	47	3.19	0.58
2	6		Appartement	68	4.61	0.85
3	7		Appartement	66	4.48	0.82
			Total	181	12.28	2.25
4	12-12 ^a	1 ^{er} Etage	Appartement	85	5.77	1.06
5	13-13 ^a		Appartement	84	5.70	1.04
6	14-14 ^a		Appartement	70	4.75	0.87
7	15-15 ^a		Appartement	71	4.82	0.88
			Total	310	21.04	3.85
8	16-16 ^a	2 ^{ème} Etage	Appartement	87	5.90	1.08
9	17-17 ^a		Appartement	86	5.83	1.07
10	18-18 ^a		Appartement	70	4.75	0.87
11	19-19 ^a		Appartement	71	4.82	0.88
			Total	314	21.30	3.90
12	20-20 ^a	3 ^{ème} Etage	Appartement	87	5.90	1.08
13	21-21 ^a		Appartement	86	5.83	1.07
14	22-22 ^a		Appartement	71	4.82	0.88
15	23-23 ^a		Appartement	71	4.82	0.88
			Total	315	21.37	3.91
16	24-24 ^a	4 ^{ème} Etage	Appartement	87	5.90	1.08
17	25-25 ^a		Appartement	86	5.83	1.07
18	26-26 ^a		Appartement	71	4.82	0.88
19	27-27 ^a		Appartement	71	4.82	0.88
			Total	315	21.37	3.91
			Total des parties privatives avec parkings	1474	100	18.30

T.G.M SARL
MAFTOUH Abdelkrim
 KGT inscrit à l'ONKGT
 13, Ave Al Madina, Apt 4 - Rabat
 0561 43 90 82 / 0661 19 85 41
 Fax: 0537 72 60 25 - Fax: 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre d'Agadir

Le Chef de Service du Cadastre

Karim CHEIKHAOUI

Zerktouni J Immeuble 2 T.225938/09

LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribuée.

Si = Superficie de la partie privative.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NVi = (Si / S) \times 100$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	Si (m ²)	NVi(%) Dans l'immeuble 2	NVi(%) dans la résidence
	6A	Sous-sol	Parking	13	0.87	0.16
	17A	Sous-sol	Parking	13	0.87	0.16
	24A	Sous-sol	Parking	13	0.87	0.16
	25A	Sous-sol	Parking	13	0.87	0.16
1	45A	Sous-sol	Parking	13	5.56	1.03
	45-45 ^a	1 ^{er} étage	Appartement	70		
2	46A	Sous-sol	Parking	13	5.56	1.03
	46-46 ^a	4 ^{ème} étage	Appartement	70		
			Total	218	14.60	2.70
3	34	R.D.Ch	Appartement	68	4.55	0.85
4	35		Appartement	68	4.55	0.85
5	36		Appartement	68	4.55	0.85
6	37		Appartement	67	4.49	0.83
			Total	271	18.14	3.38
7	39-39 ^a	1 ^{er} étage	Appartement	73	4.89	0.91
8	40-40 ^a		Appartement	70	4.69	0.87
9	41-41 ^a		Appartement	70	4.69	0.87
10	42-42 ^a		Appartement	72	4.82	0.90
			Total	285	19.09	3.55
11	44-44 ^a	2 ^{ème} étage	Appartement	73	4.89	0.91
12	47-47 ^a		Appartement	72	4.82	0.90
			Total	145	9.71	1.81
13	48-48 ^a	3 ^{ème} étage	Appartement	73	4.89	0.91
14	49-49 ^a		Appartement	71	4.76	0.88
15	50-50 ^a		Appartement	71	4.76	0.88
16	51-51 ^a		Appartement	72	4.82	0.90
			Total	287	19.23	3.57
17	52-52 ^a	4 ^{ème} étage	Appartement	73	4.89	0.91
18	53-53 ^a		Appartement	71	4.76	0.88
19	54-54 ^a		Appartement	71	4.76	0.88
20	55-55 ^a		Appartement	72	4.82	0.90
			Total	287	19.23	3.57
			Total des parties privatives avec parkings	1493	100	18.58

T.G.M SARL
MAFTOUH Abdelkaderim
IGT Inceit & FONCT
13, Rue Al Madina, Apt 4 - Rabat
0661 43 80 82 / 0661 19 85 41
Fax: 0537 72 60 25 - Fax: 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastré et de la Cartographie
Le Chef de Service
Service du Cadastre et de la Conservation
du Cadastre

Karim CHEIKHAOUI

Zerktoni J Immeuble 3 T.225938/09

LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribuée.

S_i = Superficie de la partie privative.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NVi = (S_i / S) \times 100$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	S_i (m ²)	NVi (%) Dans l'immeuble 3	NVi (%) dans la résidence
1	40A	Sous-sol	Parking	13	5.43	1.02
	63A	Sous-sol	Parking	13		
	63	R.d.ch	Appartement	69		
2	64A	Sous-sol	Parking	13	5.37	1.01
	64	R.d.ch	Appartement	68		
3	68A	Sous-sol	Parking	13	5.57	1.04
	68-68 ^a	1 ^{er} étage	Appartement	71		
4	70A	Sous-sol	Parking	13	5.64	1.06
	70-70 ^a	1 ^{er} étage	Appartement	72		
5	79A	Sous-sol	Parking	13	5.64	1.06
	79-79 ^a	3 ^{ème} étage	Appartement	72		
6	80A	Sous-sol	Parking	13	5.70	1.07
	80-80 ^a	4 ^{ème} Etage	Appartement	73		
Total				516	34.21	6.42
7	62	R.D.Ch	Appartement	68	4.51	0.85
8	65		Appartement	66	4.37	0.82
Total				134	8.88	1.67
9	67-67 ^a	1 ^{er} étage	Appartement	73	4.84	0.91
10	69-69 ^a		Appartement	70	4.64	0.87
Total				143	9.48	1.78
11	72-72 ^a	2 ^{ème} étage	Appartement	73	4.84	0.91
12	73-73 ^a		Appartement	71	4.71	0.88
13	74-74 ^a		Appartement	70	4.64	0.87
14	75-75 ^a		Appartement	72	4.78	0.90
Total				286	18.97	3.56
15	76-76 ^a	3 ^{ème} étage	Appartement	73	4.84	0.91
16	77-77 ^a		Appartement	71	4.71	0.88
17	78-78 ^a		Appartement	71	4.71	0.88
Total				215	14.26	2.67
18	81-81 ^a	4 ^{ème} étage	Appartement	71	4.71	0.88
19	82-82 ^a		Appartement	71	4.71	0.88
20	83-83 ^a		Appartement	72	4.78	0.90
Total				214	14.20	2.66
Total des parties privatives avec parkings				1508	100	18.76

T.G.M SARL
MAFTOUH Abdelkrim
IGT Inceca à FOMICT
13, Rue Al Madina, Apt 4 - Rabat
0661 43 80 82 / 0661 19 85 41
Fax: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 84

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastre et de la Géographie,
Service du Cadastre d'Alger

Karim CHEIKHAOUI

Zerktoni J Immeuble 4 T.225938/09

LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribuée.

S_i = Superficie de la partie privative.

NV_i = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NV_i = (S_i / S) \times 100$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	S_i (m ²)	NV_i (%) Dans l'immeuble 4	NV_i (%) dans la résidence
1	97A	Sous-sol	Parking	13	5.35	1.36
	97-97 ^a	1 ^{er} étage	Appartement	96		
2	103A	Sous-sol	Parking	13	5.44	1.38
	103-103 ^a	2 ^{ème} étage	Appartement	98		
3	108A	Sous-sol	Parking	13	5.44	1.38
	108-108 ^a	3 ^{ème} étage	Appartement	98		
4	110A	Sous-sol	Parking	13	4.02	1.02
	110-110 ^a	3 ^{ème} étage	Appartement	69		
5	113A	Sous-sol	Parking	13	5.49	1.39
	113-113 ^a	4 ^{ème} étage	Appartement	99		
6	114A	Sous-sol	Parking	13	4.02	1.02
	114-114 ^a	4 ^{ème} étage	Appartement	69		
	139A	Sous-sol	Parking	13	0.64	0.16
	140A	Sous-sol	Parking	13	0.64	0.16
	143A	Sous-sol	Parking	13	0.64	0.16
			Total	646	31.68	8.03
7	90	R.D.Ch	Appartement	85	4.17	1.06
8	91		Appartement	88	4.31	1.09
9	92		Appartement	69	3.38	0.86
10	93		Appartement	69	3.38	0.86
11	94		Appartement	68	3.34	0.85
			Total	379	18.58	4.72
12	96	1 ^{er} étage	Appartement	82	4.02	1.02
13	98-98 ^a		Appartement	69	3.38	0.86
14	99-99 ^a		Appartement	68	3.34	0.85
15	100-100 ^a		Appartement	68	3.34	0.85
			Total	287	14.08	3.58
16	102	2 ^{ème} étage	Appartement	82	4.02	1.02
17	104-104 ^a		Appartement	69	3.38	0.86
18	105-105 ^a		Appartement	68	3.34	0.85
19	106-106 ^a		Appartement	68	3.34	0.85
			Total	287	14.08	3.58
20	107	3 ^{ème} étage	Appartement	83	4.07	1.03
21	109-109 ^a		Appartement	69	3.38	0.86
22	111-111 ^a		Appartement	68	3.34	0.85
			Total	220	10.79	2.74
23	112	4 ^{ème} étage	Appartement	83	4.07	1.03
24	115-115 ^a		Appartement	69	3.38	0.86
25	116-116 ^a		Appartement	68	3.34	0.85
			Total	220	10.79	2.74
			Total des parties privatives avec parkings	2039	100	25.39

Le Chef de Service du Cadastre
T.G.M SARL
 MAFTOUH Abdelbertan
 KCT Inscrit à FONKCT
 13, Rue Al Madina, Apt 4 - Rabat
 0661 45 90 82 / 0661 19 85 41
 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86
Karim CHEIKHAOUI

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre d'Anassir

Zerktouni J Immeuble 5 T.225938/09

LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la superficie de la partie privative qui leur est attribuée.

S_i = Superficie de la partie privative.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative.

S = Total des superficies des parties privatives de l'immeuble.

$$NVi = (S_i / S) \times 100$$

N° d'ordre	Indice	Niveaux	Consistance	S_i (m ²)	NVi (%) Dans l'immeuble 5	NVi (%) dans la résidence
1	131A	Sous-sol	Parking	13	6.36	1.20
	131-131 ^a	1 ^{er} étage	Appartement	84		
2	132A	Sous-sol	Parking	13	6.42	1.22
	132-132 ^a	1 ^{er} étage	Appartement	85		
3	135A	Sous-sol	Parking	13	6.42	1.22
	135-135 ^a	2 ^{ème} étage	Appartement	85		
Total				293	19.20	3.64
4	123	R.D.Ch	Appartement	67	4.39	0.83
5	124		Appartement	69	4.52	0.86
6	125		Appartement	44	2.88	0.55
7	126		Appartement	43	2.82	0.54
Total				223	14.61	2.78
8	129-129 ^a	1 ^{er} Etage	Appartement	73	4.79	0.91
9	130-130 ^a		Appartement	71	4.65	0.88
Total				144	9.44	1.79
10	133-133 ^a	2 ^{ème} Etage	Appartement	73	4.79	0.91
11	134-134 ^a		Appartement	71	4.65	0.88
12	136-136 ^a		Appartement	87	5.70	1.08
Total				231	15.14	2.87
13	137-137 ^a	3 ^{ème} ETAGE	Appartement	73	4.79	0.91
14	138-138 ^a		Appartement	71	4.65	0.88
15	139-139 ^a		Appartement	86	5.63	1.07
16	140-140 ^a		Appartement	87	5.70	1.08
Total				317	20.77	3.94
17	141-141 ^a	4 ^{ème} Etage	Appartement	73	4.79	0.91
18	142-142 ^a		Appartement	71	4.65	0.88
19	143-143 ^a		Appartement	86	5.63	1.07
20	144-144 ^a		Appartement	88	5.77	1.09
Total				318	20.84	3.95
Total des parties privatives avec parkings				1526	100	18.97

T.G.M SARL
MAFTOUH Abdelkeirim
 IGT Inscrit à l'ONKGT
 13, Rue Al Madina, Apt 4 - Rabat
 0661 43 80 82 / 0661 39 85 41
 Fax: 0537 72 60 25 - Fax: 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre d'Agade

Le Chef de Service du Cadastre

Karim CHEIKHAOUI

TITRE II

Zerktrouni J immeuble 1
TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
TF N° 225938/09

INDICES DES PARTIES PRIVATIVES COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M ²)		DANS L'IMMEUBLE AU 1/1000		DANS LA RESIDENCE AU 1/10000		OBSERVATIONS
			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M ²)	TANTIEMES D'INDIVISION	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M ²)	TANTIEMES D'INDIVISION	
54A ✓ 81A ✓ 82A ✓	Parking Parking Parking	SOUS/SOL <u>De la côte -3,10m à la</u> <u>côte +0,10m</u>	13 ✓	13 ✓	2,94	8,82	16,17	16,17	Liée à la PP54-54 ^{er} au 4 ^{ème} étage imm 2 Liée à la PP81-81 ^{er} au 4 ^{ème} étage imm 3 Liée à la PP82-82 ^{er} au 4 ^{ème} étage imm 3
	Aire de circulation et rampes		13 ✓	19	2,94	8,82	16,17	16,17	
1	Cage d'escaliers, Sas et Asc		13 ✓	28	2,94	8,82	16,17	16,17	
2 3 4	Murs, piliers Terre plein		0,23	0,23	8,82	26,46	48,51	48,51	
			333	333					(negligeable)
	Surface totale des autres immeubles du 2 à 5		1464	1464					Pour mémoire
	Total du Titre		1797	1797					
5 ✓ 6 ✓ 7 ✓	Appartement Appartement Appartement	RDC II <u>De la côte +0,30m à la</u> <u>côte 3,20m</u>	47 ✓	47 ✓	10,62	31,89	58,46	58,46	Liée à la PP6A au s/sol imm 2
			68 ✓	68 ✓	15,36	46,13	84,58	84,58	
			66 ✓	66 ✓	14,91	44,78	82,09	82,09	
2	Entree Imm, C.E, Ascenseur, nourrice, rampe, B.I. et G.T		37	37	40,89	122,80	225,13	225,13	
3	Murs, Piliers et gânes		31	31					
8	Conciergerie		21	21					
9	Local syndic	19	19						
10	déliassé	1	1						
11	vide sur rampe	43	43						
			333	333					Pour mémoire
	Surface totale des autres immeubles du 2 à 5		1464	1464					
	Total du Titre		1797	1797					

Karim CHEIKHAOUI
Le Chef de Service du Cadastre

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastre et de la Cartographie.
Service du Cadastre d'Agadir

T.C.M SARL
MARTOUH Abdelhakim
ICT Maroc à TOUKKET
13, Ave Al Madinat, Apt 4 - Rabat
0534 43 80 82 / 0661 39 85 41
0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Zerkrouni J immeuble 1
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225938/09

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M ²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M ²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU: 1/1000	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M ²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU: 1/1000	
12-12 ^e ✓	T.....	Appartement	76	85 ✓	19.20	57.67	19.00	105.72	Dont 9m ² en surplomb	
13-13 ^e ✓	T.....	Appartement	72	84 ✓	18.97	56.99	18.77	104.48	Dont 12m ² en surplomb	
14-14 ^e ✓	T.....	Appartement	66	70 ✓	15.84	47.49	15.64	87.06	Dont 4m ² en surplomb	
15-15 ^e ✓	T.....	Appartement	69	71 ✓	16.04	48.17	15.87	88.31	Dont 2m ² en surplomb	
	2 3-3 ^e 11	C.F., Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gaines vides.	25 19 6	25 29 6	70.03	210.32	69.28	385.57	Dont 10m ² en surplomb	
Surface totale des autres immeubles du 2 à 5				333	370					
Total du Titre				1464	1561					
Surface totale des autres immeubles du 2 à 5				1797	1931				Dont 97m ² en surplomb	
Total du Titre										
16-16 ^e ✓	T.....	Appartement	76	87 ✓	19.65	59.02	19.45	108.21	Dont 11m ² en surplomb	
17-17 ^e ✓	T.....	Appartement	72	86 ✓	19.43	58.44	19.22	106.96	Dont 84m ² en surplomb Lisé à la PP17A au sol imm 2.	
18-18 ^e ✓	T.....	Appartement	66	70 ✓	15.82	47.49	15.64	87.06	Dont 4m ² en surplomb	
19-19 ^e ✓	T.....	Appartement	69	71 ✓	16.04	48.17	15.87	88.31	Dont 2m ² en surplomb	
	2 3-3 ^e 11	C.F., Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gaines vides.	26 18 6	26 29 6	70.94	213.02	70.18	390.54	Dont 11m ² en surplomb	
Surface totale des autres immeubles du 2 à 5				333	375					
Total du Titre				1464	1567					
Surface totale des autres immeubles du 2 à 5				1797	1942				Dont 103m ² en surplomb	
Total du Titre										

Le Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOUI

T.G.M SARL
 MAINTIEN A BORDJ
 ICT Incent à l'ONGT
 13, Rue Al Madinet, Apt 4 - Rabat
 0563 93 80 82 / 0563 93 85 43
 Fax: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre d'Agadir

Zerktooui J immeuble 1
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225938/09

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN MF)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN MF)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	
20-20 ^e	T.....	Appartement	76	87	19,65	59,02	19,45	108,21	Dont 11m² en surplomb	
21-21 ^e	T.....	Appartement	72	86	19,43	58,34	19,22	106,96	Dont 14m² en surplomb	
22-22 ^e	T.....	Appartement	66	71	16,04	48,17	15,87	88,31	Dont 5m² en surplomb	
23-23 ^e	T.....	Appartement	69	71	16,04	48,17	15,87	88,31	Dont 2m² en surplomb	
	2 3-3 ^e 11	C.E. Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gaines vides	26 18 6	26 29 6	71,16	213,70	70,41	391,79	Dont 11 m² en surplomb	
Surface totale des autres immeubles du 2 à 5			333	376						
Total du Titre			1464	1569						
Surface totale des autres immeubles du 2 à 5			1797	1945						
24-24 ^e	T.....	Appartement	77	87	19,65	59,02	19,45	108,21	Dont 10m² en surplomb L.ée à la P224A au s/sol imm 2	
25-25 ^e	T.....	Appartement	71	86	19,43	58,34	19,22	106,96	Dont 15m² en surplomb L.ée à la P225A au s/sol imm 2	
26-26 ^e	T.....	Appartement	66	71	16,04	48,17	15,87	88,31	Dont 5m² en surplomb	
27-27 ^e	T.....	Appartement	69	71	16,04	48,17	15,87	88,31	Dont 2m² en surplomb	
	2 3-3 ^e 11	C.E. Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gaines vides	26 18 6	26 30 6	71,16	213,70	70,41	391,79	Dont 12m² en surplomb	
Surface totale des autres immeubles du 2 à 5			333	377						
Total du Titre			1464	1572						
Surface totale des autres immeubles du 2 à 5			1797	1949						
Total du Titre			1797	1949						

T.C.M SARA
MAFTOUB ABDELKAZEM
 KGT Inscrit A.FONKGT
 13, Avc Al Madinet, Apt 4 - Rabat
 0661-03 80 82 / 0661 19 85 41
 Fax: 0537 73 60 25 - Fax : 0537 73 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie,
 Service du Cadastre d'Agadir

Le Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOUI

Zerkoutni J immeuble 1
TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF. N° 225938/09

INDICES DES PARTIES	CONSISTANCE	SITUATION	SURFACIE EN (M²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION (AU 1/1000)	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION (AU 1/1000)	
28 29-29 ^e 2 3-3 ^e 11	Terrasse non constructible. Terrasse inaccessible. C. d'escaliers, et local tech. Murs, piliers et gaines Vides	<u>Terrasse</u> <u>Au dessus de la côte</u> <u>15,80m</u>	189 102 17 19 6	189 135 17 23 6	333 1464 1797	370 1571 1941	333 1000 329.46	1833.32	Dont 33m² en surplomb Dont 4m² en surplomb Dont 107m² en surplomb
Surface totale des autres immeubles du 2 à 5									
Total du Titre									

T. G. M SARH
 MAFTOUH Abdelkader
 ICT Incestra à TONKCT
 13, Avenue Al Madinat, Appt 4 - Rabat
 0663 33 80 82 / 0661 39 85 41
 Email: 0537 72 60 25 - Fax: 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre d'Agadir

Le Chef de Service du Cadastre

Karim CHEIKHAOUI

Zerkrouni J immeuble 2
TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
TF N° 225938/09

INDICES DES PARTIES PRIVATIVES COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MF)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/10000	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MF)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/10000	
6A ✓	Parking	SOUS/SOL De la côte -2,80m à la côte -0,10m	13	13	2,88	8,71	2,91	16,17	Licé à la PP6 au R d ch mm1
17A ✓	Parking		13	13	2,88	8,71	2,91	16,17	Licé à la PP 17-17' au 2 ^{ème} étage imm 1
24A ✓	Parking		13	13	2,88	8,71	2,91	16,17	Licé à la PP 24-24' au 4 ^{ème} étage imm 1
25A ✓	Parking		13	13	2,88	8,71	2,91	16,17	Licé à la PP 25-25' au 4 ^{ème} étage imm 1
45A ✓	Parking		13	13	2,88	8,71	2,91	16,17	Licé à la PP 45-45' au 2 ^{ème} étage
46A ✓	Parking		13	13	2,88	8,71	2,91	16,17	Licé à la PP 46-46' au 2 ^{ème} étage
30	Aire de circulation		213	213	17,38	52,26	17,46	97,02	
31	Cage d'escaliers, Sds et Ass.		19	19					
32	Murs, piliers,		21	21					
33	Terre plein.		0,23	0,23					(négligeable)
			331	331					
Surface totale des autres immeubles 1-3-4-5			1466	1466					Pour mémoire
Total du Titre			1797	1797					
34 ✓	Appartement	RDCII De la côte +0,30m à la côte 3,20m	68	68	15,08	45,54	15,20	84,58	
35 ✓	Appartement		68	68	15,08	45,54	15,20	84,58	
36 ✓	Appartement		68	68	15,08	45,54	15,20	84,58	
37 ✓	Appartement		67	67	14,84	44,88	14,97	83,33	
31	Entrée Imm, C. F. Ascenseur, nouveau, rampe, B.L. et G.T		36	36	50,08	181,50	60,57	337,07	
32	Murs, Piliers et gaines délaiés		23	23					
38			1	1					
			331	331					
Surface totale des autres immeubles 1-3-4-5			1466	1466					Pour mémoire
Total du Titre			1797	1797					

Le Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOUI

T.C.M SARL
MAFTOUH Abdelhakim
NGT Bureau à FOSMGT
13, Avenue Al Madinat, Apt 4 - Rabat
Téléphone : 30 82 / 0663 79 85 43
Fax : 0637 72 91 86

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastre et de la Cartographie
Service du Cadastre d'Agadir

Zerktouni J immeuble 2
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225938/09

INDICES DES PARTIES PRIVATIVES	COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
				INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/10000	
39-39 ^e	T.....	Appartement	1^{er} Etage De la côte 3,40m à la côte 6,30m	72	73	16,19	48,89	16,32	90,80	Dont 1m² en surplomb
40-40 ^e	T.....	Appartement		66	70	15,52	46,88	15,64	87,06	Dont 4m² en surplomb Liée à la PP40A au s/sol 3
41-41 ^e	T.....	Appartement		66	70	15,52	46,88	15,64	87,06	Dont 4m² en surplomb
42-42 ^e	T.....	Appartement		70	72	15,96	48,23	16,09	89,55	Dont 2m² en surplomb
	31 32-32 ^e 43	C.E, Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gaines vides		331	347	63,19	190,88	63,68	354,47	Dont 5m² en surplomb
Surface totale des autres immeubles 1-3-4-5				1466	1584					Dont 118m² en surplomb
Total du Titre				1797	1931					
44-44 ^e	T.....	Appartement	2^{ème} Etage De la côte 6,50m à la côte 9,40m	72	73	16,19	48,89	16,31	90,80	Dont 1m² en surplomb
45-45 ^e	T.....	Appartement		66	70	15,52	46,88	15,64	87,06	Dont 4m² en surplomb Liée à la PP45A au s/sol
46-46 ^e	T.....	Appartement		66	70	15,52	46,88	15,64	87,06	Dont 4m² en surplomb Liée à la PP46A au s/sol
47-47 ^e	T.....	Appartement		70	72	15,96	48,23	16,09	89,55	Dont 2m² en surplomb
	31 32-32 ^e 43	C.E, Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gaines vides		331	347	63,19	190,88	63,68	354,47	Dont 5m² en surplomb
Surface totale des autres immeubles 1-3-4-5				1466	1595					Dont 129m² en surplomb
Total du Titre				1797	1942					

Le Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOUI

T.C.M. SARL
 MATTOUR Abdelaziz
 NGT Practic à l'ONKCT
 13, Rue Al Madinat, Apt 4 - Rabat
 0664 43 80 83 / 0661 19 85 41
 Fax: 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre d'Agadir

Zerkrouni J immeuble 2
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
TF N° 225938/09

INDICES DES PARTIES	COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M ²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
				INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M ²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/10000	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M ²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/10000	
48-48 ^o	T.....	Appartement	3 ^{ème} Etage De la côte 9.60m à la côte 12.50m	72	73	16.19	48.89	16.31	90.80	Dont 1m ² en surplomb
49-49 ^o	T.....	Appartement		67	71	15.74	47.56	15.87	88.31	Dont 4m ² en surplomb
50-50 ^o	T.....	Appartement		67	71	15.74	47.56	15.87	88.31	Dont 4m ² en surplomb
51-51 ^o	T.....	Appartement		70	72	15.96	48.23	16.09	89.55	Dont 2m ² en surplomb
	31, 32-32 ^o 43	C.E. Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gaines vides		25	25	63.63	192.24	64.14	356.97	Dont 6m ² en surplomb
Surface totale des autres immeubles 1-3-4-5				331	348					
Total du Titre				1466	1597					Dont 13.1m ² en surplomb
52-52 ^o	T.....	Appartement	4 ^{ème} Etage De la côte 12.70m à la côte 15.60m	72	73	16.19	48.89	16.31	90.80	Dont 1m ² en surplomb
53-53 ^o	T.....	Appartement		67	71	15.74	47.56	15.87	88.31	Dont 4m ² en surplomb
54-54 ^o	T.....	Appartement		67	71	15.74	47.56	15.87	88.31	Dont 4m ² en surplomb
55-55 ^o	T.....	Appartement		70	72	15.96	48.23	16.09	89.55	Liee à la PPS4 au s/sol imm 1 Dont 2m ² en surplomb
	31 32-32 ^o 43	C.E. Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gaines vides		25	25	63.63	192.24	64.14	356.97	Dont 6m ² en surplomb
Surface totale des autres immeubles 1-3-4-5				331	348					
Total du Titre				1466	1601					Dont 135m ² en surplomb
Surface totale des autres immeubles 1-3-4-5				1797	1949					
Total du Titre				1797	1949					

Agence Immobilière
 Cabinet de l'Etat
 Cadastre de la Région de Casablanca
 Service du Cadastre de Casablanca

T.G.M S.A.P.
MAFTOUH Abdelkarim
 ICT/Immob à l'ONCT
 13, Ave A/ Madinet, Apt 4 - Rabat
 0644 43 80 82 / 0661 19 85 41
 Fax : 0537 71 60 25 - Fax : 0537 71 91 86

Le Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOUI

Zerkouni J immeuble 2
 TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225938/09

INDICES DES PARTIES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (MF)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MF)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MF)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	
56 57-57'	Terrasse non constructible Terrasse inaccessible	Terrasse Au dessus de la côte 15.80m	208	208					Dont 12m ² en surplomb Dont 5m ² en surplomb
31	C. d'escaliers, et local tech.		74	86					
37-37'	Murs, piliers et gaines		17	17					
43	Vides		21	26					
			11	11					
			331	348					
Surface totale des autres immeubles 1-3-4-5			1466	1593					
Total du Titre			1797	1941	331	1000	333.67	1856.97	

Agence Nationale
 Conservation Foncière du
 Cadastre et des Titres Immobiliers
 Service du Cadastre d'Agadir

T.G.M SAÏRI
 MAFTOUH ABDELKRIM
 IGT JAWHAT ATOUKCT
 13, Rue Al Madina, Apt 4 - Rabat
 Tél: 0537 72 60 25 / 0661 19 85 41
 Fax: 0537 72 60 25 - Fax : 0637 72 91 86

Le Chef de Service du Cadastre
 Karim CHEIKHAOUI

Zerkouni J immeuble 3
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225938/09

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M ²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MF)	TANTIEMES- D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MF)	TANTIEMES- D'INDIVISION AU 1/1000	
40A ✓		Parking	13	13 ✓	2,85	8,62	2,91	16,17	Liée à la PP 40-40' au 1 ^{er} étage imm 2	
63A ✓		Parking	13	13 ✓	2,85	8,62	2,91	16,17	Liée à la PP 63 au R.d.ch	
64A ✓		Parking	13	13 ✓	2,85	8,62	2,91	16,17	Liée à la PP 64 au R.d.ch	
68A ✓		Parking	13	13 ✓	2,85	8,62	2,91	16,17	Liée à la PP 68-68' au 1 ^{er} étage	
70A ✓		Parking	13	13 ✓	2,85	8,62	2,91	16,17	Liée à la PP 70-70' au 1 ^{er} étage	
79A ✓		Parking	13	13 ✓	2,85	8,62	2,91	16,17	Liée à la PP 79-79' au 3 ^{ème} étage	
80A ✓		Parking	13	13 ✓	2,85	8,62	2,91	16,17	Liée à la PP 80-80' au 4 ^{ème} étage	
	58	Aire de circulation	199	199	19,95	60,34	20,37	113,19		
	59	Cage d'escaliers, Sas et Asc.	19	19						
	60	Murs, piliers	22	22						
	61	Terre plein	0,39	0,39					(négligeable)	
Surface totale des autres immeubles 1-2-4-5				331	331					
Total du Titre				1466	1466					Pour mémoire
62 ✓		Appartement	68	68 ✓	14,93	45,09	15,20	84,58	Liée à la PP62A au s/sol	
63 ✓		Appartement	69	69 ✓	15,15	45,76	15,42	85,82	Liée à la PP 64A au s/sol	
64 ✓		Appartement	68	68 ✓	14,93	45,09	15,20	84,58		
65 ✓		Appartement	66	66 ✓	14,48	43,76	14,75	82,08		
	59	Entrée Imm, C.E., Ascenseur, noyau et G.T	36	36	59,49	179,70	60,57	337,06		
	60	Murs, Piliers et gaines	23	23						
	66	débris	1	1						
Surface totale des autres immeubles 1-2-4-5				331	331					
Total du Titre				1466	1466					Pour mémoire
Surface totale des autres immeubles 1-2-4-5				1797	1797					

La Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOUI

T.G.M SARL
 MAPTOUR Alchimie
 ICT Service à l'ONIGT
 13, Aven. Al Massara, Apt 4 - Rabat
 0664 93 80 82 / 0661 19 85 41
 Fixeur 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie.
 Service du Cadastre d'Agadir

Zerkoutni J immeuble 3
 TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225938/09

INDICES DES PARTIES PRIVATIVES	COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M ²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS	
				INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M ²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M ²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000		
67-67 ¹ 68-68 ¹	T..... T.....	Appartement Appartement	1 ^{er} Etage De la côte 3,40m à la côte 6,30m	71 67	73 71	16,02 15,59	48,41 47,08	16,31 15,87	90,80 88,31	Dont 2m ² en surplomb Dont 4m ² en surplomb L'éc à la PP68A au s/sol	
69-69 ¹ 70-70 ¹	T..... T.....	Appartement Appartement		66 70	70 72	15,37 15,80	46,42 47,75	15,4 16,09	87,06 89,55	Dont 4m ² en surplomb Dont 2m ² en surplomb L'éc à la PP70A au s/sol	
59 60-60 ¹ 71	C.E. Murs, Piliers et gaines vides	C.E. Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gaines vides		26 18 13	26 24 13	62,78	189,66	63,91	355,72	Dont 6m ² en surplomb	
Surface totale des autres immeubles 1-2-4-5				331	349						
Total du Titre				1466	1582						
72-72 ¹ 73-73 ¹ 74-74 ¹ 75-75 ¹	T..... T..... T..... T.....	Appartement Appartement Appartement Appartement	2 ^{ème} Etage De la côte 6,50m à la côte 9,40m	71 67 66 70	73 71 70 72	16,02 15,59 15,37 15,80	48,41 47,08 46,42 47,75	16,31 15,87 15,64 16,09	90,80 88,31 87,06 89,55	Dont 2m ² en surplomb Dont 4m ² en surplomb Dont 4m ² en surplomb Dont 2m ² en surplomb	
59 60-60 ¹ 71	C.E. Murs, Piliers et gaines vides	C.E. Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gaines vides		26 18 13	26 24 13	62,78	189,66	63,91	355,72	Dont 6m ² en surplomb	
Surface totale des autres immeubles 1-2-4-5				331	349						
Total du Titre				1466	1593					Pour mémoire	
Surface totale des autres immeubles 1-2-4-5				1797	1942						
Total du Titre				1797	1942						

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre d'Alger

T.G.M. SARL
 MAINTIEN A BOURGHEIM
 ICT, Travaux & TONCT
 13, Avenue Al Jazairiens, Apt. 4 - Rabat
 0643 93 80 82 / 0661 19 85 41
 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 84

Le Chef de Service du Cadastre
 Karim CHEIKHAOUI

Zerkouni J immeuble 3
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225938/09

INDICIES DES PARTIES PRIVATIVES	COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
				INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	
76-76'	T.....	Appartement	3^{ème} Etage De la cote 9.60m à la cote 12.50m	71	73	16.02	48.41	16.31	90.80	Dont 2m² en surplomb
77-77'	T.....	Appartement		67	71	15.59	47.08	15.87	88.31	Dont 4m² en surplomb
78-78'	T.....	Appartement		67	71	15.59	47.08	15.87	88.31	Dont 4m² en surplomb
79-79'	T.....	Appartement		70	72	15.80	47.75	16.09	89.55	Dont 2m² en surplomb
	59 60-60' 71	C.F. Ascenseur et C.T Murs, Piliers et gaines vides		26 18 12	26 24 12	63.00	190.32	64.14	356.97	Liée à la PP79A au s/sol Dont 6m² en surplomb
Surface totale des autres immeubles 1-2-4-5				331	349					
Total du Titre				1466	1596					
Surface totale des autres immeubles 1-2-4-5				1797	1945					
80-80'	T.....	Appartement	4^{ème} Etage De la cote 12.70m à la cote 15.60m	71	73	16.02	48.41	16.31	90.80	Dont 2m² en surplomb Liée à la PP80A au s/sol
81-81'	T.....	Appartement		67	71	15.59	47.08	15.87	88.31	Dont 4m² en surplomb Liée à la PP 81 A au s/sol imm 1
82-82'	T.....	Appartement		67	71	15.59	47.08	15.87	88.31	Dont 4m² en surplomb Liée à la PP 82 A au s/sol imm 1
83-83'	T.....	Appartement		70	72	15.80	47.75	16.09	89.55	Dont 2m² en surplomb
	59 60-60' 71	C.E. Ascenseur et C.T Murs, Piliers et gaines vides		26 18 12	24 12	63.00	190.32	64.14	356.97	Dont 6m² en surplomb
Surface totale des autres immeubles 1-2-4-5				331	349					
Total du Titre				1466	1600					
Surface totale des autres immeubles 1-2-4-5				1797	1949					
Total du Titre										
Surface totale des autres immeubles 1-2-4-5										
Total du Titre										

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre d'Agadez

T.G.M SARIL
 MAFFOUH Abdelbertun
 MESTOUH à FOMKOT
 13, Ape Al-Jouhar, Apt 4 - Rabat
 0661 83 80 82 / 0661 19 85 81
 0661 77 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Le Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOUI

Zerkouni J immeuble 3.
 TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225938/09

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (MF)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MF)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MF)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	
84 85-85° 59 60-60° 71		Terrasse non constructible Terrasse inaccessible C. d'escaliers, et local tech. Murs, piliers et gaines Vides	Terrasse Au dessus de la cote 15,80m	209 73 17 20 12	209 86 17 25 12					Dont 13m² en surplomb Dont 5m² en surplomb
Surface totale des autres immeubles 1-3-4-5				331	349					
Total du Titre				1466	1592					
				1797	1941	331	1000	337.04	1875.63	

T.G.M s.a.r.l.
 MAFTOUH Abdelkader
 NGT Ingénierie & TOPOGCT
 13, Avenue Al-Madinet, Appartement 4 - Rabat
 Téléphone : 0537 72 60 25 / 0661 39 85 41
 Fax : 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 84

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre d'Agadir

Le Chef de Service du Cadastre
 Karim CHEIKHAOUI

Zerkouni J immeuble 4
 TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225938/09

INDICES DES PARTIES PRIVATIVES	COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M ²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS	
				INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MF)	FANTIEMES D'INDIVISION AU 1/10000	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MF)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/10000		
97A		Parking	SOL S/SOL De la côte -2,80m à la côte +0,10m	13	13	2,99	6,38	2,91	16,17	Liée à la PP 97-97a au 1 ^{er} étage	
103A		Parking		13	13	2,99	6,38	2,91	16,17	Liée à la PP 103-103' au 2 ^{ème} étage	
108A		Parking		13	13	2,99	6,38	2,91	16,17	Liée à la PP 108-108' au 3 ^{ème} étage	
110A		Parking		13	13	2,99	6,38	2,91	16,17	Liée à la PP 110-110' au 3 ^{ème} étage	
115A		Parking		13	13	2,99	6,38	2,91	16,17	Liée à la PP 113-113' au 4 ^{ème} étage	
114A		Parking		13	13	2,99	6,38	2,91	16,17	Liée à la PP 114-114' au 4 ^{ème} étage	
139A		Parking		13	13	2,99	6,38	2,91	16,17	Liée à la PP 139-139' au 3 ^{ème} étage imm 5	
140A		Parking		13	13	2,99	6,38	2,91	16,17	Liée à la PP 140-140' au 3 ^{ème} étage imm 5	
143A		Parking		13	13	2,99	6,38	2,91	16,17	Liée à la PP 143-143' au 4 ^{ème} étage imm 5	
	86	Anc de circulation			303	303	26,91	57,42	26,19	145,53	
	87	Cage d'escaliers, Sas et Asc.			19	19					
	88	Murs, piliers			29	29					
	89	Terre plein			1	1					
					469	469					
Surface totale des autres immeubles 1-2-3-5				1328	1328					Pour mémoire	
Total du Titre				1797	1797						
90		Appartement	RDCH De la côte +0,30m à la côte 3,20m	85	85	19,55	41,68	19,09	105,72		
91		Appartement		88	88	20,25	43,16	19,67	109,45		
92		Appartement		69	69	15,87	32,84	15,42	85,82		
93		Appartement		69	69	15,87	32,84	15,42	85,82		
94		Appartement		68	68	15,64	32,35	15,20	84,58		
	87	Entree Imm, C.E. Ascenseur, nouvelle et G.T		57	57	87,18	185,87	84,71	471,39		
	88	Murs, Piliers et gaines délaisé		32	32						
	95			1	1						
				469	469						
Surface totale des autres immeubles 1-2-3-5				1328	1328					Pour mémoire	
Total du Titre				1797	1797						

Le Chef de Service
 Karim CHEIKHA

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie.
 Service du Cadastre d'Agadir

T.G.M SARIL
 MAJTOUHA boudiabien
 KCT inscrits à l'ONCF
 13, Rue Al-Mashraf, Agadir A. - Rabat
 0524 93 80 82 / 0661 39 85 41
 Filer 0524 72 80 15 - Fax : 0524 72 91 86

Zerktooui J immeuble 4
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225938/09

INDICES DES PARTIES PRIVATIVES	COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
				INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN M²)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	
96	T.....	Appartement	1 ^{er} Etage <u>De la côte 3,40m à</u> <u>la côte 6,30m</u>	82	82	18,87	40,21	18,33	101,99	Dont 9m² en surplomb Liée à la PP97A au s/sol Dont 1m² en surplomb Dont 1m² en surplomb Dont 2m² en surplomb
97-97	T.....	Appartement		87	96	22,08	47,08	21,46	119,40	
98-98	T.....	Appartement		68	69	15,87	33,84	15,42	85,82	
99-99	T.....	Appartement		67	68	15,64	33,35	15,20	84,58	
100-100	T.....	Appartement		66	68	15,64	33,35	15,20	84,58	
						88,10	187,81	85,61	476,27	
C.E. Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gaines vides				39	39					Dont 9m² en surplomb
87	88-88	101	27	36						
				33	33					
				469	491					
Surface totale des autres immeubles 1-2-3-5				1328	1440					
Total du Titre				1797	1931					
102	T.....	Appartement	2 ^{eme} Etage <u>De la côte 6,50m à</u> <u>la côte 9,40m</u>	82	82	18,87	40,21	18,33	101,99	Dont 11m² en surplomb Liée à la PP103A au s/sol Dont 1m² en surplomb Dont 1m² en surplomb Dont 2m² en surplomb
103-103	T.....	Appartement		87	98	22,54	48,06	21,90	121,89	
104-104	T.....	Appartement		68	69	15,87	33,84	15,42	85,82	
105-105	T.....	Appartement		67	68	15,64	33,35	15,20	84,58	
106-106	T.....	Appartement		66	68	15,64	33,35	15,20	84,58	
						88,56	188,81	86,05	478,86	
C.E. Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gaines vides				39	39					Dont 9m² en surplomb
87	88-88	101	27	36						
				33	33					
				469	493					
Surface totale des autres immeubles 1-2-3-5				1328	1449					
Total du Titre				1797	1942					
Surface totale des autres immeubles 1-2-3-5				1328	1449					
Total du Titre				1797	1942					

Le Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOUI

T.G.M SARL
 MAFTOUH Administration
 13, Rue Al Madinat, Appt 4 - Rabat
 Tél: 0537 72 80 82 / 0661 39 85 41
 Fax: 0537 72 60 25 - Fax : 0637 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie.
 Service du Cadastre El Agadir

Zerkouni J Immeuble 4
TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES-PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225938/09

INDICES DES PARTES PRIVATIVES	COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (MP)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
				INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN MP)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN MP)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	
107-108	T..... T.....	Appartement Appartement	3 ^{ème} Etage De la côte 9,60m à la côte 12,50m	83	83	19,09	40,70	18,55	103,23	Dont 1m ² en surplomb Liée à la PPI 08A au s/sol Dont 1m ² en surplomb Dont 1m ² en surplomb Liée à la PPI 10A au s/sol Dont 2m ² en surplomb
109-109	T.....	Appartement		87	98	22,54	48,06	21,90	121,89	
110-110	T..... T.....	Appartement Appartement		68	69	15,87	33,84	15,42	85,82	
111-111	T.....	Appartement		68	69	15,87	33,84	15,42	85,82	
				66	68	15,64	33,35	15,20	84,58	
	87 88-88 ⁰ 101	C.F. Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gaines vides.		39	39	89,01	189,79	86,49	481,34	Dont 10m ² en surplomb
Surface totale des autres immeubles 1-2-3-5				1328	1451					
Total du Titre				1797	1945					
112	T.....	Appartement	4 ^{ème} Etage De la côte 12,70m à la côte 15,60m	83	83	19,09	40,70	18,55	103,23	Dont 12m ² en surplomb Liée à la PPI 13A au s/sol Dont 1m ² en surplomb Liée à la PPI 14A au s/sol Dont 1m ² en surplomb Dont 2m ² en surplomb
113-113	T.....	Appartement		87	100	22,77	48,55	22,13	123,13	
114-114	T.....	Appartement		68	69	15,87	33,84	15,42	85,82	
115-115	T.....	Appartement		68	69	15,87	33,84	15,42	85,82	
116-116	T.....	Appartement		66	68	15,64	33,35	15,20	84,58	
					39	39	89,24	190,28	86,72	
	87 88-88 ⁰ 101	C.F. Ascenseur et G.T Murs, Piliers et gaines vides.		25	36					Dont 11m ² en surplomb
Surface totale des autres immeubles 1-2-3-5				1328	1453					
Total du Titre				1797	1950					Dont 125m ² en surplomb

Le Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOUI

T.G.M SARL
 MAFTOUH Abdelhakim
 K.T. Marc 1 TONKT
 13, Rue Al Madina, Apt. 4 - Rabat
 0537 72 91 82 / 0661 19 85 41
 Fax: 0537 72 60 35 - Fax : 0537 72 91 86

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie.
 Service du Cadastre d'Agadez

Zerktoouni J immeuble 4
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225938/09

INDICES DES PARTIES PRIVATIVES	COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M ²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
				INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MF)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MF)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/10000	
117 118-118'		Terrasse non constructible	Terrasse <u>An dessus de la côte</u> <u>15,80m</u>	300	300					Dont 16m ² en surplomb Dont 11m ² en surplomb
87		Terrasse inaccessible		90	106					
88-88'		C. d'escaliers, et local tech.		19	19					
101		Mars, piliers et gannes Vides		27	38					
			33	33						
Surface totale des autres immeubles 1-2-3-5				469	496					
Total du Titre				1328	1445			455,77	2536,07	
				1797	1941	469	1000			

T.C.M. SARR
 MAFTOUH ABDELKADIR
 KCT INGENIEUR D'AMENAGEMENT
 13, Rue Al-Hadid, Apt. 4 - Rabat
 Tél: 0537 90 83 / 0563 19 85 41
 Fax: 0537 73 60 25 - Fax : 0537 73 91 84

La Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOUI

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre d'Agadez

Zerkouni J immeuble 5
TABIEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225938/09

INDICES DES PARTIES PRIVATIVES COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (MF)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MF)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MF)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	
131A ✓ 132A ✓ 135A ✓	Parking Parking Parking	SOUS-SOL De la côte -2,65m à la côte +0,25m	13 13 13	13 ✓ 13 ✓ 13 ✓	2,84 2,84 2,84	8,52 8,52 8,52	2,91 2,91 2,91	16,17 16,17 16,17	Licé à la PPI 31-131 ^e au 1 ^{er} étage Licé à la PPI 32-132 ^e au 1 ^{er} étage Licé à la PPI 35-135 ^e au 2 ^{ème} étage
119 120 121 122	Aire de circulation et rampes Cage d'escaliers, Sas et Asc. Murs, piliers Terre plein		250 19 25 0,39 333	250 19 25 0,39 333	8,52	25,56	8,73	48,51	(négligeable)
Surface totale des autres immeubles du 1 à 4			1464	1464					
Total du Titre			1797	1797					
123 ✓ 124 ✓ 125 ✓ 126 ✓	Appartement Appartement Appartement Appartement	RDCH De la côte +0,45m à la côte 3,35m	67 69 44 43	67 ✓ 69 ✓ 44 ✓ 43 ✓	14,62 15,06 9,60 9,38	43,91 45,22 28,83 28,18	14,97 15,42 9,83 9,61	83,33 85,82 54,72 53,48	
120 121 127 128	Entrée Imm. C.E. Ascenseur, mairie et G.T Murs, Piliers et gaines délaisé vides sur rampes		37 27 1 45 333	37 27 1 45 333	48,66	146,14	49,83	277,35	
Surface totale des autres immeubles du 1 à 4			1464	1464					
Total du Titre			1797	1797					Pour mémoire

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie.
 Service du Cadastre d'Agadir

T.G.M SARL
 MAFTOUH Abdelhakim
 K.T. Mecht à l'ONCF
 13, Avenue Al-Jadidiya, Apt 4 - Rabat
 0663 39 85 41
 0537 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Le Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOUI

Zerkoutni J immeuble 5
 TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225938/09

INDICES DES PARTIES PRIVATIVES	COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
				INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MF)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MF)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	
129-129°	T.....	Appartement	1 ^{er} Etage De la côte 3,55m à la côte 6,45m	71	73	15,93	47,84	16,31	90,80	Dont 2m² en surplomb
130-130°	T.....	Appartement		67	71	15,49	46,52	15,87	88,31	Dont 4m² en surplomb
131-131°	T.....	Appartement		71	84	18,33	55,05	18,77	104,48	Dont 13m² en surplomb
132-132°	T.....	Appartement		75	85	18,55	55,70	19,00	105,72	Licé à la PP131A au s/sol
	120 121-121° 128	C.F., Ascenseur et G.I Murs, Piliers et gaines vides		26 16 7	26 28 7	68,30	205,11	69,95	389,31	Licé à la PP132A au s/sol Dont 12m² en surplomb
Surface totale des autres immeubles du 1 à 4				333	374					
Total du Titre				1464	1557					
133-133°	T.....	Appartement	2 ^{ème} Etage De la côte 6,65m à la côte 9,55m	71	73	15,93	47,84	16,31	90,80	Dont 2m² en surplomb
134-134°	T.....	Appartement		67	71	15,49	46,52	15,87	88,31	Dont 4m² en surplomb
135-135°	T.....	Appartement		70	85	18,55	55,70	19,00	105,72	Dont 15m² en surplomb
136-136°	T.....	Appartement		75	87	18,98	57,01	19,45	108,21	Licé à la PP135A au s/sol Dont 12m² en surplomb
	120 121-121° 128	C.F., Ascenseur et G.I Murs, Piliers et gaines vides		26 17 7	26 29 7	68,95	207,07	70,63	393,01	Dont 12m² en surplomb
Surface totale des autres immeubles du 1 à 4				333	378					
Total du Titre				1464	1564					
Surface totale des autres immeubles du 1 à 4				1797	1942					
Total du Titre										

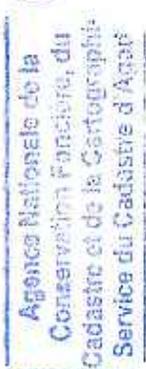
T.G.M SARA
MAYTOURI Abdelkader
 13, Aïme Al Madani, Apt 4 - Rabat
 Tél: 06 80 82 / 0661 19 85 41
 Fax: 0697 72 60 25 - Fax : 0537 72 91 86

Le Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOUI

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre de Rabat

Zerkouni J immeuble 5
 TABLEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225938/09

INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (MP)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
PRIVATIVES	COMMUNES			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN MP)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	QUOTE-PART DE TERRAIN (EN MP)	TANTIEMES D'INDIVISION AU 1/1000	
137-137 ^o	T.....	Appartement	3 ^{ème} Etage De la côte 9.75m à la côte 12.65m	71	73	15.93	47.84	16.31	90.80	Dont 2m ² en surplomb
138-138 ^o	T.....	Appartement		67	71	15.49	46.52	15.87	88.21	Dont 4m ² en surplomb
139-139 ^o	T.....	Appartement		71	86	18.77	56.36	19.22	106.96	Dont 15m ² en surplomb Liée à la PP139A au s/sol imm 4
140-140 ^o	T.....	Appartement	4 ^{ème} Etage De la côte 12.85m à la côte 15.75m	75	87	18.98	57.01	19.45	108.21	Dont 12m ² en surplomb Liée à la PP140A au s/sol imm 4
	120	C.E. Ascenseur et G.T		26	26	69.17	207.73	70.85	394.28	Dont 17m ² en surplomb
	121-121 ^o	Murs, Piliers et gaines vides		16	28					
	128		7	7						
Surface totale des autres immeubles du 1 à 4				333	378					
Total du Titre				1464	1467					
Surface totale des autres immeubles du 1 à 4				1797	1945					
141-141 ^o	T.....	Appartement		71	73	15.93	47.84	16.31	90.80	Dont 2m ² en surplomb
142-142 ^o	T.....	Appartement		67	71	15.49	46.52	15.87	88.21	Dont 4m ² en surplomb
143-143 ^o	T.....	Appartement		70	86	18.77	56.36	19.22	106.96	Dont 16m ² en surplomb Liée à la PP143A au s/sol imm 4
144-144 ^o	T.....	Appartement		75	88	19.21	57.67	19.67	109.45	Dont 13m ² en surplomb
	120	C.E. Ascenseur et G.T	26	26	69.40	208.39	71.07	395.52	Dont 12m ² en surplomb	
	121-121 ^o	Murs, Piliers et gaines vides	17	28						
	128		7	7						
Surface totale des autres immeubles du 1 à 4				333	379					
Total du Titre				1464	1570					
Surface totale des autres immeubles du 1 à 4				1797	1949					
Total du Titre										



 Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre d'Agde

T. G. M. SARA
 MAFTOURLABALIBERTIN
 ICTI, Immeuble 5 TONKT
 13, Avenue Al-Moudjahid, Agde - Rabat
 0661-33 80 81 / 0661-39 85 41
 0537-72 60 25 - Fax : 0537 72 51 86

Le Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHAOUI

Zerktooui J immeuble 5
TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES- PARTS ET TANTIEMES D'INDIVISION
 TF N° 225938/09

INDICES DES PARTIES PRIVATIVES COMMUNES	CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (M ²)		DANS L'IMMEUBLE		DANS LA RESIDENCE		OBSERVATIONS
			INTERIEUR DU TITRE	AVEC SURPLOMB	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MP)	TANTIEMES D'INDIVISION /AU 1/1000	QUOTE- PART DE TERRAIN (EN MP)	TANTIEMES D'INDIVISION /AU 1/1000	
145 146-146' 120 121-121' 128	Terrasse non constructible Terrasse inaccessible C. d'escaliers; et local tech. Murs, piliers et gaines Vides.	Terrasse Au dessus de la côte <u>15,95m</u>	191 96 17 22 7	191 134 17 29 7					Dont 38m ² en surplomb Dont 7m ² en surplomb
Surface totale des autres immeubles du 1 à 4			333	378					
Total du Titre			1464	1563	333	1000	341.06	1898.01	Dont 99m ² en surplomb
					Total du titre		1797	10000	

Agence Nationale de la
 Conservation Foncière, du
 Cadastre et de la Cartographie
 Service du Cadastre d'Agadir

T.G.M SARH
 MAFTOUH Abdelaziz
 13, Ave. Al Madinat, Apt 4 - Rabat
 0663 30 80 82 / 0661 19 85 41
 Fax: 0537 72 60 25 - E-mail: 0537 72 91 86

La Chef de Service du Cadastre
Karim CHEIKHA OUI

III – REGLES DE COPROPRIETE

CHAPITRE I
OBJET

Article 1 : Le présent règlement a pour objet de fixer les conditions d'exercice des droits et obligations des copropriétaires découlant de la **loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12** et notamment :

- Organiser l'administration de l'immeuble ;
- Prévoir les conditions d'amélioration de gestion et d'entretien de cet immeuble, de son assurance et de sa restauration.

Le présent règlement et les modifications susceptibles de lui être apportées constitueront la règle commune à laquelle tous les copropriétaires devront se conformer.

Article 2 : Dans tous les contrats translatifs ou déclaratifs de la propriété d'un ou plusieurs lots, il devra être fait mention du présent règlement et que les nouveaux copropriétaires l'ont consulté et sont tenus à son exécution. **(Un exemplaire de ce règlement portant signature de l'ingénieur Géomètre Topographe est obligatoirement remis à chaque copropriétaire).**

CHAPITRE II

Droits des copropriétaires sur les parties communes

Article 3 : Chaque copropriétaire Liée à, outre la propriété privative d'immeuble qui lui est cédée, des droits de copropriété sur les parties communes suivant les tantièmes indiqués au tableau annexé au présent règlement de copropriété.

CHAPITRE III

Cession – Quitus

Article 4 : La cession des lots de l'immeuble est libre. Néanmoins un droit de préférence pourrait être institué selon les dispositions de l'article 39 de la **loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.**

Article 5 : Tout cessionnaire est tenu d'exiger du cédant, avant d'acquérir, un quitus de tous comptes provisionnels et parts des charges de copropriété délivré par le syndicat des copropriétaires.
Faute d'avoir obtenu ce quitus, il est fait application des dispositions des articles 42 et 43 de **la loi précitée.**

CHAPITRE IV

Parties privatives – Parties communes.

Article 6 : Parties privatives :

Les parties privatives sont aux termes de l'état descriptif de division, établi dans la première partie ci-dessus, destinées à l'usage exclusif et particulier des copropriétaires.

Conformément à l'article 2 de la **loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12**, elles comprennent, notamment, sans que cette énonciation ne soit limitative :

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastre et de la Cartographie
Service du Cadastre

- Les cloisons intérieures avec leurs portes ;
- les carrelages, dalles ou parquets et en général, tous revêtements de sol, et de plafond ;
- Les portes palières, les fenêtres, les portes fenêtres, volets ou stores, ainsi que leurs chambranles, leurs châssis, leurs accessoires et d'une façon générale les ouvertures et vues des locaux privatifs ;
- Les installations des cuisines, des placards, penderies et étagères ;
- Les barres d'appui des fenêtres, balcons, terrasses et loggias, ainsi que tous leurs accessoires ;
- Les installations sanitaires des salles d'eau, des cabinets de toilette et des W.C, etc... ;
- Les installations d'eau chaude et de climatisation ;
- La serrurerie, la robinetterie et accessoires qui en dépendent ;
- Tout ce qui concerne la décoration : glaces, peinture, boiserie, etc.

Et d'une manière générale, tout ce qui se trouve à l'intérieur des appartements et locaux dont chacun aura l'usage exclusif.

Article 7 : Parties communes :

Les parties communes comme mentionnées dans les articles 3 et 4 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12 sont celles qui sont affectées à l'usage ou à l'utilité de tous les copropriétaires ou certains d'entre eux, sans que cette énonciation ne soit limitative :

- Sol, sauf les cas stipulés dans l'alinéa 2 de l'article 2 de la loi précitée.
- Le sous-sol s'il n'est pas destiné à l'usage privatif.
- Toitures et terrasses destinées à l'usage commun.
- Toutes les canalisations souterraines se trouvant hors des locaux privatifs pour l'amenée de l'eau, de l'électricité et pour l'évacuation à l'égout public des eaux pluviales, ménagères et usées.
- Armature des bâtiments : les fondations, l'ossature en béton armé, les éléments porteurs concourant à la stabilité des bâtiments, piliers et poteaux de soutien, éléments horizontaux de charpentes, les gros-œuvres des planchers (hourdis, poutrelles, nervures et dalles), les couvertures des immeubles et toutes les étanchéités.
- Matériel commun : servant à l'entretien des espaces libres.
- Façades : les ornements des façades, pergolas, l'ossature et la couverture des balcons et terrasses, à l'exception des garde-corps, volets, persiennes et jardinières qui sont propriété privée.
- Ventilation : les coffres gaines, conduits de fumée, tête de cheminée, les tuyaux de ventilation des W.C, des salles de bains et des cuisines.
- Espaces verts avec leurs équipements : les vestibules d'entrée (des immeubles), les cages des escaliers destinés à l'usage commun , les escaliers eux-mêmes sur tout leur parcours, les paliers d'étages, les portes, fenêtres, châssis, vitres, etc. ... se trouvant dans toutes les parties communes, et, d'une manière générale, tous les espaces, dégagements, couloirs, places, circulation et locaux qui ne sont pas affectés à l'usage privatif et tous leurs accessoires tels que : armoires d'eau et d'électricité ;

- Canalisations : toutes les canalisations, colonnes montantes ou descendantes et de distribution, notamment d'eau, d'électricité, les tuyaux de chute, d'écoulement des eaux pluviales et ménagères, sauf toutefois les parties des canalisations ou conduites affectées à l'usage exclusif et particulier de chaque copropriétaire et se trouvant à l'intérieur des parties privatives, les tuyaux du tout-à-l'égout, les tuyaux et les gaines d'aération ainsi que leurs coffres ;
- Compteurs généraux d'eau, d'électricité et généralement tous les appareils au service de l'immeuble ;
- Installations d'éclairage se trouvant dans l'immeuble ou les allées extérieures pour l'usage des copropriétaires ;
- Réseau de distribution de télévision : antenne collective et conduits qui en dérivent, sauf toutefois les parties de ces conduits affectés à l'usage exclusif d'un copropriétaire et se trouvant à l'intérieur des parties privatives ;
- Locaux poubelles avec leurs accessoires ;
- Appareils et installations de défense contre l'incendie.
- Administration de l'immeuble, dépendances et autres locaux des services communs.
- Installation téléphonique.

Article 8 : Murs mitoyens :

Sont réputés mitoyens les murs et cloisons non porteurs séparant deux parties privatives contigües (article 4 bis de la loi précitée)

CHAPITRE V

Droits et obligations des copropriétaires et occupants

Article 9 : Usage des parties communes :

- Chacun des copropriétaires, pour la jouissance des locaux privés lui appartenant, pourra user librement des parties communes, à condition de respecter leur destination et de ne pas porter atteinte aux droits des autres copropriétaires.
- Toutes les parties communes, notamment les passages et allées, entrées, places, vestibules, escaliers et couloirs, devront être libres en tout temps.

Il ne pourra en conséquence être déposé, entreposé ou mis à demeure un objet quelconque dans les parties communes. Il ne pourra être fait dans les escaliers, sur les paliers, dans les passages et vestibules, aucun travail de ménage tel que brossage et battage de tapis, literie, meubles, etc. ...

- Les passages, entrées, places et couloirs sont exclusivement réservés aux piétons. Tout accès ou stationnement de véhicules de quelque nature que ce soit est strictement interdit.
- Les copropriétaires doivent se conformer aux règles d'hygiène et de salubrité, éviter de salir ou de dégrader les espaces verts et jardins.
- Aucune antenne ou parabole de télévision ne pourra être installée sur les façades de l'immeuble.

Article 10 : Usage des parties privatives :

- **Dispositions générales :**

Chacun des copropriétaires aura, en ce qui concerne les locaux lui appartenant exclusivement, le droit d'en jouir et d'en disposer à condition de ne pas nuire aux droits des autres copropriétaires.

Chaque copropriétaire est responsable de ses fautes et négligences, ou de celles des personnes ou choses dont il répond à quelque titre que ce soit et ce, conformément aux dispositions du Dahir formant Code des Obligations et Contrats.

- **Conditions d'occupation :**

Chaque occupant devra veiller à ce que la tranquillité et la bonne tenue de l'immeuble ne soient à aucun moment troublées par son fait ni par celui des personnes de sa famille ou à son service, des visiteurs, et en général de toute personne dont il est responsable.

Il est interdit à tout occupant de ne faire aucun bruit gênant pour les voisins de quelque nature que ce soit.

Les locations ne pourront jamais porter exclusivement sur les parties communes, de quelque catégorie qu'elles soient ; le droit de jouir de ces dernières demeurera obligatoirement l'accessoire de la location des parties privatives et n'en pourra être séparé.

- **Dispositions particulières :**

- **Animaux :**

Tous les animaux criards, malpropres ou dangereux sont interdits. Toutefois, les chats et les chiens sont tolérés mais les dégâts et dégradations qu'ils pourront causer seront à la charge de leurs propriétaires. Ceux-ci devront veiller à ce que leurs animaux n'apportent aucun trouble à la tranquillité de l'immeuble. Ils devront être portés à bras au sein des parties communes.

- **Utilisation des fenêtres et balcons :**

Il ne pourra jamais être étendu de linge ou autres sur les balcons et fenêtres, qui devront être tenus en parfait état de propreté. L'ornementation florale et végétale sera tolérée. Les tapis et habits ne pourront être secoués ou brossés par les fenêtres et balcons.

- **Façades – enseignes :**

Il ne pourra être établi sur les façades rien qui puisse nuire aux habitants ou aux voisins ou contrevenir aux règlements en vigueur.

Toute installation d'enseigne ou affiche quelconque sur les façades **sans l'accord préalable du syndicat des copropriétaires** est strictement interdite.

- **Plaques d'identité :**

Les copropriétaires et locataires pourront poser sur la porte desservant leur appartements ou locaux, une plaque comportant leur noms, dont les caractéristiques, dimensions, matériaux etc. devront être agréés par le syndicat des copropriétaires.

- **Usage des appareils récepteurs ou reproducteurs de son :**

Les appareils récepteurs ou reproducteurs de son devront être utilisés avec modération, de sorte qu'aucun bruit ne puisse être perçu en dehors des locaux où ils fonctionnent.

- **Travaux et modifications :**

Les copropriétaires doivent prendre en charge sans indemnité l'exécution des travaux de réparations ou de modifications qui deviendraient nécessaires aux parties communes.

Les copropriétaires doivent livrer accès pour effectuer des réparations, notamment celles se rapportant aux canalisations et conduites communes pouvant traverser leurs locaux.

Dans le cas où ces travaux entraîneraient des détériorations, les lieux devront être remis en leur état, aux frais de la copropriété.

Les copropriétaires devront supporter sans indemnités, tous les échafaudages nécessaires pour les travaux et réparations qu'il y aurait lieu d'effectuer, notamment à la façade ou aux toitures, terrasses et balcons, tels que peinture, crépissage, ravalement, etc.....

Les copropriétaires ne pourront effectuer à l'intérieur des parties privatives des travaux ou modifications qui :

- Concernent les gros-œuvres de l'édifice.
- Apportent une modification tant aux portes palières et aux cloisons sur les couloirs et escaliers.
- Intéressent l'aspect extérieur de l'édifice, fenêtres, stores, barres d'appui, balcons, balustrades de façades et terrasses et en général, toutes parties visibles de l'extérieur et contribuant à l'harmonie de l'ensemble, alors même qu'elles ne feraient pas partie des choses communes.

- Parkings :

Les parkings ne pourront servir qu'au remisage des voitures. Il ne pourra y être entreposé aucun récipient contenant du carburant ou autres matières inflammables.

Il est interdit de procéder au lavage de voitures et d'encombrer les aires de circulations et les accès. L'emploi des klaxons est strictement interdit.

CHAPITRE VI

Personnel de service-charges

Article 11 : Les concierges et /ou gardiens devront prévenir le syndic, sans aucun retard, de tout incident qui se produirait dans l'immeuble et de toutes autres dégradations dont ils auraient connaissance, de façon que toutes les mesures utiles puissent être prises immédiatement.

Article 12 : En cas de démission ou limogeage ou de départ volontaire du concierge de l'immeuble pour cause que ce soit, le syndicat des copropriétaires doit pourvoir à son remplacement et entamer la procédure judiciaire d'éviction des lieux conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi précitée.

Article 13 : Les charges communes comprennent

- Toutes les charges relatives à la conservation, l'entretien et l'administration des parties communes, la **maintenance des équipements collectifs et des services communs**, énumérés ci-dessous :

- Les contributions, taxes et charges, sous quelque dénomination que ce soit, auxquelles sont assujetties toutes les choses ou parties communes.
- Les assurances contractées pour couvrir les risques concernant l'immeuble : incendie, explosions dégâts des eaux, responsabilité civile et accidents de travail, etc...
- Les frais d'entretien, les grosses réparations et frais d'aménagement de toutes les parties communes énumérées à l'article 7 ci-dessus, y compris les frais de ravalement, de peinture, d'entretien des fenêtres,

barres d'appui et balustres, volets et balcons qui seront entretenus comme choses communes quoique étant privatives.

- Les frais de gestion et d'administration du syndic.
- Toute charge entraînée par les services collectifs et les éléments d'équipement commun, notamment :
 - La consommation d'eau pour le nettoyage des parties communes et l'arrosage.
 - La consommation d'électricité pour l'éclairage des parties communes.
 - Le salaire du personnel.
 - L'achat, la réparation et remplacement des ustensiles et des produits de ménage.
 - L'aménagement d'accès réservés aux handicapés.
 - L'aménagement des lieux circonstanciels à l'occasion de la fête de l'aïd AL ADHA.

Cette énonciation est exhaustive et non pas limitative.

Détermination des charges

Article 14 : Les différentes charges des dépenses annuelles sont estimées provisoirement à la somme dedirhams

Les charges communes indiquées ci-dessus seront réparties entre les copropriétaires au prorata de la quote-part leur appartenant dans les parties communes.

Certaines charges relatives à des parties communes dont l'usage est réservé à un ou plusieurs copropriétaires seulement, seront supportées par ces derniers selon la même règle ci-dessus.

CHAPITRE VII

Comptes des charges

Article 15 : Les comptes des charges communes seront arrêtés annuellement et soumis à l'approbation de l'assemblée générale. Leurs relevés sont communiqués à l'avance par le syndic à chaque copropriétaire.

Article 16 : Les copropriétaires ont l'obligation de faire parvenir au syndicat de copropriétaire leur quote-part des charges par chèque bancaire, ou par versement fait à son compte ouvert à cet effet et ce, au plus tard dans un mois de la mise en recouvrement de l'acompte provisionnel ou de la décision de l'assemblée générale fixant les charges communes de l'année.

Article 17 : Les copropriétaires qui aggraveraient par leur fait les charges communes supporteront seuls les frais et dépenses qui seraient ainsi occasionnés.

*Selon les cas

Article 18 : La contribution de chacun au paiement des diverses charges auxquelles il est assujéti, est due même en l'absence de toute occupation et tout usage.

CHAPITRE VIII

Assurances

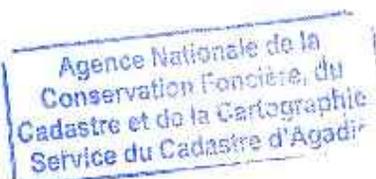
Article 19 : Le syndicat des copropriétaires est tenu de souscrire obligatoirement une assurance couvrant notamment les incendies et explosions.

Toutefois, le syndicat peut souscrire toute police d'assurance jugée nécessaire

CHAPITRE X

Administration des parties communes

Section I : le syndicat des copropriétaires



Article 20 : Constitution – Objet – Compétence :

Conformément à l'article 13 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12, le syndicat est le représentant légal de la copropriété. Les différents copropriétaires sont obligatoirement et de plein droit groupés dans un syndicat.

Le syndicat des copropriétaires a pour mission la conservation de l'immeuble, d'une manière générale, l'administration, la gestion et l'exécution des dispositions du présent règlement de copropriété. Il est responsable des dommages causés aux copropriétaires ou aux tiers par le défaut d'entretien des parties communes.

Il a qualité pour ester en justice tant en demandeur qu'en défendeur, même contre certains de ses membres.

Section II : L'Assemblée générale**Organisation et attributions****Article 21 : Assemblée générale :**

- L'assemblée générale tient sa première réunion à l'initiative de l'un ou de plusieurs copropriétaires et procède à l'établissement du règlement de copropriété s'il n'est pas élaboré et à son amendement le cas échéant ainsi qu'à l'élection des organes de gestion conformément aux dispositions de l'article 16 et 16bis1 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.
- L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an et ce conformément aux articles : du 16bis2 au 16bis10 de la loi précitée.
- L'assemblée générale élit parmi ses membres son président pour en diriger les travaux et désigne un secrétaire pour dresser le procès verbal de la réunion lequel sera signé par tous les copropriétaires et enregistré dans un registre spécial. Il n'est pas permis au syndic ou son adjoint de présider la séance de l'assemblée soit directement ou par son représentant. Cependant il peut assurer le secrétariat de la séance si l'assemblée l'autorise.
- L'assemblée générale extraordinaire à laquelle sont convoqués tous les copropriétaires, peut être tenue à la demande du syndic ou 1/3 des copropriétaires (art 16bis3 de la loi précitée).
- L'assemblée générale procède à l'organisation de la copropriété conformément à la loi et au règlement de copropriété et prend des décisions à exécuter par le syndicat ou, le cas échéant, le conseil syndical ;

L'assemblée générale est chargée de :

- La prise de décisions et la mise en place de mesures, devant assurer la sécurité, la maintenance, la conservation et la jouissance de l'immeuble ainsi que la sécurité de ses habitants ;
- La gestion des parties communes en prenant les mesures appropriées en vue de la sécurité des usagers et assurer leur bonne jouissance ;
- La désignation, la révocation et la rémunération du syndic et de son adjoint ;
- La désignation du conseil syndical, s'il y a lieu ;
- L'autorisation du syndic ou des tiers d'ester en justice ;
- L'octroi au syndic ou aux tiers le mandat de prendre certaines mesures ;

- L'approbation du budget du syndicat, la fixation des charges et le plafond des dépenses ;
- L'examen et l'approbation des comptes présentés par le syndic ;
- L'approbation du montant des charges et leur répartition.

Généralement toutes questions intéressant la copropriété pour laquelle il n'est pas prévu de dispositions particulières par la loi ou par le présent règlement.

Section III : Le syndic

Article 22 : Les attributions du syndic sont :

- L'exécution des dispositions du règlement de copropriété ;
- La préparation de l'ordre du jour des réunions de l'assemblée générale
- La concrétisation des décisions de l'assemblée générale à moins qu'elles ne soient confiées au conseil syndical ou au tiers ;
- Veiller au bon usage des parties communes en assurant leur entretien, la garde des principales entrées de l'immeuble et des équipements communs ;
- Les réparations urgentes ;
- La préparation du budget prévisionnel du syndicat en vue de son examen et son approbation par l'assemblée générale ;
- L'établissement régulier du budget du syndicat et la tenue d'une comptabilité faisant apparaître la situation de la trésorerie du syndicat et de chaque copropriétaire ;
- Le recouvrement des charges des copropriétaires contre récépissé ;
- Aviser les copropriétaires de la situation de la trésorerie du syndicat tous les trois mois ;
- La tenue des archives et des registres relatifs à l'immeuble et au syndicat et faciliter à tous les copropriétaires l'accès à ces documents et notamment avant la tenue de l'assemblée générale dont l'ordre du jour porte sur l'examen de la comptabilité du syndicat ;
- Entreprendre des démarches administratives qui lui sont reconnues et celles qui lui sont déléguées ;
- Représenter le syndicat en justice sur ordre spécial de l'assemblée générale ;

Article 23 : A l'expiration de sa mission, le syndic sortant, ou son adjoint, est tenu, dans un délai maximum de 15 jours à partir de la nomination du nouveau syndic, de remettre à celui-ci tous les documents, archives, registres, la situation de la trésorerie et tous les biens du syndicat y compris les liquidités.

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastré et de la Cartographie
Service du Cadastre d'Agadé

Article 24: Formalités

Un original du présent règlement de copropriété, l'état descriptif de division et les tableaux annexes seront déposés à la Conservation Foncière d'Agadir

Le conservateur de la propriété foncière d'Agadir est requis d'inscrire le présent règlement sur le titre foncier N° 225938/09

Fait à Agadir, le Octobre 2018


Younès SEFIANI
Directeur Général
SH. AL BAYRAH MOUSS MASSA "S.A."

pe

Agence Nationale de la
Conservation Foncière, du
Cadastré et de la Cartographie
Service du Cadastre d'Agadir